



HAL
open science

**Généalogie d'une modeste famille campinoise :
ascendants et descendants de Louis Joseph Léger Biget
et Louise Bessault**
Stéphanie Cespèdes Royer

► **To cite this version:**

Stéphanie Cespèdes Royer. Généalogie d'une modeste famille campinoise : ascendants et descendants de Louis Joseph Léger Biget et Louise Bessault. Histoire. 2022. dumas-04185527

HAL Id: dumas-04185527

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-04185527v1>

Submitted on 22 Aug 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0
International License



Généalogie d'une modeste famille champinoise
Ascendants et descendants de Louis Joseph Léger BIGET et Louise BESSAULT

Stéphanie CESPEDES ROYER

Mémoire du diplôme universitaire
de
généalogie et histoire des familles

Sous la direction de Stéphane COSSON et Fabien ALMANZY

Enseignement à distance 2021-2022

« Chercher ses racines, c'est au fond se chercher soi-même. Qui suis-je ? Quels sont les ancêtres qui m'ont fait tel que je suis ? Des noms, d'abord, des dates, quelques photos jaunies ou, avec plus de chance, un testament, une lettre. »

Claude LEVI-STRAUSS, *la Potière jalouse*

« Les vivants ne peuvent rien apprendre aux morts ; les morts, au contraire, instruisent les vivants. »

François-René DE CHATEAUBRIAND, *Mémoires d'outre-tombe*

Je, soussignée Stéphanie CESPEDES ROYER certifie que le contenu de ce mémoire est le résultat de mon travail personnel. Je certifie également que toutes les données, tous les raisonnements et toutes les conclusions empruntées à la littérature sont soit exactement copiés et placés entre guillemets dans le texte, soit spécialement indiqués et référencés. Je certifie enfin que ce document, en totalité ou pour partie, n'a pas servi antérieurement à d'autres évaluations, et n'a jamais été publié.

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier ici toutes les personnes qui ont contribué à la naissance de ce mémoire réalisé dans le cadre du Diplôme Universitaire de Généalogie à distance.

Tout d'abord, je remercie Messieurs Stéphane COSSON et Fabien ALMANZY qui ont dispensé des cours de qualité et qui ont été disponibles pour répondre à mes questionnements.

Je remercie également tous les professeurs ayant œuvré pour ce cursus universitaire à distance. Leurs enseignements ont été précieux pour la mise à bien de ce projet mais aussi pour ma culture personnelle.

Je témoigne également de ma reconnaissance envers tous les archivistes chevronnés ou non qui ont toujours essayé de faire de leur mieux pour m'aiguiller au sein de mes recherches.

Je remercie ma famille pour son accompagnement sans faille tout au long de ce projet. Et plus particulièrement mes parents Michel et Bernadette à qui je dois énormément. Sans eux, rien n'aurait été possible.

Je remercie Bastien, l'Amour de vie, mon âme sœur qui a su trouver les actes et les mots pour me faire grandir et avancer dans les nombreux projets qui sont les miens et plus particulièrement pour ce mémoire.

Enfin, je remercie même, s'ils ne le verront jamais toute cette famille que j'ai pu étudier et qui m'a enrichie tant sur plan personnel que professionnel.

Je dédie ce mémoire à mon grand-père Juan CESPEDES FERNANDEZ qui est et restera à jamais pour moi un modèle à suivre.

Table des matières

CHAPITRE I - préambule	7
1. Consignes des recherches généalogiques	7
2. Choix du couple de départ.....	7
3. Difficultés rencontrées	8
4. Les abréviations utilisées :	8
CHAPITRE II : cadre géographique et historique	9
1. Site et situation de Champigny sur Marne	9
2. Historique de Champigny S/M.....	10
A. Pourquoi ce nom ?	10
B. Quelques éléments historiques.....	11
C. La guerre de 1870.....	11
D. Après 1870.....	13
3. Quelques exemples de productions champinoises	14
A. Le vin.....	14
B. Les fours à chaux	14
4. La foire aux cochons	15
5. Monuments.....	16
A. Le théâtre antique de la nature.....	16
B. Le château de Coeuilly.....	16
C. Eglise Saint saturnin de Champigny	17
CHAPITRE 3 : Louis Joseph Léger BIGET et Louise BESSAULT	18
1. Premier mariage de Louis Joseph Léger BIGET	18
A. Union de Louis Joseph Léger et Marie Victoire BOUTRY.....	18
B. Marie Victoire et sa fratrie	19
C. Les enfants.....	19
D. Décès de Marie Victoire BOUTRY	19
2. Premier mariage de Louise BESSAULT et Hubert LALEVEE	20
A. Le mariage	20
B. Hubert LALEVEE et sa fratrie	21
C. Le décès	21
3. Les noces de Louise BESSAULT et Louis Joseph Léger BIGET	22
A. Le mariage	22
B. Louis Joseph Léger BIGET et sa fratrie.....	24
C. Recrutement militaire	24
D. Activités professionnelles.....	25

E. Louise Bessault	26
F. Vie commune.....	26
G. Les décès	27
CHAPITRE 4 : ascendance agnatique du couple Louise BESSAULT et Louis Joseph Léger BIGET	32
1. Génération 1 : Marie Louise MERCIER et Pierre BIGET	32
A. Mariage.....	32
B. Pierre BIGET et sa fratrie	32
C. Marie Louise MERCIER et sa fratrie.....	33
D. Les Enfants.....	33
E. Les décès	34
2. Génération 2 : Marin BIGET, Geneviève BOUTRY et Marie Anne LETREMY	35
A. Le mariage	35
B. Geneviève Nicole BOUTRY	35
C. Marin BIGET.....	36
D. Les enfants.....	36
E. Décès de Geneviève Nicole BOUTRY	36
F. Remariage.....	36
G. Les enfants.....	37
H. Les décès	38
3. Génération 3 : Marie Louise DARCHE et François Marin BIGET	38
A. Le mariage	38
B. Marie Louise DARCHE et sa fratrie	38
C. Les enfants du couple.....	39
D. Les décès	39
E. Les propriétés.....	40
F. La compagnie des chemins de fer de l'est ? Kezako ?.....	43
G. Les successions des membres du couple	46
CHAPITRE 5 : Descendance du couple Marie Victoire BOUTRY et Louis Joseph Léger BIGET	52
1. Génération 1	52
A. Louise Lucine BIGET.....	52
B. Elize Eugénie BIGET	56
C. Léontine Joséphine Victoire BIGET.....	57
2. Génération 2	61
A. Les enfants de Louise Lucine et Germain Hilaire BESSAULT	61
B. Les enfants de Léontine Joséphine Victoire BIGET.....	65

3. Génération 3	68
A. Les enfants de Augustine Louise DUVAL	68
B. Les enfants de Alexandrine Olympe DUVAL.....	69
C. Les enfants de Louis Germain BESSAULT	69
CHAPITRE 6 : Les descendants de Louise BESSAULT et de Hubert LALEVEE et leur descendance.....	74
1. Génération I : Hubert LALEVEE.....	74
2. Génération 2	76
A. Louise Henriette LALEVEE.....	76
B. Pauline Eugénie LALEVEE	78
C. Louise Antoinette	78
CHAPITRE 7 La descendance de Louise BESSAULT et de Louis Joseph Léger BIGET et leur descendance	79
1. Génération 1 : Olympe Louise BIGET	79
2. Génération 2 : les enfants d'Olympe Louise	80
A. Léonie Louise DESGRANGES	80
B. Paul Eugène DESGRANGES	83
3. Génération III	85
A. Les enfants de Léonie Louise	85
B. Les enfants de Paul Eugène DESGRANGES.....	93
4. Génération 4 :	93
A. Les enfants de Blanche Eugénie Augustine THELOT	94
B. Les enfants de Suzanne Emelie	97
CONCLUSION	98
ANNEXES	99

CHAPITRE I - préambule

1. Consignes des recherches généalogiques

Les consignes données par les formateurs Stéphane COSSON et Fabien ALMANZY étaient les suivantes :

Il fallait choisir un couple central qui s'est marié entre 1833 et 1842, suivant les conditions suivantes :

- Soit des inconnus, soit un couple dans notre généalogie ou une généalogie que l'on connaît.
- On peut avoir déjà travaillé sur ce couple
- Si le couple s'est marié hors limite (par exemple : 1832 ou 1843), il faut alors expliquer dès l'introduction pourquoi on a choisi celui-ci.

Puis, il fallait présenter le couple et les frères et sœurs respectifs de chacun des membres. Choisir un de leur enfant, et le présenter (enfants, conjoint + parents du conjoint+ frères et sœurs du conjoint). Puis de choisir un enfant de cet enfant et le présenter de la même manière... et ainsi de suite.

Il fallait descendre le plus bas possible dans la limite de la loi des archives. Présenter les parents du couple principal (et les frères et sœurs)

On pouvait choisir le père ou la mère du couple principal et remonter sa branche en présentant à chaque fois la personne (enfants, conjoint + parents du conjoint + frères et sœurs du conjoint)

Il fallait remonter le plus haut possible : ici 3 générations

Le mémoire devait comporter l'histoire de la commune ou de la paroisse du lieu de mariage du couple principal.

Les sources recherchées devaient être variées : cadastre, recensement, sources notariales, armée, hypothèques, succession, état civil (NMD), archives religieuses (BMS)...

Les documents marquants pouvaient être insérés et transcrits avec une orthographe laissée telle quelle, les abréviations développées.

2. Choix du couple de départ.

Mon désir premier aurait été de choisir un couple de ma propre généalogie, mais ayant des ancêtres étrangers (Espagne) et d'autres français mais de régions éloignées de ma région de résidence, j'ai préféré choisir un couple plus proche de mon domicile étant donné que j'exerce mon activité professionnelle conjointement à cette reprise d'études. C'était également l'occasion de faire une étude sur des ancêtres ayant résidé dans ma commune et pouvant m'en apprendre davantage sur celle-ci et sur la société passée.

J'ai donc consulté aux archives municipales de la ville de Champigny sur Marne les tables décennales en rapport avec la période demandée. J'ai sélectionné plusieurs noms se trouvant dans l'intervalle proposé. Ce travail sur les tables décennales aurait pu être réalisé totalement à

distance puisque celles-ci sont numérisées mais j'ai préféré me présenter et saluer les archivistes ainsi que consulter des documents physiques. Consulter les sources anciennes est toujours un moment empli d'émotions pour moi.

La suite de mes actions a été de consulter en ligne, cette fois chaque acte de mariage qui concernait les couples retenus. J'ai ensuite fait mon choix, même si celui-ci n'a pas été évident car j'aurai eu envie d'étudier plusieurs d'entre eux.

Mon choix s'est porté pour cette étude sur le couple suivant : Louis Joseph Léger BIGET et Louise BESSAULT, agriculteurs, ayant des ancêtres agriculteurs dans ma propre généalogie.

Les BESSAULT étant un nom fréquent sur Champigny sur Marne au cours de l'histoire, je savais que cette famille était implantée depuis plusieurs générations sur la commune de Champigny sur marne.

Le côté singulier de deux veufs qui reforment une famille a fait échos pour moi.

3. Difficultés rencontrées

Les recherches n'ont pas été simples à mener de front avec mon activité professionnelle et j'ai fait de mon mieux avec le temps dont je disposais en dehors de mon travail.

Les archives départementales du Val de Marne ont été pendant les 75% de ce semestre, consultables uniquement sur prise de RDV et à des jours bien particuliers en raison de la COVID. Mon activité m'a permis de pouvoir m'y rendre 1 fois par semaine, au mieux. Le nombre de côtes consultables était limité à 5. La situation s'est décantée dans le dernier quart du semestre où il n'était plus nécessaire de prendre RDV. Cependant, la fermeture estivale est venue écourter mes recherches.

Pour finir, je dois avouer que j'ai eu énormément de difficultés à trouver comment restituer les tranches de vie que je relate ici. Le travail que vous allez lire est donc le fruit d'une très longue réflexion. Il est parfaitement imparfait mais il est le témoin de la vie de 7 générations de personnes qui m'ont permis de grandir humainement et professionnellement.

4. Les abréviations utilisées :

AD : archives départementales

BMS : baptême, mariage, sépulture avant 1792

Cf. : confère

Champigny S/M : Champigny sur marne

DS : déclaration de succession

Ibid. : ibidem

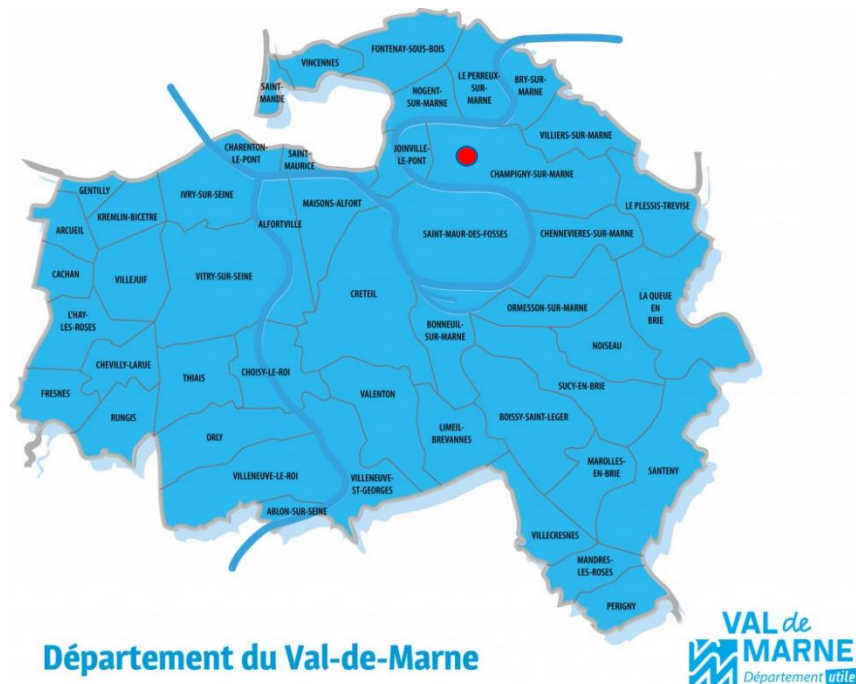
Op. cit. : opus citatum

TSA : table de successions et absences

CHAPITRE II : cadre géographique et historique

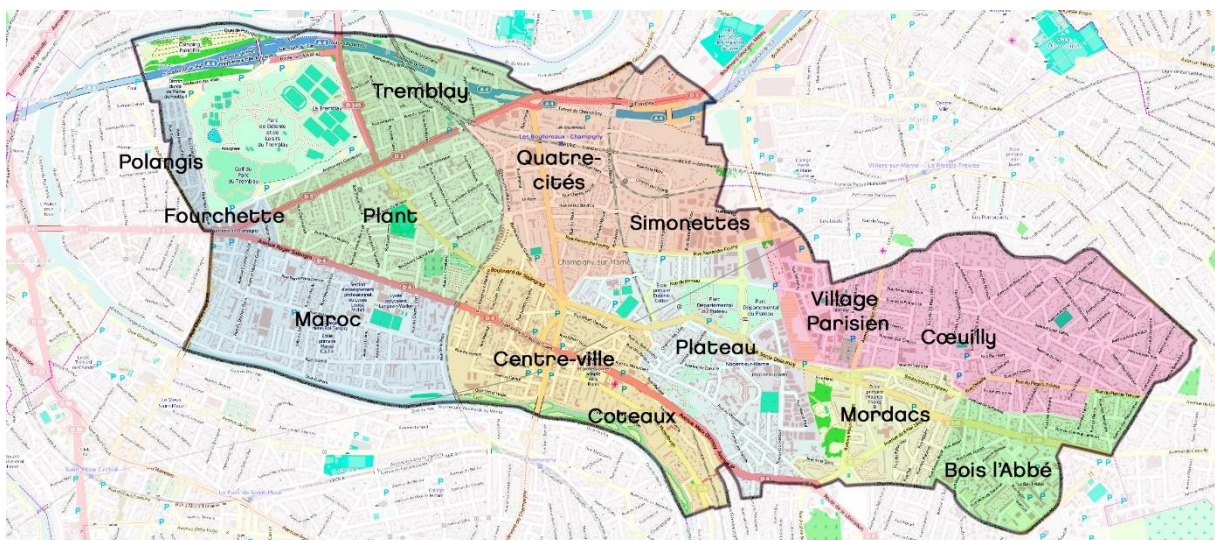
1. Site et situation de Champigny sur Marne

La commune de Champigny sur Marne est l'une des plus peuplées et des plus étendues du Val de Marne, département situé dans la région Ile de France.



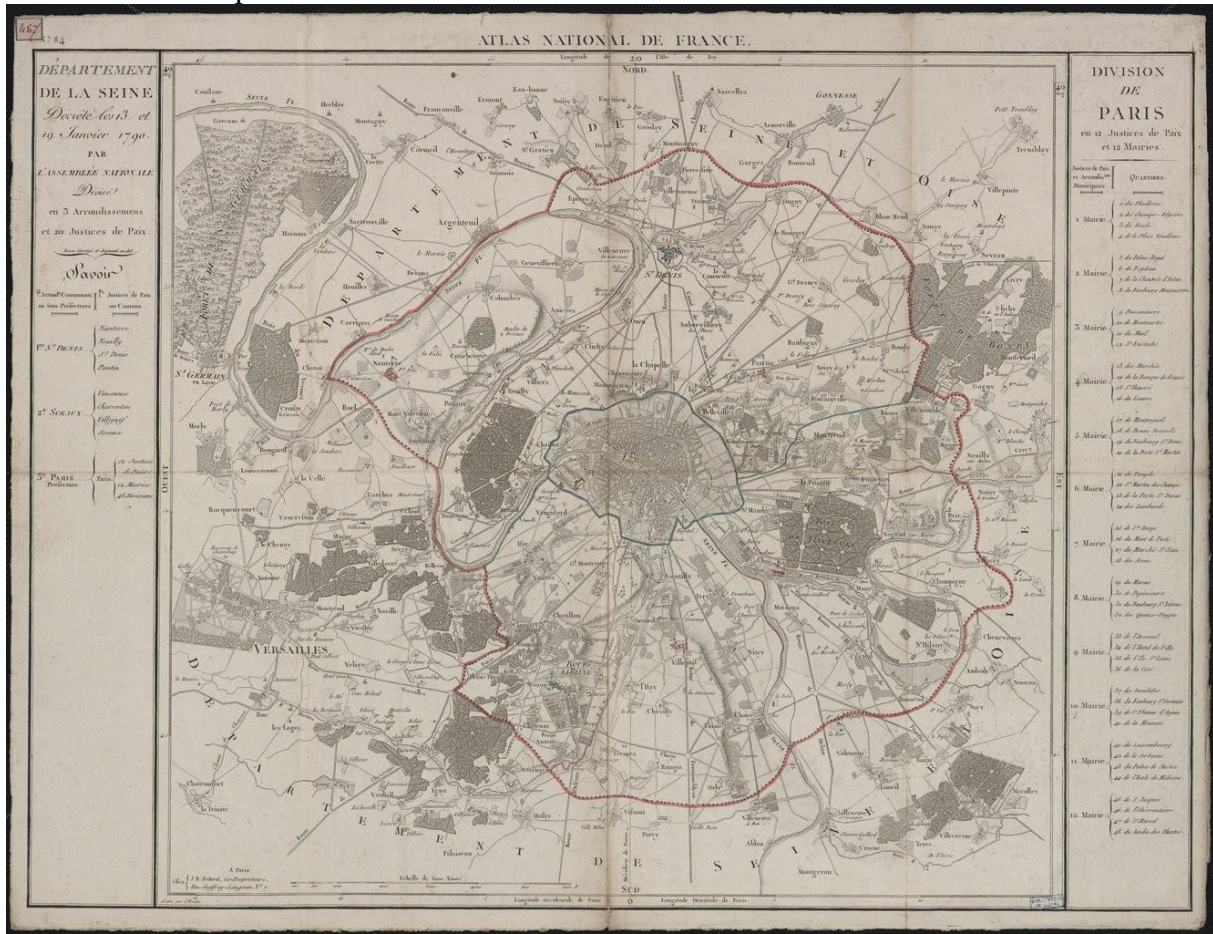
Source : valdemarne.fr

Elle s'étire ainsi sur plus de 5 kilomètres à l'Ouest depuis l'un des méandres de la Marne jusqu'à l'est au sommet du plateau de Brie. La superficie communale est de 11.3 km², ce qui représente le 3^e rang dans le département du Val de Marne. La ville est organisée en 10 quartiers au sein desquels vivent les campinois et les campinoises. Ces quartiers portent parfois les noms d'anciens lieu-dits.



Les quartiers de la ville. Source : wikipedia.org

La commune de Champigny est située à quelques kilomètres de la capitale. Depuis la Révolution française, elle fait partie de l'ancien département de la Seine. Elle sera rattachée en 1968 à l'actuel département du Val de Marne.



Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque municipale de Havre

Carte de l'ancien département de la Seine. Source : www.gallica.bnf.fr

2. Historique de Champigny S/M

L'histoire de Champigny sur Marne permet d'expliquer comment un lieu à l'origine naturel et rural est devenu en quelques années seulement une grande ville peuplée aujourd'hui de 76 990 habitants¹. Nous nous y attarderons donc un moment après avoir tenté d'expliquer l'origine étymologique de Champigny sur Marne

A. Pourquoi ce nom ?

Les théories sur l'origine du nom de Champigny sont nombreuses et même si l'étymologie semble incertaine, elles ont toutes en commun de traduire l'idée d'une vaste plaine. Albert Dauzat² explique par exemple que c'est en 940 qu'apparaît le nom de « campanica » qui désigne notre ville.

¹ Source Wikipédia pour l'année 2019

² Albert Dauzat (publication posthume) et Charles Rostaing, Dictionnaire étymologique des noms de lieux en France, éd. Larousse, 1963

Jacques Antoine Dulaure dans son *histoire physique, civile et morale des environs de Paris* explique que le texte le plus ancien de 1060 nomme notre village « campennium », quelques années plus tard, on trouve « campiniacum ».

Si l'on s'attarde sur les termes de « campanica » ou « campiniacum », on peut dire qu'ils traduisent tous deux une idée de vastes plaines et de champs et plus précisément l'idée d'une vaste plaine de craie, de calcaire ou de travertin de Champigny. Cette roche campinoise sera utilisée très longtemps dans la construction de maison et la vigne se cultive sur ce terrain calcaire.

Sur les dix communes de Champigny qui existent en France, toutes quasiment répondent à cette idée de terres de vastes plaines de calcaire et de vignobles.

B. Quelques éléments historiques

Le site de Champigny sur Marne est occupé depuis l'époque préhistorique.

Au moyen-âge, deux seigneuries existent à Champigny sur marne. La première à Coeuilly et la deuxième dans l'actuel centre-ville, le château étant bâti juste derrière l'église Saint Saturnin (encore présente aujourd'hui à l'inverse du château).

Quelques familles importantes se sont succédées dans ces seigneuries : les seigneurs de la rivière, les Bochart, la famille de Charles de Melun, Pointis, Saron.

Au XIVe siècle, Jean Bureau de la Rivière issu de la famille de la Rivière, proche du Dauphin (futur Charles V) est nommé en tant que chambellan à la cour du roi. Pour le remercier de ses services, Charles V lui octroie par la suite la seigneurie de Champigny.

En 1400, son fils Charles hérite du fief de Champigny et il le conservera jusqu'en 1423. Le fief est un château fort.

En 1465, c'est Charles de Melun, le gouverneur de Paris et de la Bastille qui succède aux seigneurs de la Rivière. Mais à la suite d'une condamnation pour avoir eu des liens avec les chefs de la ligue du bien public, il est exécuté en 1468.

En 1530, un acte mentionne le domaine de Coeuilly comme étant la propriété de Guérin Sanguin, grand doyen de l'Eglise d'Avranches.

En 1573, Jean II Bochard succède à la branche de Melun en épousant Jeanne Simon qui lui apporte en dot ses terres de Champigny. Un de ses fils, héritier du domaine, le loue à Jean Bernard Desjean, baron de Pontis. La branche des Saron prendra la relève, et conservera le domaine jusqu'à la révolution.

Les armoiries actuelles de la ville de Champigny portent les marques de la famille Bochart. Nous y reviendrons dans un moment.

C. La guerre de 1870

En 1870, la guerre franco-prussienne fait rage. Les campinois se sont réfugiés dans Paris. Champigny est alors traversée par près de 60 000 soldats français qui œuvrent pour contrer l'armée allemande qui encerclait la capitale depuis plusieurs semaines. Pendant 3 jours décisifs, les troupes françaises et allemandes s'affrontent à Bry, Champigny et Villiers. C'est la bataille de Champigny qui a lieu du 30 novembre 1870 au 2 décembre 1870. La violence et la dureté des conditions sont telles que les pertes sont considérables. Des milliers de morts et de blessés sont abandonnés sur le champ de bataille, laissant un paysage de villages en ruine, un triste spectacle.

Pour ne jamais oublier, Edouard DETAILLE et Alfonse de NEUVILLE ont réalisé une fresque qui représentait un tableau fidèle du panorama de la bataille de Champigny.

Un ossuaire a été construit en mémoire des soldats franco-allemands décédés lors de cette sanglante bataille. Cette dernière laissa des séquelles importantes dans le paysage puisqu'elle détruisit presque entièrement Champigny sur Marne. Jusqu'en 1918, la ville fut nommée Champigny la bataille en hommage à ces événements historiques de 1870.



Source wikipédia.org



Des armoiries en hommage



Écartelé : au 1, d'azur au croissant d'or surmonté de deux étoiles du même ; au 2, de gueules à la grappe de raisin d'argent tigée et feuillée de sinople ; au 3, de gueules à la barque antique d'or équipée et pavillonnée d'argent voguant sur une rivière d'azur ; au 4, d'azur au croissant d'or surmonté d'une étoile du même.

Le 6 juin 1913, le conseil municipal de la ville de Champigny sur Marne a adopté des armoiries et une devise en hommage à la bataille de Champigny. L'écu a été proposé par Henry GAILLOT, historien local et la devise par Monsieur Charpiat, instituteur de l'école du centre. Le premier et le quatrième quartier représente les armes des Bochart, le deuxième quartier

³ AD 94, 2FI Champigny 017

représente le passé vinicole de la commune et le troisième le rôle de la marne dans le développement de la commune.

D. Après 1870

Après 1870, la reconstruction amorcée transforma radicalement les paysages et Champigny passa ainsi d'un village rural à une ville avec de nombreuses voies de communication.

Le paysage s'en trouve modifié en l'espace d'une génération. Coeuilly et le centre de Champigny se rejoignent. Les fermes vont les unes après les autres céder la place aux lotissements. Les dernières ont subsisté jusque dans les années 1970.

La première moitié du XIXe siècle voit la construction du pont de Champigny, le développement du chemin de fer et l'installation d'un bateau lavoir par le père Bordier. Cette construction permettait aux femmes de laver le linge dans de meilleures conditions et quel que soit le temps. Au niveau supérieur se trouvait un restaurant qui servait un plat appelé « matelote », plat de poissons.



La troisième république va être une période décisive dans l'histoire de Champigny. Car le petit bourg du 18^e et de la première moitié du 19^e siècle va en 70 ans devenir une ville importante aux portes de Paris.

1872 : 2 200 habitants

1876 : 2400 habitants

1880 : 3304 habitants

1886 : 3896 habitants

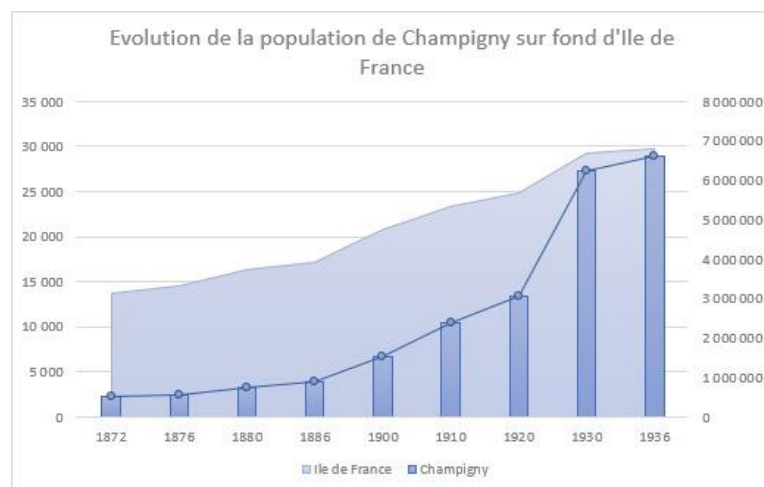
1900 : 6655 habitants

1910 : 10486 habitants

1920 : 13 380 habitants

1930 : 27 300 habitants

1936 : 28883 habitants



Après les deux guerres mondiales, Champigny poursuit son urbanisation et le développement des infrastructures routières et de transports.

Deux plans de la ville de 1907 et 1936 qui permettent de se rendre compte de l'évolution rapide du paysage champinois.⁴

3. Quelques exemples de productions champinoises

A. Le vin

Le vin fut la grande richesse du passé de Champigny même si les vins d'Argenteuil et de Suresnes étaient réputés. Le piccolo était le cru local, il était goûté et apprécié dans la capitale et surtout dans toute l'île de France. Il avait une saveur acidulée. Devant la poussée d'urbanisation à Champigny, les cépages du piccolo ont été transplantés sur les bords de la Loire. Aujourd'hui, on trouve quelques traces de ce cépage dans la région de Beaugency. Il est commercialisé sous le nom de gris meunier mais est un vin plutôt rare.

A l'époque de la production de ce vin, les vigneronns demeuraient pour la plupart rue des roches, devenue rue Albert Vinçon et ils allaient presser le vin rue du four. Le pressoir a disparu après la 2^e GM. On retrouve dans cette rue, une maison vigneronne encore très bien conservée. La seule qui reste sur Champigny.

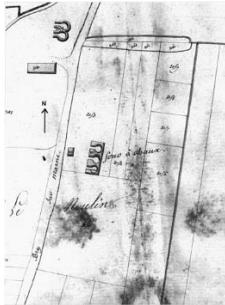
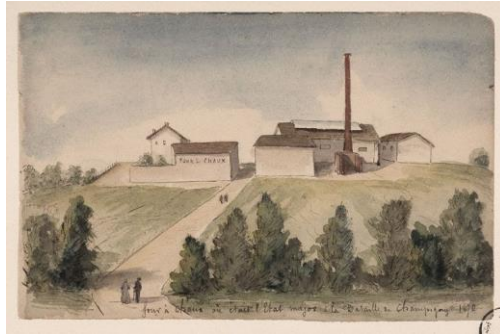


B. Les fours à chaux

En 1867, Napoléon III autorise à Champigny le développement des fours à chaux. Il en résulte la naissance d'une véritable industrie locale. Cette industrie s'éteignit avec la seconde guerre mondiale. Il est donc normal au cours de l'histoire de trouver traces de chauxonniers sur la commune.

⁴ Cf. annexes

Aquarelles d'Albert Capaul⁵ de 1885 représentant une vue de situation et une vue rapprochée du four à chaux.



4. La foire aux cochons

En 1563 naquit la foire aux cochons. La pointe de la brie sur laquelle se trouve Champigny était un pays de petites exploitations agricoles familiales. En des temps lointains, on mangeait peu de viande et de boucherie. Les nobles appréciaient plus particulièrement le gibier et la chasse était florissante sur le sol de Champigny qui comprenait de nombreux bois.

Mais, le porc non difficile à nourrir a un avantage c'est que « tout se mange dans le cochon ». Se développa donc tout un commerce. C'est à la foire aux cochons que se faisait l'acquisition des porcelets à engraisser.

Aujourd'hui, la foire aux cochons existe toujours mais elle représente davantage un moment festif et de villégiature familiale avec des jeux pour les enfants et le troc comme en témoignent les affiches plus récentes de l'événement. Il n'y plus de caractère agricole pour cet événement de nos jours.



5 Source : <https://inventaire.iledefrance.fr/dossier/usine-de-chaux/15b2a425-e584-456f-9f0e-7981647debe5>

6 https://issuu.com/champigny94/docs/affiches_foire_au_troc__binder_

5. Monuments

A. Le théâtre antique de la nature

Alphonse PETIT, fils d'un modeste cantonnier de Champigny s'est marié avec Sarah Bernhardt. Il lui offrit une maison rue Albert Darmont. En effet, après avoir joué dans les arènes de Nîmes, ce dernier était désireux de construire un théâtre de plein air. Entre la rue de la croix (actuelle rue Jacques Richard) et l'actuelle rue Ferdinand Buisson, le théâtre antique de la nature voit le jour avec une vaste scène de 40 mètres sur 17 mètres. Malheureusement, le théâtre disparut après la



1ere guerre mondiale et la mort d'Alphonse PETIT. De nombreux campinois ont profité de ce lieu de culture qu'Alphonse PETIT voulait accessible au plus grand nombre.

SOURCE DE LA PHOTO : AD 94, 2FI/ CHAMPIGNY 172

B. Le château de Coeuilly⁷

Le château actuel, reconstruit au XVIIe, agrandi au XVIIIe, est classé au titre des monuments historiques depuis 1977. Les Prussiens s'y installèrent pendant la Guerre de 1870. Il possède un pavillon central au fronton triangulaire et est flanqué de bâtiments coiffés de toits à la mansard. Le style LOUIS XV est présent sur le fronton. À partir de 1912, le château fut divisé en lotissements, ainsi que son magnifique Parc de 215 ha. On retrouve encore aujourd'hui, à travers les dessins des rues, les allées forestières qui parcouraient cette ancienne forêt de chênes.



⁷ Aquarelle d'Albert Capaul représentant le château de Coeuilly en 1880. Source : <https://archives.valdemarne.fr/a/765/le-chateau-de-coeuilly-a-champigny-sur-marne/>

C. Eglise Saint saturnin de Champigny

L'église Saint saturnin de Champigny est la plus ancienne de la commune. Elle a vu naître, se marier et mourir bon nombre de membres de la famille étudiée.⁸



⁸ Intérieur de l'église Saint Saturnin en annexes.

CHAPITRE 3 : Louis Joseph Léger BIGET et Louise BESSAULT

1. Premier mariage de Louis Joseph Léger BIGET

Notre étude généalogique aurait dû débiter avec notre couple de départ mais il semble important ici de s'attarder sur leurs premières unions respectives.

A. Union de Louis Joseph Léger et Marie Victoire BOUTRY

Louis Joseph Léger BIGET a été marié en premières noces à Marie Victoire BOUTRY le samedi 1^{er} mars 1823⁹ par Auguste Philippe Hilaire Duverger de Villeneuve, maire et officier de l'Etat civil de la commune de Champigny sur Marne. Ses pères et mères étaient présents et consentants à cette union. Tous habitent au n°89 de la grande rue de Champigny. Marie Victoire nous est présentée comme mineure, ayant perdu son père. Sa mère était présente et consentante. Mère et fille habitent au n°90 grande rue de Champigny.

Les publications des bans ont été réalisées les dimanches 16 et 23 février de l'année 1823 à midi à la porte de la mairie de Champigny et aucune opposition à ce mariage n'a été faite.

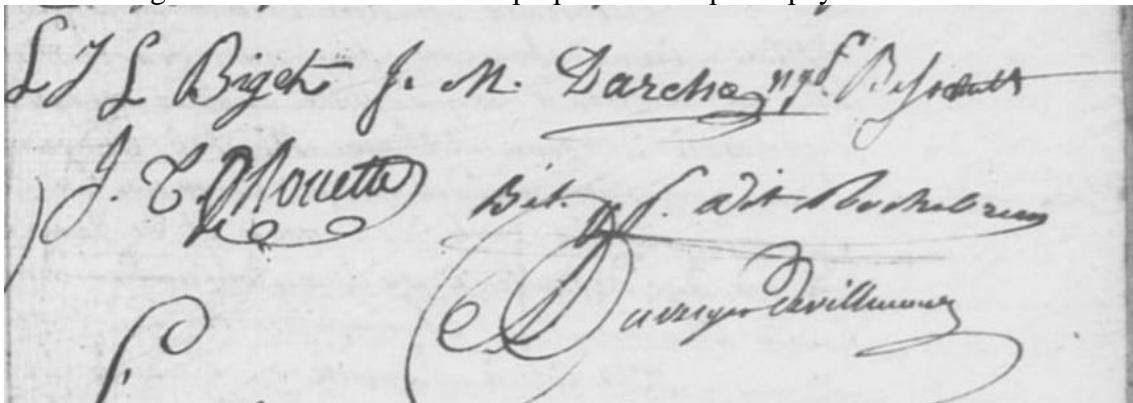
La filiation des futurs époux est rappelée dans cet acte de mariage. Louis Joseph léger BIGET est ainsi le fils majeur de François Marin BIGET et Marie Louise DARCHE, vigneron en la commune de Champigny.

Marie Victoire BOUTRY est fille mineure de feu Etienne Jean Louis BOUTRY, vigneron en son vivant et de Antoinette Victoire CHAPONET, vigneronne. C'est donc deux familles vigneronnes qui s'apprêtent à s'unir.

Les témoins du mariage sont les suivants :

- Jean Martin DARCHE, chevalier de la légion d'honneur âgé de quarante-cinq ans, oncle maternel de l'époux,
- Noël Jean Pierre BESSAULT âgé de quarante-quatre ans, vigneron, bel oncle maternel de l'époux, c'est-à-dire oncle par alliance,
- Jacques Thierry ROUETTE, cinquante-deux ans, propriétaire demeurant à Paris, parrain de l'épouse,
- Pierre François BEL dit « Rochebrun », trente-six ans, gendarme à la résidence de la gendarmerie royale y demeurant grande rue n°33, cousin de l'épouse.

Les témoins ont signé l'acte de mariage avec l'époux. François Marin BIGET, Marie Louise DARCHE, Antoinette Victoire CHAPONET et l'épouse Marie Victoire BOUTRY ont déclaré ne savoir signer. Cela était courant à l'époque dans la sphère paysanne.



⁹ AD94, 1 MI 1004, actes de mariage pour Champigny sur Marne, 1821-1830, p.39 /149

B. Marie Victoire et sa fratrie

Nous recherchons dans les tables décennales de Champigny la fratrie de Marie Victoire BOUTRY¹⁰ :

- Jean Louis né le 24 frimaire an 3 soit le 13 décembre 1794¹¹ et décédé le 11 décembre 1819¹², marié le 11 décembre 1817¹³ avec Marie PETIT et donc décédé 2 ans plus tard jour pour jour.
- Marie Antoinette victoire née le 23 septembre 1797¹⁴, mariée le 24 juin 1820¹⁵ à Champigny sur Marne avec Roch Gabriel BESSAULT, décédée le 26 décembre 1833¹⁶
- Eloy né le 7 juin 1800¹⁷ et décédé le 11 juillet 1801¹⁸
- Geneviève née le 1^{er} février 1803¹⁹, mariée le 16 février 1824²⁰ avec Antoine Hipollite CONOR, décédée le 11 mars 1855²¹ à Champigny.
- Marie Victoire née le 22 janvier 1805²² à Champigny

Marie Victoire est donc la dernière-née de ses parents. Son père décède quand elle a 8 ans.

C. Les enfants

Avec son mari Louis Joseph Léger, elle aura trois filles :

- Louise Lucine²³ née le 9 février 1825²⁴ à Champigny
- Elize Eugénie née à Champigny le 24 mars 1828²⁵ et décédée à Champigny le 11 juillet de la même année.²⁶
- Léontine Joséphine Victoire née le 22 août 1830²⁷ à Champigny.

D. Décès de Marie Victoire BOUTRY

L'union entre Louis Joseph Léger et Marie Victoire est de courte durée puisqu'elle décède le 3 décembre 1832²⁸ à 4 heures du soir à l'âge de 27 ans, en la demeure familiale, située grande rue, n°89. Sont comparus le lendemain du décès à 8 heures devant l'officier de l'état civil et adjoint au maire : Jean Pierre Noël BESSAULT cultivateur et Jean Martin DARCHE, chevalier de la légion d'honneur et tous deux oncles par alliance de la défunte.

Le décès ayant été établi, il faut se tourner vers les tables de succession et absences pour vérifier si Marie Victoire BOUTRY laisse quelque chose et à qui. Champigny dépend du bureau de Charenton jusque'en 1905. On consulte donc les TSA de ce bureau.²⁹

¹⁰ AD 94, 1MI 1007, tables décennales pour Champigny S/M, 1782-1875, 233p.

¹¹ AD 94, 1^E 14, naissances, mariages, décès pour Champigny S/M, 1794-97, p. 63/213, acte 13

¹² AD 94, 1MI 1003, décès pour Champigny S/M, 1811-20, p. 104/117

¹³ AD 94, 1MI 1003, actes de mariages pour Champigny S/M, 1811-1820, p.96/131, acte 13

¹⁴ AD 94, 1^E 14, naissances, mariages, décès pour Champigny, 1794-97, p. 185/213, acte 1

¹⁵ AD 94, 1MI 1003, actes de mariages pour Champigny S/M, 1811-1820, p. 125/131, acte 8

¹⁶ AD 94, 1MI 1004, actes de décès pour Champigny S/M, 1831-1840, p.51/130, acte 48

¹⁷ AD 94, 1MI 1007, tables décennales pour Champigny S/M, 1792-1875, p.3 /223

¹⁸ AD 94, 1MI 1007, tables décennales pour Champigny S/M, 1792-1875, p.18 /223

¹⁹ AD 94, 1MI 1003, naissances pour Champigny S/M, 1800-1810, p. 63/167, acte 16

²⁰ AD 94, 1MI 1004, actes de mariages pour Champigny S/M, 1821-1830, p.51/149, acte 1

²¹ AD 94, 1MI 1005, actes de décès pour Champigny S/M, 1851-1860, p. 74/145, acte 4

²² AD 94, 1MI 1003, naissances pour Champigny S/M, 1800-1810, p. 91/167, acte 11

²³ Certaine fois, il sera écrit Lucie.

²⁴ AD 94, 1MI 1004, actes de naissances pour Champigny S/M, 1821-1830, p.65 /154, acte 4

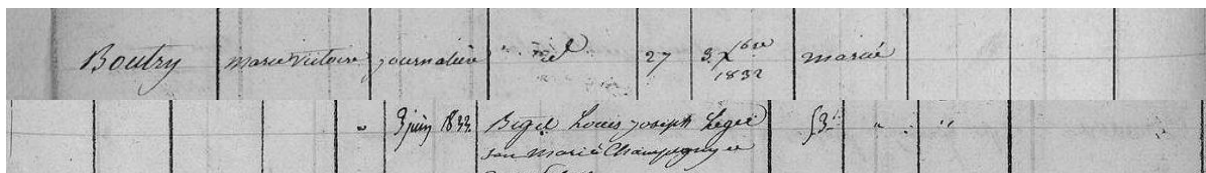
²⁵ AD 94, 1MI 1004, actes de naissances pour Champigny S/M, 1821-1830, p. 110 /154, acte 12

²⁶ AD 94, 1MI 1004, actes de décès pour Champigny S/M, 1821-1830, p.99 /138, acte 18

²⁷ AD 94, 1MI 1004, actes de naissances pour Champigny S/M, 1821-1830, p.148 /154, acte 28

²⁸ AD94, 1 MI 1004, actes de décès pour Champigny sur Mame, 1831-1840, p.32 /130, acte 63

²⁹ AD94, DS14 355, table de succession et absence, bureau de Charenton dont dépend la ville de Champigny, 1831-1837, p.8/108



La TSA démontre qu'il y a bien une déclaration de succession datée du 3 juin 1833 sans indication du numéro. Les bénéficiaires indiqués sont le veuf Louis Joseph Léger BIGET et leurs deux enfants. En cherchant dans le registre des successions³⁰ en corrélation avec la date, on finit par tomber sur la succession. Celle-ci porte le numéro 935.

Voici ce qui est écrit :

*Est comparu le s[ieu]r Louis Joseph Léger Biget, journalier
Dem[eurant] à Champigny, lequel nous a déclaré que Marie
Victoire Boutry, son épouse est décédée à Champigny
le trois décembre 1832 laissant pour seuls héritiers Lucine
et Léontine Biget ses deux filles mineures
et qu'il ne leur est échu*

*que la moitié du mobilier détaillé en l'état cy joint,
montant à cent six francs 106*

½ à la succession 53

Reçu vingt cinq centimes

Le comparant a approuvé la déclaration sincère

[et] véritable sous les pièces portées par la loi [et] a signé

Biget

Marie victoire BOUTRY laisse donc un mobilier dont la valeur est de 106 francs. Ses deux filles héritent pour moitié.

2. Premier mariage de Louise BESSAULT et Hubert LALEVEE³¹

A. Le mariage

Louise BESSAULT, couturière a également été mariée en premières noces. Ainsi, le samedi 28 décembre 1822³², elle s'unit à Hubert LALEVEE devant Jean François BELLEMARE, adjoint du maire de la commune de Champigny sur Marne. Ses pères et mères étaient présents et consentants à cette union. Louise était mineure au moment des faits. Tous habitent au n°91 de la grande rue de Champigny.

Hubert LALEVEE, le futur époux nous est présenté comme voiturier. Cela signifie que son métier consiste à transporter des marchandises. Sa mère est présente et consentante à l'union. Son père est absent car décédé en 1808. Tous deux habitent au n°16 rue de l'église.

Les publications des bans ont été réalisées les dimanches 15 et 22 décembre de l'année 1822 à midi à la porte de la mairie de Champigny et aucune opposition à ce mariage n'a été faite.

La filiation des futurs époux est rappelée dans cet acte de mariage. Louise BESSAULT est ainsi la fille mineure de Jacques BESSAULT, voiturier et de Marie Jeanne PROT. Beau-père et gendre exercent le même métier.

³⁰ AD 94, DQ14 446, registre de successions pour le bureau de Charenton le Pont, 4 février 1833-2 juillet 1835.

³¹ Plusieurs orthographes : Lalevée ou Lalevé

³² AD94, 1 MI 1004, actes de mariage pour Champigny sur Marne, 1821-1830, p.29 /149, acte 18

Hubert LALEVEE est fils majeur de feu François Edme LALEVEE, charretier en son vivant et de Marie Françoise LELARGE, journalière.

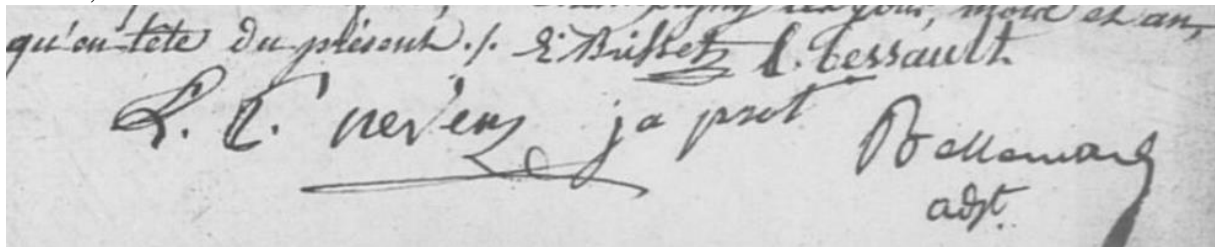
Les quatre témoins du mariage sont les suivants :

- Eloi BRISSET, cinquante-deux ans, marchand de bois
- Louis Herre NEVEU, quarante-deux ans, marchand de vin

Tous deux sans liens de parenté avec les époux. Ils font en effet partie du cercle amical de l'époux.

- Jean Baptiste PROT, trente-six ans, maçon
- Jean Antoine PROT, trente-trois ans, maçon

Tous les deux sont les oncles maternels de l'épouse. Ce sont donc les frères de Marie Jeanne PROT, la mère de Louise BESSAULT.



Tous ont signé, exceptés l'époux et sa mère, les parents de l'épouse et Jean Baptiste PROT.

B. Hubert LALEVEE et sa fratrie

Hubert LALEVEE est né le 6 janvier 1801³³. Il est le deuxième et dernier enfant de sa fratrie. Le premier enfant de François Edme LALEVEE et de Marie Françoise LELARGE est François Alexandre. Il est né le 22 novembre 1797³⁴ et s'est marié le 12 avril 1821³⁵ avec Joséphine Germaine DESTERNE.

Louise BESSAULT accouche de leur premier enfant le 29 février 1824³⁶, un peu plus d'un an après leur union. C'est un petit garçon auquel le couple choisi de donner le prénom de Hubert comme son paternel. Dans certaines sources (notamment hypothèques, actes de transcription), on trouve le prénom de Victor. Les recherches portent à croire que Victor et Hubert sont les mêmes personnes en raison des âges qui coïncident. Une recherche plus poussée dans les actes d'état civil n'a pas permis de trouver un « Victor » avec peu de différence d'âge par rapport à Hubert.

C. Le décès

Quelques années plus tard, Louise perd précocement son mari. En effet, Hubert LALEVEE décède le 16 août 1829³⁷ à huit heures du matin, à l'âge de 28 ans en son domicile, grande rue, situé en la commune de Champigny. Louise se retrouve seule avec son enfant de 5 ans. L'acte de décès est réalisé le jour même de sa mort avec la déclaration de Jean Antoine PROT et Jacques BESSAULT son beau-père devant l'adjoint au maire et officier de l'état civil de Champigny sur Marne. Il est rappelé dans l'acte de décès que Louise BESSAULT est la veuve d'Hubert LALEVEE.

³³ AD 94, 1MI 1003, actes de naissances pour Champigny S/M, 1800-1810, p.10/167, acte 14

³⁴ AD 94, 1^E 15, actes de naissances pour Champigny S/M, 1797-1800, p. 5/103, acte 8

³⁵ AD 94, 1MI 1004, actes de mariages pour Champigny S/M, 1821-1830, p. 6/149, acte 5

³⁶ AD 94, 1MI 1004, actes de naissances pour Champigny S/M, 1821-1830, p. 50/154, acte 13

³⁷ AD94, 1 MI 1004, actes de décès pour Champigny sur Marne, 1821-1830, p.112 /138

Nous ne connaissons pas la cause de la mort de Hubert LALEVEE mais son jeune âge laisse à penser qu'il peut être décédé de maladie ou d'un accident survenu dans le cadre de ses fonctions de charretier.

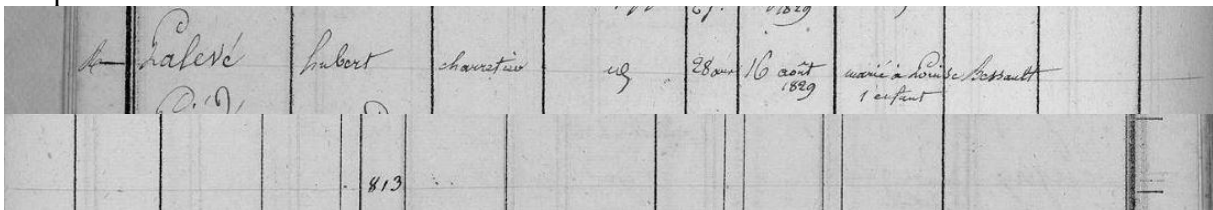
« Le charretier est le valet de ferme chargé de soigner les chevaux, de les conduire aux voitures et aux instruments auxquels on les attèle [...] les qualités qu'il doit posséder sont la sobriété, la patience et la force. Son talent consiste à bien connaître les chevaux et à les diriger de la voix et du geste, en les faisant marcher avec régularité. »³⁸

Travailler avec des chevaux n'était pas sans risque comme en témoigne un médecin vétérinaire des gardes du corps du roi en 1830 :

« Cependant il faut dire, pour l'honneur de notre pays, que ces coups que les charretiers, surtout de la capitale, ne cessent de donner aux malheureux chevaux qu'ils ont à conduire sont dus à la peine que ces hommes eux-mêmes éprouvent dans l'embarras de diriger une voiture dont la charge est presque toujours trop au-dessus de la force des animaux, et qui se trouve arrêtée toutes les fois que le terrain devient moins favorable au tirage. »³⁹

Il suffit de peu pour que le drame n'arrive dans ces circonstances.

Les tables de succession et absences⁴⁰ ne permettent pas d'affirmer l'existence d'une déclaration de succession pour Hubert LALEVEE. Seule la mention d'un numéro 813 de sommier douteux (registre) figure sur la TSA. Etant donné que le sommier douteux était utile pour noter un doute planant sur l'existence ou non d'une éventuelle succession et que ces sommiers ont presque tous été mis au pilon, la recherche aux archives départementales du 94 n'a pas abouti.



Nom : Lalevé

Prénom : Hubert

Profession : charretier

Domicile : id. (Champigny sur Marne)

Age : 28 ans

Date du décès : 16 août 1829

Marié à Louise Bessault, 1 enfant

Sommier douteux : 813

3. Les noces de Louise BESSAULT et Louis Joseph Léger BIGET

A. Le mariage

³⁸ In Henry SAGNIER, *omnium agricole*, Librairie Hachette, 1920.

³⁹ D. [Achille-Vincent DELAGUETTE, médecin-vétérinaire des Gardes-du-Corps du Roi...] « Analyse – extrait d'un journal anglais (*The Hippiatrist*) – Procès intenté contre un charretier qui avait maltraité son cheval ». *Journal de Médecine vétérinaire*, 1^{ère} année, 1830, p. 452-454, p. 452. Extrait figurant dans : François Vallat, « La pathologie oubliée des chevaux de labour, 1800-1918. L'apport des sources écrites et des collections anatomiques de l'École vétérinaire d'Alfort », *In Situ* [En ligne], 27 | 2015, mis en ligne le 29 octobre 2015, consulté le 11 août 2022. URL : <http://journals.openedition.org/insitu/12232> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/insitu.12232>

⁴⁰ AD94, DS14 354, table de succession et absence, bureau de Charenton dont dépend la ville de Champigny, 1826-1830, p.8/108

Le mariage entre familles paysannes était à l'époque pour des paysans modestes une façon de rester sur pied financièrement en assurant une mise en commun de leurs ressources. C'était vital. C'est pourquoi, les membres des couples défaits par la mort se remariaient très rapidement.

Louis Joseph Léger se remarie donc avec Louise BESSAULT moins de deux ans après avoir perdu son épouse. Louise BESSAULT se remarie en secondes noces moins de 5 ans après la perte de son premier mari. A la vue de leur lieu d'habitation et des témoins de leurs premières noces, on peut penser qu'ils se côtoyaient régulièrement et se connaissaient. Champigny étant à cette époque un petit village, les réseaux de relations étaient plus réduits et tout le monde se côtoyait.

C'est à Champigny sur Marne que Louis Joseph Léger BIGET et Louise BESSAULT se marièrent le mercredi 7 mai 1834⁴¹ à sept heures du soir devant l'adjoint au maire et officier de l'état civil de la commune de Champigny sur marne.

Ce fut le seul mariage de cette journée comme en témoigne le registre de l'état civil.

Mariage un peu particulier que celui de ce mercredi 7 mai 1834 puisque, les deux membres du couple sont veufs de leur précédente union.

Louis Joseph Léger BIGET et Louise BESSAULT, demeurant tous deux dans la même commune, à savoir celle de Champigny sur Marne, les publications des bans y ont été faites les dimanches 27 avril et le 4 mai 1834 à midi.

On apprend dans cet acte de mariage que Louis Joseph Léger BIGET est cultivateur tandis que Louise BESSAULT est couturière. Tous deux sont âgés respectivement de 33 ans et de 30 ans et sont donc tous deux majeurs. En effet, depuis la loi du 1er germinal an XII (22 mars 1804), la majorité civile est à 21 ans pour les deux sexes tandis que la majorité matrimoniale se situe à 21 ans pour les filles et à 25 ans pour les garçons.

On nous informe également dans cet acte de mariage que les époux sont tous deux natifs de la ville de Champigny sur Marne et qu'ils habitent tous deux en la grande rue. Louise BESSAULT y demeure avec ses parents, le numéro n'y est pas mentionné. Toutefois, il doit être similaire à celui qui était mentionné lors de sa précédente union, à savoir au 91. Nous n'avons pas cette précision d'adresse pour le futur époux mais l'on peut supposer qu'il habitait, le domicile familial, situé grande rue n°89.⁴² Ils sont donc voisins.

Les parents des deux futurs époux sont présents et consentants à cette union. Il s'agit de François Marin BIGET, cultivateur et Marie Louise DARCHE, du côté du futur époux et de Jacques BESSAULT, voiturier et Marie Jeanne PROT, du côté de la future épouse.

Les témoins présents sont au nombre de quatre. Ainsi, du côté de l'époux, nous avons :

- Le sieur Jean Martin DARCHE, chevalier de la légion d'honneur, militaire en retraite, âgé de 56 ans, demeurant à Champigny, grande rue n°9, oncle maternel de l'époux ;
- Pierre Marie OLIVIER, fabricant de faux cols, âgé de 35 ans, demeurant à Paris rue Saint Martin au n°160. Pas de mention de lien de parenté quelconque avec le futur époux.

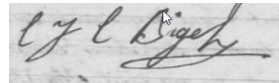
Du côté de l'épouse, nous avons deux autres témoins :

- Jean Antoine PROT, entrepreneur en bâtiment âgé de quarante-six ans, demeurant grande rue à Champigny, oncle maternel de l'épouse, déjà témoin lors de la première union ;
- Et René CAILLET, cultivateur, âgé de 47 ans, demeurant rue Petit à Champigny sur Marne, bel oncle maternel de l'épouse.

⁴¹ AD94, 1 MI 1004, actes de mariage pour Champigny sur Marne, 1831-1840, p.52/146

⁴² Évoqué dans l'acte de décès de Marie Victoire Boutry et dans l'acte de son 1^{er} mariage

Il n'a pas été réalisé de contrat de mariage, ce qui signifie que les époux se marient sous le régime de la communauté de biens.



B. Louis Joseph Léger BIGET et sa fratrie

Louis Joseph Léger BIGET est né le lundi 28 septembre 1801⁴³ à Champigny sur Marne à 11h du matin, sous le consulat de Napoléon Bonaparte. A cette époque, la commune est peuplée de 1286 habitants⁴⁴ et c'est le boulanger Nicolas Renault Joseph BENARD qui en est le maire. Louis Joseph Léger BIGET est né peu de temps après le mariage de ses parents puisque ces derniers se sont mariés le 23 mai 1801⁴⁵.

Les parents, François Marin BIGET⁴⁶ et Marie Louise DARCHE lui ont donné les prénoms de Louis Joseph Léger. Cela fait donc un prénom en commun avec la mère même s'il a été masculinisé.

La déclaration de naissance a été faite par le père, à ce moment-là vigneron en la commune de Champigny. La mère se repose probablement, fatiguée par l'accouchement. Les femmes sont souvent absentes lors des déclarations de naissances. Il est accompagné de deux témoins. Le premier Antoine LOIZEAU, bourrelier âgé de quarante-cinq ans ; le second Antoine DESTERNE, cultivateur âgé de cinquante ans, tous deux demeurant également à Champigny. L'heure de la déclaration n'est pas mentionnée. Le maire et les témoins ont signé. Le père a déclaré ne le savoir.

Il fait partie d'une fratrie de 4 enfants :

- Louis Joseph Léger né le 28 septembre 1801⁴⁷
- Louis François né le 19 décembre 1803⁴⁸ et décédé le 20 novembre 1804⁴⁹
- Henriette Aspasia née le 9 janvier 1807⁵⁰ et décédée le 11 septembre 1807⁵¹
- Marguerite Marie Louise née le 14 novembre 1809⁵²

Il est le plus âgé des enfants de François Marin et Marie Louise DARCHE puisqu'il est le premier né. Il y a presque 8 ans d'écart entre Louis Joseph Léger et sa plus jeune sœur Marguerite Marie Louise. On note la forte mortalité infantile de l'époque.

C. Recrutement militaire

Louis Joseph est concerné par la loi du 10 mars 1818 sur le recrutement militaire. Le volontariat étant insuffisant sous Louis XVIII, le ministre de la Guerre, qui n'est autre que Gouvion-Saint-Cyr, décida de réinstaurer la conscription. Par conséquent le recrutement se faisait depuis cette loi à la fois par volontariat et par tirage au sort, avec une possibilité de remplacement en échange d'une somme d'argent. Les jeunes gens qui n'étaient pas tirés au sort étaient immédiatement libérés de leurs obligations militaires. La durée du service était de 6 ans, puis de 5 ans de réserve pour les soldats et sous-officiers. La ville de Champigny sur Marne dépendant à cette époque du département de la Seine, il faut donc se rendre à Paris pour consulter le recrutement militaire

⁴³ AD94, 1 MI 1003, actes de naissances pour Champigny sur Marne 1800-1810, p.25 /167

⁴⁴ http://cassini.ehess.fr/html/fiche.php?select_resultat=7959

⁴⁵ AD94, 1 MI 1003, actes de mariages pour Champigny sur Marne 1800-1810, p.5 /114

⁴⁶ Ou François Marin BIGET selon les sources

⁴⁷ Op. cit.

⁴⁸ AD 94, 1MI 1003, actes de naissances pour Champigny S/M, 1800-1810, p. 78/167, acte 5

⁴⁹ AD 94, 1MI 1003, actes de décès pour Champigny S/M, 1800-1810, p. 92/164, acte 2

⁵⁰ AD 94, 1MI 1003, actes de naissances pour Champigny S/M, 1800-1810, p. 116/167, acte 1

⁵¹ AD 94, 1MI 1003, actes de décès pour Champigny S/M, 1800-1810, p. 121/164, acte 28

⁵² AD 94, 1MI 1003, actes de naissances pour Champigny S/M, 1800-1810, p. 150/167, acte 34

de 1821. La liste du tirage au sort pour 1821 se trouve aux archives de Paris et est côtée D1R1 15. Les registres des matricules ne sont disponibles qu'à partir de 1859 et les tables alphabétiques qu'à partir de 1864. La source citée n'a pas pu être consultée pour le moment.

D. Activités professionnelles

Louis Joseph Léger BIGET aura eu plusieurs professions au cours de son existence : cultivateur⁵³, chauxfournier, cantonnier⁵⁴ ce qui témoigne de la diversification des activités, nécessaire à sa survie. Ses activités se rapprochent de celles de son père François Marin.

Anne-Robert-Jacques Turgot
(1727-1781)



Bibliothèque nationale de France

Pierre Marie Jérôme Trésaguet
(1717-1796)



École nationale des ponts et chaussées

Petit point sur les cantonniers

Les cantonniers sont nés de la suppression de la corvée qui était souvent jugée comme mal réalisée par les paysans qui devaient s'y atteler. C'est Trésaguet, ingénieur en chef de Turgot qui a inventé l'entretien par portion ou par canton réalisé par un ouvrier agricole : le cantonnier. Au début du 19^e siècle, les cantonniers deviennent des salariés de l'administration des ponts et chaussées. Puis, les cantons et communes suivent le mouvement. Ils sont souvent recrutés au sein des ouvriers agricoles avec leurs outils.

La charge de travail des cantonniers ne cesse d'être précisée et commentée. Sur les routes et les chemins, ils doivent entretenir et réparer la chaussée au fur et à mesure des besoins. Ce « point-à-temps » consiste à combler les ornières et les trous, ratisser les aspérités et les bosses, enlever les boues et les matières usées, assurer l'écoulement des eaux en curant les fossés et en créant de petites saignées d'évacuation, rassembler et évacuer les pierres errantes, terrasser et régler les accotements, fossés et talus, couper ou arracher les chardons et les mauvaises herbes, déblayer les neiges et les glaces, sabler les rampes difficiles en temps de gelée, cultiver et soigner les plantations situées dans l'emprise publique, porter assistance aux usagers de la route, contribuer à la surveillance et à la tranquillité publiques, ...

D'après Denis Glasson, *les cantonniers des routes, une histoire d'émancipation*, l'Harmattan, 2014.

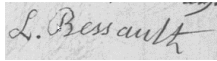
On le voit la charge de travail du cantonnier est harassante du matin au soir et ce quelles que soient les conditions climatiques. 1/3 des cantonniers le payent de leur santé puisqu'ils souffrent de maladies respiratoires. La mortalité et les accidents dans le cadre de l'activité sont fréquents. Ce ne sera qu'en 1860 qu'un début de rente viagère ou un système de retraite verront le jour... Louis Joseph Léger BIGET n'en bénéficiera pas.

Les salaires des cantonniers ne sont pas bien élevés et diffèrent selon la classe à laquelle le cantonnier appartient mais aussi selon la région dans laquelle il œuvre. Il peut y avoir des gratifications pour les plus méritants d'entre eux.

⁵³ Acte de mariage

⁵⁴ AD 94, DQ14 504 Louis Joseph Léger BIGET, canton de Charenton, TSA 1854-1857, p. 25/199

E. Louise Bessault



Louise BESSAULT voit le jour le 17 fructidor de l'an XII de la République Française c'est-à-dire le mardi 4 septembre 1804⁵⁵ à six heures du soir. La déclaration de sa naissance est faite par son père Jacques BESSAULT. La déclaration est réalisée devant le maire de Champigny Antoine DESTERNE en présence de deux témoins : Antoine LOIZEAU, bourrelier âgé de quarante-cinq ans et Louis CHAPONET, cultivateur âgé de vingt-deux ans tous deux demeurant à Champigny sur Marne.

Il est à noter que le témoin Antoine LOIZEAU, bourrelier de profession est un témoin commun aux deux membres du couple en ce qui concerne leur naissance. Il est également à noter que l'âge de ce témoin mentionné dans les deux actes est identique alors que plus de 3 ans séparent ces actes de naissance.

Louise BESSAULT est comme Louis Joseph Léger le premier enfant de ses parents. Elle naît peu de temps après leur mariage qui a eu lieu le 16 avril 1804⁵⁶.

Elle fait partie de la fratrie suivante :

- Louise BESSAULT
- Pierre Antoine né le 7 octobre 1806⁵⁷ et décédé quelque jour plus tard le 21 octobre 1806⁵⁸ à Champigny sur Marne
- Jacques Auguste né le 23 mai 1813⁵⁹, marié le 2 mars 1835⁶⁰ avec Marie Louise THURIN et décédé le 8 juin 1890⁶¹ à Champigny sur Marne
- Virginie, décédée le 29 mars 1853⁶² et née le 20 avril 1809⁶³

Louise exerce la profession de couturière comme il est stipulé dans son acte de mariage.⁶⁴

A l'époque, la société est encore au $\frac{3}{4}$ rurale et les femmes, en plus de leur activité de couturière, de lingère, etc., travaillent dans les champs. Elles aident leur mari en plus des tâches domestiques qui leur incombent.

F. Vie commune

Le couple a passé son existence sur Champigny proche de la grande rue. Il n'a eu qu'un enfant ensemble de sexe féminin. Il s'agit d'Olympe Louise. Elle est née le 5 avril 1836⁶⁵ à Champigny sur marne presque deux ans après les noces de ses parents. Louise BESSAULT était alors âgée de presque trente ans.

L'intervalle inter génésique est très peu compressible et est en moyenne de 2 ans, intervalle augmentant tout autant que l'âge de la femme qui cherche à procréer. Ceci est un premier facteur explicatif du faible nombre d'enfants nés pour le couple.

Le deuxième est la mort de leurs époux respectifs. Le délai de remariage est un temps où aucun enfant ne naît. Il faut savoir qu'à l'époque, il y a entre le quart et le tiers des unions qui sont rompues avant 10 ans, ce qui a été le cas pour les précédentes unions de Louise et de Louis Joseph Léger.

Enfin, argument secondaire mais somme toute important : la baisse de la fécondité devient brutale après 1790 selon David WEIR : « dans la France rurale, la transition de la fécondité

⁵⁵ AD 94, 1MI 1003, actes de naissances pour la commune de Champigny, 1800-1810, p.84/167

⁵⁶ AD 94, 1MI 1003, actes de mariages pour la commune de Champigny, 1800-1810, p.27/114

⁵⁷ AD 94, 1MI 1003, actes de naissances pour la commune de Champigny, 1800-1810, p.109/167, acte 33

⁵⁸ AD 94, 1MI 1003, actes de décès pour la commune de Champigny, 1800-1810, p.109/164, acte 43

⁵⁹ AD 94, 1MI 1003, actes de naissances pour la commune de Champigny, 1811-1822, p. 34/139, acte 16

⁶⁰ AD 94, 1MI 1004, actes de naissances pour la commune de Champigny, 1831-40, p. 66/146, acte 6

⁶¹ AD 94, 1MI 2186, actes de décès pour la commune de Champigny, 1886-90, p. 271/302

⁶² AD 94, 1MI 1005, Actes de décès pour la commune de Champigny, 1851-1860, p.34/145

⁶³ AD 94, 1MI 1003, Actes de naissances pour la commune de Champigny, 1800-1810, p. 145/167

⁶⁴ AD 94, 1MI 1004, acte de mariage de Louise BESSAULT et Louis Joseph Léger BIGET, 1831-1840, p. 52/146

⁶⁵ AD 94, 1MI 1004, actes de naissances de Champigny S/M, 1831-1840, p.73/129, acte 9

commence à partir de 1790 »⁶⁶. En moyenne, à cette époque, on arrive à quatre ou cinq naissances par couple.

Si l'on cumule les enfants nés, Louis Joseph Léger est le père de 4 filles dont une ayant pour mère Louise. Louise quant à elle est la mère de deux enfants : un garçon et une fille.

Travailleur de la terre, cultivateur, cantonnier, Louis Joseph Léger BIGET travaillait dur pour assurer la survie de sa famille. Louise BESSAULT aussi car elle devait exercer une pluriactivité entre travail de la terre, travail domestique et travaux de couture. Le couple avait pour vivre quelques terres qu'il devait cultiver.

Le cadastre créé par la loi des 15-25 septembre 1807 et réalisé entre 1808 et 1850 peut être utile pour avoir un aperçu des propriétés que possédait Louis Joseph Léger BIGET et sa femme. C'est donc la série P relative au cadastre qu'il faut consulter aux AD du val de Marne. Sa matrice cadastrale⁶⁷ porte le numéro 90 et figure en annexes.

Louis Joseph Léger possédait six propriétés terriennes dans les sections A, B et C des plans cadastraux de Champigny sur Marne qui étaient déjà à lui avant la création du cadastre⁶⁸ comme en témoigne la colonne « tiré de » vide pour celles-ci.

Il s'agit de 5 terres d'une superficie allant de 1 are 45 centiares à 4 ares 70 centiares. A cela s'ajoute une vigne de 3 ares 35 centiares.

En 1849, Louis Joseph Léger a acquis plusieurs propriétés émanant de la matrice 161 dont le propriétaire est Louis René CAILLET : des terres et une vigne⁶⁹. On ne sait toutefois pas comment ces terres ont été acquises. Louis Joseph Léger n'a pas de case qui aurait pu nous renseigner dans les registres hypothécaires et aucun acte notarié n'a été trouvé pour le moment. En 1857, après son décès, sa parcelle numérotée 1286 est partagée. Sa veuve en garde une partie et l'autre partie est récupérée par le propriétaire dont la matrice cadastrale est numérotée 1095. Ce propriétaire n'est autre que les chemins de fer de l'est qui ont exproprié des propriétaires campinois pour réaliser les voies ferrées de la ligne Paris Mulhouse. Nous y reviendrons au cours de ce travail. En 1858, cette parcelle partagée figure bien sur la matrice 1134, matrice de sa veuve.

Les terres possédées par le couple sont de taille modérée et les propriétés sont très dispersées sur le territoire agricole de Champigny sur Marne. Le tableau d'assemblage situé en annexes le montre aisément lorsque l'on regarde les différentes sections scindant le territoire de Champigny S/M.

La superficie des terres possédées par Louis Joseph Léger BIGET et sa femme Louise avoisine les 3000 m². Cela peut sembler conséquent aujourd'hui, mais la famille était une famille paysanne que l'on classerait dans les paysans indépendants précaires. Leurs conditions de vie étaient meilleures que les brassiers ou les journaliers mais restaient quand même précaires et soumises aux aléas de la vie.

G. Les décès

i. Le décès de Louis Joseph Léger⁷⁰

Il décède le 28 novembre 1856 à Champigny⁷¹.

Ce sont Germain Hilaire BESSAULT, beau fils du défunt marié avec sa fille Louise Lucine et Luce Martin BESSAULT, le cousin germain du défunt qui ont fait la déclaration de décès auprès d'Etienne GABORET adjoint au maire, le 28 novembre 1856 à 2 heures de l'après-midi.

⁶⁶ In Etienne Van de Walle, la fécondité française au XIXe siècle, seuil, 1986

⁶⁷ AD 94, 3P107, Matrice cadastrale de Louis Joseph Léger BIGET, folio 90

⁶⁸ Elles sont encadrées en bleu sur le document.

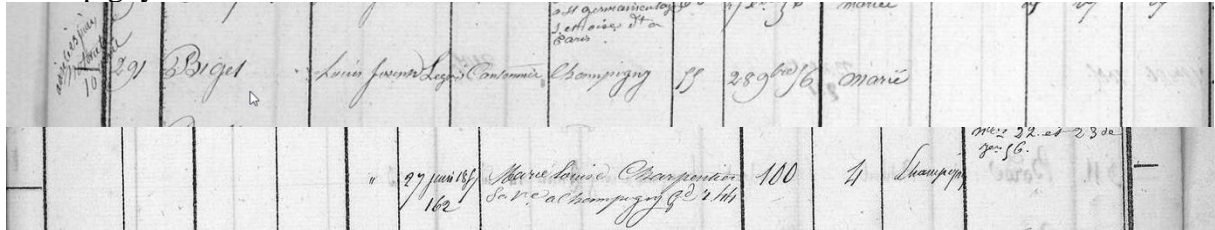
⁶⁹ Encadrées en rouge sur le document figurant en annexes

⁷⁰ Cf. annexes

⁷¹ AD94, 1 MI 1005, actes de décès pour Champigny sur Marne, 1851-1860, p. 91 /145, cf. annexes

Ils comparaissent et déclarent le décès de Louis Joseph Léger survenu « ce jour » à son domicile situé au 9 rue Saint Jean à Champigny.

Louis Joseph Léger laisse une déclaration de succession comme en témoignent les tables de succession et d'absences que nous trouvons numérisées sur le site des archives départementales du Val de Marne.⁷² On consulte les tables relatives à l'année de décès de Louis Joseph Léger BIGET (1854-1857) pour le bureau de Charenton le Pont dont dépend la commune de Champigny sur Marne.



Sur les tables, il est stipulé le numéro d'ordre, le nom et prénom du défunt, sa profession au moment du décès à savoir cantonnier, le lieu du décès, son âge, la date du décès, son statut matrimonial, la date de la déclaration de succession, son numéro (parfois il n'est pas renseigné), et les bénéficiaires de la succession.

On relèvera à ce sujet une erreur puisqu'il est noté « Marie Louise CHARPENTIER » au lieu de « Louise BESSAULT » dans la case des bénéficiaires. Cela peut s'expliquer par le fait que le mari de Marie Louise CHARPENTIER est la personne qui suit Louis Joseph Léger BIGET dans le registre des décès. En effet, dans ce registre, Louis Joseph est le 48^e décès de l'année 1856 et Jean Louis Julien DIDON, époux de Marie Louise CHARPENTIER est le 49^e décès de cette année.

La TSA se termine avec les biens déclarés et les observations s'il y en a.

Nous rechercherons donc la déclaration du 27 juin 1857, référencée sous le numéro 162. On la trouve dans le registre ayant pour côte DQ 14 458. Aux AD 94, les déclarations de décès sont intéressantes à plus d'un titre pour tout généalogiste soucieux de croiser les sources pour reconstituer l'histoire familiale.

Cette TSA mentionne également un acte de notoriété. Les recherches dans les cartons d'archives notariales nous ont permis de retrouver effectivement un acte de notoriété du 10 septembre 1859 établi après les décès de François Marin BIGET, Marie Louise DARCHE et Louis Joseph Léger BIGET par maître Albéric BISSON, notaire à Nogent sur Marne. Cet acte rappelle les différents héritiers des défunts.

Cette déclaration de succession nous apprend qu'il y a plusieurs héritiers :

- La femme du comparant Germain Hilaire BESSAULT à savoir Louise Lucine (Lucie dans l'acte) BIGET,
- Léontine Victoire BIGET épouse de Charles Louis DUVAL,
- Olympe Louise BIGET, épouse de Jules Isidore DESGRANGES,
- sa veuve Louise BESSAULT.

Les héritiers sont ses deux filles issues de son précédent mariage avec Marie Victoire BOUTRY (Léontine Victoire et Louise Lucine) et sa veuve Louise BESSAULT ainsi que leur fille issue de leur mariage prénommée Olympe Louise.

Le couple s'est marié sans contrat de mariage et sous le régime de la communauté de biens. Il n'y a ni donation ni inventaire. Louis Joseph Léger laisse à ses héritiers un mobilier d'une valeur de 100 francs appartenant à la 2^e communauté dont fait partie Louise, le prorata de ses appointements comme cantonnier d'une valeur de 20 francs, une somme payée par le chemin

⁷² AD 94, Louis Joseph Léger BIGET, canton de Charenton, TSA 1854-1857, p. 25/199, DQ14 504

de fer pour indemnité de terrain pour un montant de 80 francs. Soit un total de 200 francs dont la moitié est due à la succession. Cela correspond à ce qui était mentionné sur la TSA. Il laisse également quelques immeubles (terres) de la première communauté : les pendants de 3 ares 50 centiares et les pucelles de 3 ares, deux petites terres dont le total fait 8 francs pour une superficie totale de 6 ares et 50 centiares. Soit 4 francs pour les héritiers. Enfin, il laisse un capital de 80 francs.

Il laisse donc un total de 184 francs. Ce qui est très modeste. A l'époque, entre 1800 et 1939, globalement 40% des défunts laissent une succession. Après 1875, la succession médiane avoisine les 12000 francs 2000 avec une forte disparité selon les catégories professionnelles. ³/₄ des agriculteurs sont solvables, bien moins chez les ouvriers par exemple.⁷³

ii. Décès de Louise BESSAULT

Elle décèdera 13 ans après Louis Joseph Léger le samedi 6 décembre 1879⁷⁴ à 4 heures du soir, en son domicile situé rue de l'église, à Champigny, à l'âge de 75 ans. C'est Hubert LALEVEE, son fils âgé de cinquante-six ans, maçon et Louis Auguste PETIT, âgé de trente et un ans, peintre en bâtiment et cousin de la décédée qui ont déclaré le décès à Ferdinand Jules MONTI, adjoint au maire⁷⁵.

Le décès de Louise BESSAULT étant constaté, il faut maintenant s'intéresser à sa succession, s'il y en a une. Les tables de succession et d'absence sont donc consultées pour vérifier l'existence d'une succession.⁷⁶ La TSA nous apprend que Louise BESSAULT était cultivatrice et qu'elle ne laisse rien. Il n'y a donc pas eu de déclaration de succession. Cela ne veut toutefois pas dire qu'elle ne possédait aucun patrimoine à son décès. Elle peut très bien avoir réalisé une donation ou un leg sans que cela ne soit mentionné.



Une recherche dans les hypothèques situées à Nanterre permet d'approfondir un peu plus la question des transactions réalisées entre le décès de son mari et le sien. Le répertoire de formalité hypothécaire volume n°46 et la case 272 ont été consultés. On le trouve numérisé sur le site des archives départementales des hauts de Seine⁷⁷. Cette case du répertoire des formalités hypothécaires a appartenu à deux personnes : Louise BESSAULT veuve LE ROY et à Louise BESSAULT veuve LALEVEE et BIGET. On consulte donc les actes en lien avec la personne qui nous intéresse. La première ligne de la case ne la concerne pas.

⁷³ Successions et héritiers dans la société rurale du XIXe siècle : l'exemple des familles « TRA » de Loire-Inférieure, Luc Arrondel, Cyril Grange, in Annales de démographie historique, 2004/1, n)107, p.53 à 77

⁷⁴ AD 94, 1 MI 1006, acte de décès pour Champigny, 1871-1880, p. 152/180

⁷⁵ Cf. annexes

⁷⁶ AD 94, 3Q 5, Tables de succession et absences, année 1878-1881, p. 19/191

⁷⁷ AD 92, 4Q 3 46, répertoire de formalité hypothécaire, case 1 à 396, 1798-1900, p. 138/201

CASE N.° 272 *Bessaute, Louise, veuve de François Le Roy, dent à Cully 1861*

REGISTRES de Formalité, N.°	DATE de TRANSCRIPTIONS.	INDIQUER s'il s'agit d'une acquisition ou d'une vente.	DÉSIGNATION DES IMMEUBLES.	VALEUR des IMMEUBLES.	TRANSCRIPTION de la saisie immobilière, Enregistrement de l'original de la dénonciation au Saisi, et de la Notification de l'afiche aux créanciers inscrits.		OBSERVATION	REGISTRE des Inscriptions, N.°	
					Date des enregistrements.	Date des ratifications.		du volume.	des articles.
177	14/39	18 Janv. 1858	<i>Terre A Champigny</i>	76					
182	17	28 Janv. 1858	<i>Vente</i>	76					
182	46	28 mai 1861	<i>Vente</i>	2350					

2 actes la concernant :

- Une vente qui a été transcrite le 28 janvier 1858. La valeur des immeubles est de 76 francs.
- Une vente transcrite le 28 mai 1861. La valeur de l'immeuble est de 2350 francs.

La vente transcrite le 28 janvier 1858⁷⁸ est une vente, un acte de mutation déposé pour être transcrit par maître Gabriel Hector BISSON, notaire à Nogent sur Marne.

Comparaissent pour cet acte plusieurs personnes dont Louise BESSAULT. Les comparants vendent leurs terres sous la garantie solidaire de fait et de droit en possession immédiate à la compagnie des chemins de fer de l'est. Louise BESSAULT et ses enfants vendent donc les propriétés suivantes :

- Une terre de 16 centiares aux friches de Bry section B, numérotée 631 pour 20 francs 60
- Une terre de 36 centiares au haut Bonneau, section B, numérotée 1286 moyennant la somme de 36 francs
- Une terre aux Ringlais de 16 centiares, section B, numéro 1364, pour la somme de 19 francs 20 centimes.

Elle vend donc ces terres pour un total de 76 francs 20.

La compagnie débourse pour l'ensemble des comparants 343 francs 60 centimes. La veuve BESSAULT représente donc plus de 22% du montant de l'achat réalisé par les chemins de fer.

La deuxième transcription⁷⁹ est une vente qui a été réalisée devant maître Alberic Fleury BISSON, notaire à Nogent sur marne.

Les comparants sont les suivants :

- Louis Alexandre GALLOIS, laitier et sa femme Caroline GUILLOT, résidant à Champigny sur marne, fille de Virginie BESSAULT, sœur de Louise BESSAULT alors décédée.
- Baptiste BOUCHERON, tailleur de pierres et sa femme Désiré GUILLOT, résidant à Paris, également fille de Virginie BESSAULT, sœur de Louise BESSAULT.
- Jacques Auguste BESSAULT et sa femme Louise THURIN résidants à Champigny sur marne, frère de Louise BESSAULT.
- Louise BESSAULT, veuve BIGET résidant à Champigny, rue Saint Jean.

Les comparants qui ont tous un lien de parenté vendent une maison à Champigny sur marne située au n°109 de la grande rue. A l'origine cette maison appartenait à Marie Jeanne PROT qui est la veuve de Jacques BESSAULT, mère et père de Louise BESSAULT. Marie Jeanne PROT est décédée le 8 mars 1859. Dans son acte de succession, elle a pour héritiers les comparants. Ainsi Jacques Auguste, frère de Louise BESSAULT est propriétaire de la maison mise en vente pour 1/3. Louise BESSAULT pour un autre tiers et Mesdames VALLOIS et

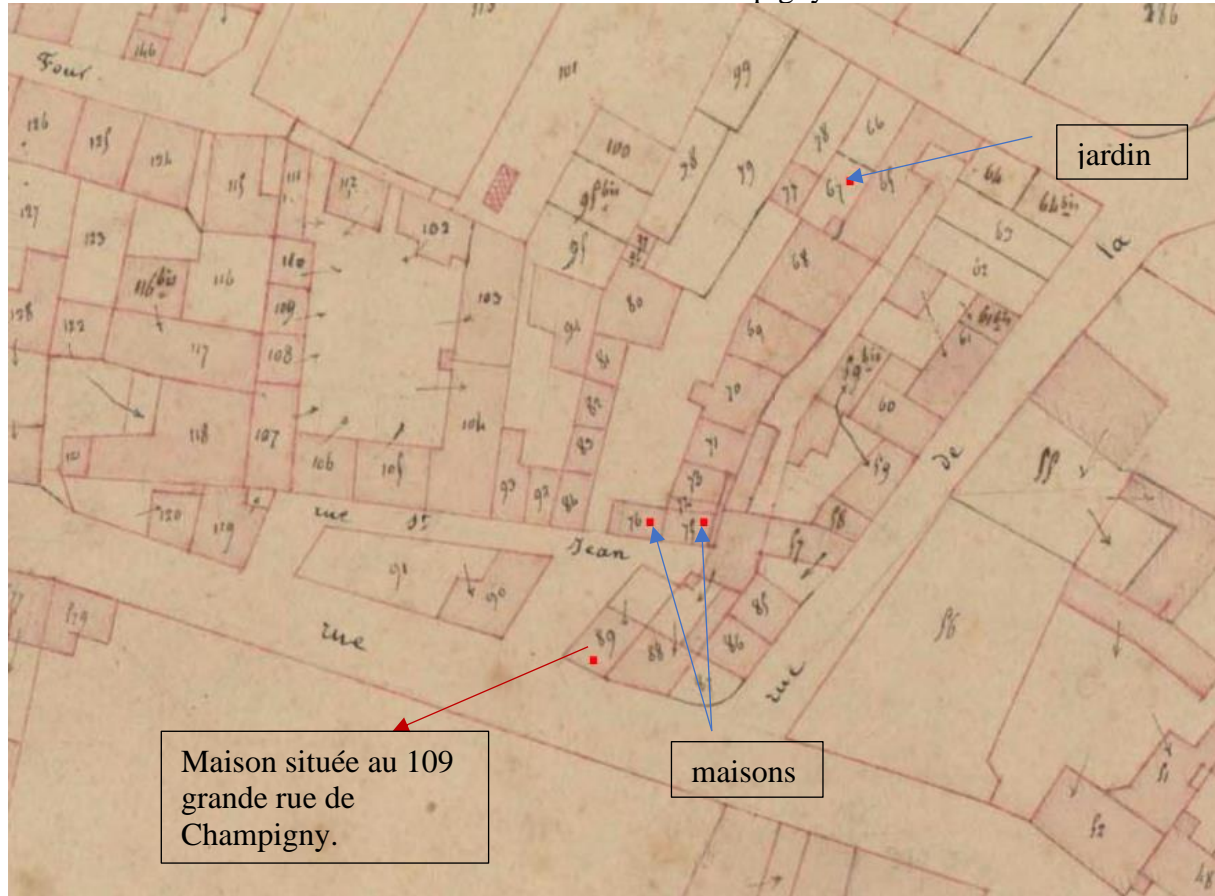
⁷⁸ AD 92, DQ 16/8386, registre de transcription, 1836-1900, transcription N°15

⁷⁹ AD 92, DQ 16/8650, registre de transcription, 1836-1900, transcription N°46

BOUCHERON complètent le dernier tiers puisqu'elles sont les filles de Virginie BESSAULT, sœur des deux premiers, en son vivant mariée avec Pierre Nicolas GUILLOT.

La maison en vente comprend au RDC une chambre et une cuisine. Au premier étage une chambre et un cabinet surplombé d'un grenier, recouvert de tuiles. Une petite cour est située à l'arrière de cette maison. Cette maison est vendue sans garantie de bon ou mauvais état de construction à monsieur Jean Baptiste PILLAIS, bourrelier, pour la somme de 2350 francs. Chacune des 3 parties récupèrent sur la vente environ 783 francs. Les filles GUILLOT devant diviser cette somme en deux.

Voici la situation de la maison au sein de la ville de Champigny :



Les points rouges qui figurent par ailleurs sur le plan sont les possessions de Jacques BESSAULT, le père de Louise BESSAULT en 1841⁸⁰ figurant sur sa matrice cadastrale.

Nous avons choisi de partir maintenant sur l'étude de l'ascendance de ce couple en priorisant une ascendance agnatique c'est-à-dire du côté du mari Louis Joseph Léger BIGET.

⁸⁰ AD 94, 3P107, Matrice cadastrale de Louis Joseph Léger BIGET, folio 51

CHAPITRE 4 : ascendance agnatique du couple Louise BESSAULT et Louis Joseph Léger BIGET

1. Génération 1 : Marie Louise MERCIER et Pierre BIGET

A. Mariage

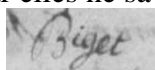
Le couple se marie le 27 juillet 1722⁸¹ à Champigny sur Marne. La publication des bans a eu lieu durant 3 dimanches consécutifs comme c'est la norme, c'est-à-dire le 12, le 19 et le 26 juillet 1722 dans la paroisse Saint Saturnin de Champigny dont est originaire Pierre BIGET mais également dans la paroisse Saint Gervais dont la ville n'est pas indiquée et dont semble être originaire Marie Louise MERCIER.

Les témoins de cette union sont les suivants :

- Du côté de l'époux : Jean BIGET, son père et Jean BIGET, son frère.
- Du côté de l'épouse : Spire JEULLIN, son beau-frère et Claude DESTERNE également son beau-frère.

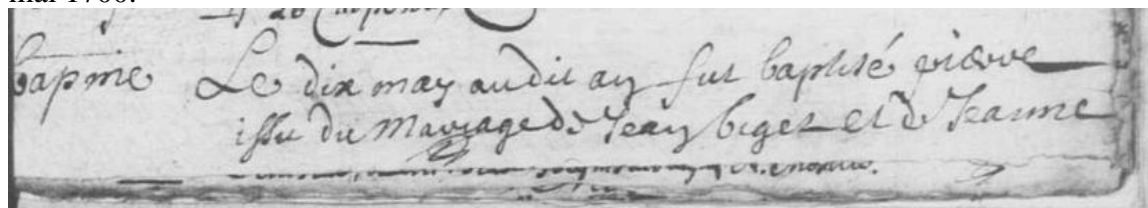
L'épouse ne signe pas l'acte car elle ne sait le faire. A cette époque, il est fréquent de rencontrer des personnes qui ne savent signer car elles ne savent ni lire ni écrire.

Pierre BIGET y appose sa signature.



B. Pierre BIGET et sa fratrie

Pierre BIGET est né à Champigny sur Marne. On trouve trace d'un acte de baptême daté du 10 mai 1700⁸². Cependant, les registres BMS pour 1700 sont lacunaires⁸³ car des pages sont déchirées. Néanmoins, nous usons d'un peu de chance puisque nous avons pu avoir accès au début de son acte de baptême. Pierre a été très certainement baptisé le jour de sa naissance ou quelques jours plus tard. La mortalité infantile étant courante, on baptisait rapidement les enfants. Il est donc né probablement dans les quelques jours précédents le 10 mai 1700 ou le 10 mai 1700.



Handwritten text from a baptismal record: "bapme Le dix may audit an fut baptisé pierre issu du mariage de Jean Biget et de Jeanne".

[[bap[tê]me]

Le dix moy audit an fut baptisé Pierre

Issu du mariage de Jean Biget et de Jeanne]

Nous n'aurons pas ici les noms et prénoms du parrain et de la marraine. Nous retrouvons en revanche des informations sur les parents : Jean BIGET et Jeanne dont le nom est manquant puisque mentionné sur la page lacunaire mais qui peut être complété par l'acte de mariage

⁸¹ AD 94, 1^E 7, registre BMS de Champigny sur Marne, 1720-1740, p. 25/247

⁸² AD 94, 1^E 5, BMS pour Champigny sur Marne, 1692-1700, p. 80/85, année 1700

⁸³ Pour information, l'archiviste en 1920 a mentionné qu'il manque la première moitié des cinq premiers feuillets du registre. Nous ne pouvons donc pas avoir la suite de cet acte.

précédemment cité : AUTRAY. Pierre BIGET évolue dans la ville de Champigny sur Marne dans une fratrie de plusieurs enfants :

- Marie Jeanne, baptisée le 9 novembre 1687⁸⁴ et mariée avec Claude CONVERSET⁸⁵ le 18 novembre 1711
- Marguerite Françoise, baptisée le 19 juillet 1689⁸⁶ et mariée le 26 novembre 1714 à Champigny sur Marne avec Louis CONVERSET⁸⁷
- Jean, baptisé le 10 novembre 1691⁸⁸ et témoin du mariage de Pierre
- Jeanne, inhumée à 10 mois le 23 septembre 1692⁸⁹
- Jean François⁹⁰
- Pierre, né en 1700, autour du 10 mai.

C. Marie Louise MERCIER et sa fratrie

Marie Louise MERCIER est la fille de défunt André MERCIER et de défunte Louise GERAULT ou GIRAULT. Ses parents sont, on l'a vu décédés au moment où elle s'unit avec Pierre. On ne dispose pas dans les actes d'informations sur la ville dans laquelle elle est née mais la mention de publications de bans dans une autre paroisse signifie qu'elle n'est pas originaire de Champigny. Une recherche sur généanet nous permet d'avoir une direction dans laquelle chercher.

En effet, en combinant le nom « André MERCIER » avec celui de son épouse « GIRAULT », plusieurs résultats informent que cette famille est originaire de Saint Fargeau-Ponthierry, commune de Seine et Marne. En consultant les registre BMS pour l'année 1683, on tombe effectivement sur l'acte de mariage d'André MERCIER et Louise GIRAULT, ses parents. Cependant, aucun acte de baptême au nom de Marie Louise Mercier n'a été trouvé dans les BMS de Saint Fargeau Ponthierry pour la période 1690-1710. Peut-être étaient-ils partis dans une autre commune ? Marie Louise a évolué dans une famille composée de plusieurs enfants puisque ses témoins de mariage indiquent qu'elle a une fratrie qui se compose d'au moins deux sœurs (beaux-frères cités en témoins).⁹¹

D. Les Enfants

Marie Louise MERCIER et Pierre BIGET, cordonnier, ont eu plusieurs enfants sur une période de 15 ans (de 1724 à 1739). Un début qui se situe chronologiquement un peu moins de deux ans après leur mariage et une fin qui se situe à moins d'un an de la mort de Marie Louise Mercier décédée possiblement des suites de son accouchement. Il faut savoir qu'à cette époque les femmes ont de grosses difficultés à s'en remettre.

Voici un extrait du mémoire de Master 2 de Marine LAVILLE portant sur la grossesse et l'accouchement des femmes au XVIIe siècle, éléments étudiés d'après les observations d'un chirurgien-accoucheur François MAURICEAU œuvrant audit siècle⁹².

⁸⁴ AD 94, 1^E 4, BMS pour Champigny sur Marne, 1674-1692, p. 65/94

⁸⁵ Acte de mariage issu des fichiers Gedcom Référence n° 101120031023218286 Source du relevé : GENEALOGIE EN CORREZE Sur Filae

⁸⁶ AD 94, 1^E 4, BMS pour Champigny sur Marne, 1674-1692, p. 75/94

⁸⁷ Acte de mariage issu des fichiers Gedcom Référence n° 101120031023218286 Source du relevé : GENEALOGIE EN CORREZE Sur Filae

⁸⁸ AD 94, 1^E 4, BMS pour Champigny sur Marne, 1674-1692, p. 90/94

⁸⁹ AD 94, 1^E 5, BMS pour Champigny sur Marne, 1692-1700, p. 6/85,

⁹⁰ Cité dans l'acte inhumation de sa mère Jeanne Autray

⁹¹ 2 beaux-frères cités comme témoins.

⁹² Marine LAVILLE, Accoucher au XVIIe siècle Les Observations sur la grossesse et l'accouchement des femmes et sur leurs maladies, et celles des enfants nouveau-nés du chirurgien-accoucheur François Mauriceau, juin 2014.

« Les patientes de Mauriceau dans ce cas ont de neuf à soixante-quatorze ans. Au départ, il est vrai que la majorité d'entre elles le consultent pour des séquelles d'accouchement : déchirures, incontinences, abcès. Les femmes concernées souffrent de ces traumatismes depuis quelques semaines à des années. Par exemple, l'une d'entre elles présente un abcès à la vulve depuis un accouchement difficile. Une autre souffre d'une déchirure, de la vulve à l'anus depuis neuf ans. »⁹³

On le voit les complications peuvent s'installer dans le temps et réellement affecter la vie d'une femme. Le couple a eu ensemble 10 enfants et Marie Louise a eu deux grossesses gémellaires. Peu avant sa mort, elle a mis au monde des jumeaux de sexe masculin. Voici les remarques de François MAURICEAU à ce sujet, relayées par Marine LAVILLE dans son mémoire :

« Il remarque que les grossesses de jumeaux sont particulièrement difficiles, les mères sont plus indisposées par le poids des enfants, souffrent de membres enflés. Le dernier trimestre leur est particulièrement pénible et elles accouchent souvent avant terme. De plus, la présence de deux enfants favorise le risque de complications pendant la grossesse et l'accouchement. »⁹⁴

Marin a été le premier enfant de ses parents comme en témoigne la fratrie reconstituée⁹⁵ et listée ci-dessous :

- Marin, né le 5 mars 1724 à Champigny sur Marne⁹⁶
- Catherine, née le 21 septembre 1725⁹⁷
- Esdme ou Edmé, né le 7 mai 1728⁹⁸, marié le 9 novembre 1762 à Metz avec Catherine PHILIPPO⁹⁹
- Marguerite, née le 14 juin 1730¹⁰⁰
- Jean Baptiste et Anne Madelaine, issue d'une grossesse gémellaire, nés le 22 juillet 1732 et baptisés le même jour.¹⁰¹
Jean Baptiste est décédé le 2 octobre 1733 et a été inhumé le lendemain à Champigny sur Marne.¹⁰²
- Marie Jeanne, née le 7 novembre 1734¹⁰³
- Pierre François, né le 30 août 1736¹⁰⁴
- Pierre André et Louis, issus d'une grossesse gémellaire, nés le 12 mai 1739.¹⁰⁵

E. Les décès

i. Le décès de Marie Louise MERCIER

Marie Louise MERCIER décède le vendredi 6 mai 1740¹⁰⁶ à Champigny sur Marne, possiblement à l'âge de 40 ans si l'on part du postulat qu'elle soit née la même année que son mari. Elle a été inhumée dans le cimetière de l'église Saint Saturnin en présence de son mari,

⁹³ <https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01102357/document>

⁹⁴ In Marine LAVILLE, Accoucher au XVIIe siècle Les Observations sur la grossesse et l'accouchement des femmes et sur leurs maladies, et celles des enfants nouveau-nés du chirurgien-accoucheur François Mauriceau, juin 2014.

⁹⁵ D'après les registres BMS pour la ville de Champigny sur Marne et dont les côtes sont mentionnées pour chaque enfant ainsi que la page.

⁹⁶ AD 94, 1^E 7, registre BMS de Champigny sur Marne, 1720-1740, p. 41/247

⁹⁷ AD 94, 1^E 7, registre BMS de Champigny sur Marne, 1720-1740, p. 57/247

⁹⁸ AD 94, 1^E 7, registre BMS de Champigny sur Marne, 1720-1740, p. 88/247

⁹⁹ Relevé associatif du groupement des cercles généalogiques de Moselle sur Filae

¹⁰⁰ AD 94, 1^E 7, registre BMS de Champigny sur Marne, 1720-1740, p. 108/247

¹⁰¹ AD 94, 1^E 7, registre BMS de Champigny sur Marne, 1720-1740, p. 122/247

¹⁰² AD 94, 1^E 7, registre BMS de Champigny sur Marne, 1720-1740, p. 135/247

¹⁰³ AD 94, 1^E 7, registre BMS de Champigny sur Marne, 1720-1740, p. 148/247

¹⁰⁴ AD 94, 1^E 7, registre BMS de Champigny sur Marne, 1720-1740, p. 168/247

¹⁰⁵ AD 94, 1^E 7, registre BMS de Champigny sur Marne, 1720-1740, p. 211/247

¹⁰⁶ AD 94, 1^E 7, registre BMS de Champigny sur Marne, 1720-1740, p. 234/247

de Jean François BIGET son beau-frère et non son frère comme c'est stipulé sur l'acte d'inhumation, de Claude DESTERNE et de Charles LE FIEURE.

ii. Le décès de Pierre BIGET

Il décède plusieurs années après son épouse le 16 janvier 1784¹⁰⁷ à Champigny sur Marne, à l'âge de 83 ans. Sont présents le jour de son inhumation son fils Marin BIGET ainsi que son petit-fils Jean Pierre BIGET et d'autres tels que Claude DESTERNE et le sieur ROUETTE.

2. Génération 2 : Marin BIGET, Geneviève BOUTRY et Marie Anne LETREMY

Nous suivons ici Marin BIGET, fils de François Marin BIGET et de Marie Louise MERCIER né le 5 mars 1724¹⁰⁸ à Champigny sur marne.

A. Le mariage

Le couple Marin BIGET et Geneviève BOUTRY se marie le 22 novembre 1745 à Champigny sur Marne.¹⁰⁹ Les deux futurs mariés sont mineurs. En effet, en 1745, l'âge de la majorité est de 25 ans pour les hommes et de 21 ans pour les femmes.

La filiation de Marin BIGET est rappelée. Il est le fils de Pierre BIGET, cordonnier et de Marie Louise MERCIER.

Les personnes présentes à la cérémonie du mariage sont les suivantes :

- La mère et le père de l'épouse,
- Jean François BIGET marchand faïencier de la paroisse Saint Eustache et probablement oncle de l'époux
- Claude DESTERNE, Jean et Jean François COLLIN, oncles de l'épouse
- Pierre Henry, mari de la marraine de l'épouse.¹¹⁰

B. Geneviève Nicole BOUTRY

L'acte de mariage nous apporte des informations sur l'épouse. Geneviève Nicole BOUTRY est la fille de Louis BOUTRY, jardinier et de Nicole COLLIN ou COLIN. Ils sont, tout comme Marin BIGET originaires de la paroisse Saint Saturnin de Champigny sur Marne. Geneviève est née le 10 mai 1726¹¹¹ à Champigny sur Marne et elle a été baptisée le lendemain.

Elle a pour parrain Alexis JACQUEMIN, marchand demeurant à Paris, sur l'île du palais et faisant partie de la paroisse Saint Barthélémy et pour marraine Dame Geneviève Anne BOUQUET, épouse de Pierre Henry LEMAIRE, bourgeois de Paris, de la paroisse Saint Paul. Elle porte à fois le prénom de sa marraine et celui de sa mère.

Elle grandit dans une famille de plusieurs enfants. Tous nés à Champigny sur marne, voici la fratrie :

- Pierre Louis né le 23 février 1724 et baptisé le 27 février 1724¹¹². Il est décédé le 2 mai 1724 et inhumé le lendemain à Champigny S/M¹¹³.

¹⁰⁷ AD 94, 1^E 12, naissances, mariages, décès pour Champigny S/M, 1781-1792, p. 40/291, acte 5

¹⁰⁸ Op. cit

¹⁰⁹ AD 94, 1^E 8, registre BMS de Champigny sur Marne, 1741-1750, p. 82/142

¹¹⁰ AD 94, 1^E 7, registre BMS de Champigny sur Marne, 1720-1740, p. 63/247

¹¹¹ AD 94, 1^E 7, registre BMS de Champigny sur Marne, 1720-1740, p. 63/247

¹¹² AD 94, 1^E 7, registre BMS de Champigny sur Marne, 1720-1740, p. 40/247

¹¹³ AD 94, 1^E 7, registre BMS de Champigny sur Marne, 1720-1740, p. 43/247

- [Geneviève Nicole](#)
- Marie Louise née le 24 mars 1728 et baptisée le 26 mars 1728¹¹⁴ à Champigny S/M.
- Louis né le 16 juin 1731¹¹⁵ et baptisé le lendemain. Il est décédé le 5 novembre 1748¹¹⁶ et inhumé le lendemain à Champigny S/M.

Elle est donc la deuxième enfant de ses parents, sachant que son frère Pierre Louis n'a survécu que quelques mois.

C. Marin BIGET

Marin BIGET, on l'a vu, est né le 5 mars 1724 et est le premier enfant de ses parents. Il a été baptisé le 6 mars 1724. Le parrain est Marin PETIT dont il porte le prénom et la marraine est Marie BELLEVILLE, épouse de Jacques PELLETIER, vigneron. Signent l'acte de baptême Marin PETIT, Nicolas JOLLY, clerc et son fils Adrien JOLLY ainsi que le vicaire CANU.

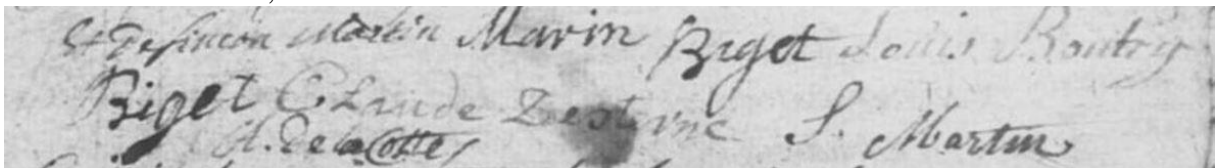
D. Les enfants

Quand Geneviève se marie avec Marin BIGET qui est aussi mineur, avec bien sûr le consentement parental, elle a l'âge de 19 ans, 6 mois et 12 jours. Plusieurs enfants viennent agrandir la famille à l'issue de cette union.

- Louise Catherine née le 4 octobre 1749¹¹⁷ et baptisée le 5 octobre 1749 à Champigny
- Jean Pierre né le 22 février 1752 et baptisé le 23 février 1752¹¹⁸ à Champigny. Il s'est marié le 23 janvier 1775¹¹⁹ dans la même commune avec Anne Duval. Il est Décédé le 3 décembre 1823¹²⁰ à Champigny sur marne.
- Anne Nicolle née le 17 août 1757 et baptisée le même jour. Elle est décédée quelques jours plus tard le 21 août 1757 et a été inhumée le lendemain à Champigny¹²¹.

E. Décès de Geneviève Nicole BOUTRY

Geneviève Nicole BOUTRY décèdera peu de temps après sa petite dernière Anne Nicolle puisque qu'elle passe de vie à trépas le 26 août 1757¹²². Elle sera inhumée le lendemain en présence de son mari Marin, de Louis BOUTRY, son père ; de Jean BIGET, son beau-frère ; de Claude DESTERNE, son oncle.



F. Remariage

Marin BIGET se remariera quelques années plus tard avec Marie Anne LETREMY. En effet, le 7 février 1763¹²³, à presque 39 ans, il s'unit avec cette jeune femme.

¹¹⁴ AD 94, 1^E 7, registre BMS de Champigny sur Marne, 1720-1740, p. 87/247

¹¹⁵ AD 94, 1^E 7, registre BMS de Champigny sur Marne, 1720-1740, p. 115/247

¹¹⁶ AD 94, 1^E 8, registre BMS de Champigny sur Marne, 1741-1750, p. 115/142

¹¹⁷ AD 94, 1^E 8, registre BMS de Champigny sur Marne, 1741-1750, p. 124/142

¹¹⁸ AD 94, 1^E 9, registre BMS de Champigny sur Marne, 1751-1760, p. 22/172

¹¹⁹ AD 94, 1^E 11, registre BMS de Champigny sur Marne, 1771-1780, p. 67/162

¹²⁰ AD 94, IMI 1004, actes de décès de Champigny S/M, 1821-1830, p. 40/138

¹²¹ AD 94, 1^E 9, registre BMS de Champigny sur Marne, 1751-1760, p. 114/172, acte 53

¹²² AD 94, 1^E 9, registre BMS de Champigny sur Marne, 1751-1760, p. 114/172, acte 56

¹²³ AD 94, 1^E 10, registre BMS de Champigny sur Marne, 1761-1770, p. 60/231, acte 17

i. La nouvelle épouse : Marie Anne LETREMY

Marie Anne LETREMY est la fille de Jean LETREMY, soldat aux gardes puis vigneron et de Margueritte LEFEVBRE. Elle est née le jeudi 6 septembre 1736¹²⁴ et a pour parrain Louis CHENAYE et pour marraine Marie Anne RICATEAU, femme de pierre CHAPONET, vigneron. Elle porte les prénoms de sa marraine. Elle fait partie d'une fratrie de 6 enfants :

- Jean né le 27 janvier 1730¹²⁵ et baptisé le 29 janvier 1730 à Champigny, décédé quelques mois plus tard le 26 juin 1730¹²⁶ à Champigny.
- Marguerite Françoise née le 23 janvier 1732¹²⁷ à Champigny et baptisée le jour suivant.
- Marie Madelaine née le 4 janvier 1734¹²⁸ et baptisée le 5 janvier 1734 à Champigny
- Jane Charles née et baptisée le 4 janvier 1734¹²⁹, décédée quelques jours plus tard le 11 janvier 1734¹³⁰.
- Marie Anne¹³¹
- Jean Claude né et baptisé le 8 février 1739¹³² à Champigny sur marne.

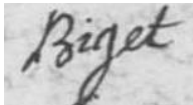
ii. Le mariage

Au moment de son mariage, Marie Anne LETREMY n'a plus son père, puisqu'il est décédé ; en revanche, sa mère est présente et consentante. Elle décèdera le mois suivant, le 28 mars 1763¹³³. Marin BIGET et Marie Anne LETREMY s'unissent donc le 7 février 1763 en présence des personnes suivantes :

Du côté de Marin BIGET : son père, Pierre ; Louis BOUTRY, jardinier et père de la première épouse de Marin (Geneviève Nicole BOUTRY) ; Jean HOUDINET, maçon.

Du côté de Marie Anne LETREMY : Jean ou Jean Claude, son frère ; Louis DESTERNE, vigneron et époux de Marie Madelaine, sœur de l'épouse.

Les signatures nous informent également sur la présence de Louis CHENAYE, parrain de Marie Anne. L'épouse et son frère ne signent pas car ils ne savent le faire. Marin BIGET appose sa



signature.

G. Les enfants

De cette union naissent deux enfants :

- Marie Anne BIGET baptisée le 9 juillet 1775¹³⁴, mariée le 20 décembre 1798¹³⁵ avec Antoine Léger Fontaine, gendarme. Tout cela sur la commune de Champigny sur Marne
- François Marin né le 24 octobre 1779¹³⁶ à Champigny sur Marne

¹²⁴ AD 94, 1^E 7, registre BMS de Champigny sur Marne, 1720-1740, p. 168/247

¹²⁵ AD 94, 1^E 7, registre BMS de Champigny sur Marne, 1720-1740, p. 105/247

¹²⁶ AD 94, 1^E 7, registre BMS de Champigny sur Marne, 1720-1740, p. 109/247

¹²⁷ AD 94, 1^E 7, registre BMS de Champigny sur Marne, 1720-1740, p. 122/247

¹²⁸ AD 94, 1^E 7, registre BMS de Champigny sur Marne, 1720-1740, p. 141/247

¹²⁹ Ibid.

¹³⁰ AD 94, 1^E 7, registre BMS de Champigny sur Marne, 1720-1740, p. 142/247

¹³¹ Op. cit.

¹³² AD 94, 1^E 7, registre BMS de Champigny sur Marne, 1720-1740, p. 207/247

¹³³ AD 94, 1^E 10, registre BMS de Champigny sur Marne, 1761-1770, p. 61/231, acte 23

¹³⁴ AD 94, 1^E 11, BMS de Champigny S/M, 1771-1780, p. 72/162

¹³⁵ AD 94, 1^E 15, BMS de Champigny S/M, 1797-1800, p. 58/103

¹³⁶ AD 94, 1^E 11, BMS de Champigny S/M, 1771-1780, p. 139/162

H. Les décès

i. Le décès de Marie Anne LETREMY

C'est Marie Anne LETREMY qui est la première à décéder. Elle quitte ce monde le 28 juillet 1802 à l'âge de 65 ans¹³⁷. Les déclarants sont Léger Fontaine, le gendre de la défunte, marié avec Marie Anne, sa fille et Jean Pierre BIGET, beau fils de la défunte c'est-à-dire enfant de Geneviève BOUTRY. Ces déclarations sont confirmées par Charles CLEMENDOT, officier de santé qui a constaté le décès.

ii. Le décès de Marie Marin BIGET

Marin BIGET décède le 14 avril 1805 à l'âge de 81 ans¹³⁸ même si l'acte mentionne 83 ans. La déclaration de décès est réalisée par François Marin, cultivateur et fils du défunt et Léger FONTAINE, son gendre et gendarme impérial. Marin est décédé au domicile de ce dernier en la caserne de la gendarmerie de Nogent sur Marne.

3. Génération 3 : Marie Louise DARCHE et François Marin BIGET

A. Le mariage

C'est en l'an IX que le couple Marie Louise DARCHE et François Marin BIGET se marie. Le 23 mai 1801¹³⁹, le couple s'unit devant l'officier d'état civil de Champigny sur Marne, Nicolas Renault Joseph BENARD. François Marin BIGET est présenté comme journalier au moment du mariage. Un journalier est un ouvrier agricole qui travaille à la journée. C'est un manœuvre, un petit paysan dépendant.

La filiation est rappelée. Il est le fils de Marin BIGET et de Marie Anne LETREMY.

François Marin est né le 24 octobre 1779¹⁴⁰ à Champigny sur Marne. Il a pour parrain François BASILE, charpentier et pour marraine Marie Jeanne BOU ?¹⁴¹ fille d'Antoine, maçon. On suppose ici qu'il peut s'agir du nom de BOUTRY, très présent sur la commune. Parrain et marraine ne signent pas l'acte de baptême.

B. Marie Louise DARCHE et sa fratrie

La future épouse, Marie Louise DARCHE a pour parents Jacques DARCHE, chaussonnier originaire de la commune de Saint-Aulde et Marie Louise CHAVIGNOT ou CHAVIGNEAU. Marie Louise DARCHE naît le 17 mai 1780¹⁴² en la même commune que son mari. Elle est baptisée le jour même. Elle a pour parrain Antoine CHAVIGNOT, fils mineur de François CHAVIGNOT et pour marraine Marie Louise TILLET, fille mineure de Antoine TILLET, vigneron. Elle porte les prénoms de sa mère et de sa marraine.

Elle a plusieurs frères et sœurs, voici la fratrie :

- Jean Martin né le 10 février 1778 et baptisé le 11 février 1778¹⁴³ à Champigny sur Marne.
- Marie Louise née le 17 mai 1780¹⁴⁴

¹³⁷ AD 94, 1MI 1003, registre des décès de Champigny sur Marne, 1800-1810, p. 43/164, acte 36

¹³⁸ AD 94, 1MI 349, décès de Nogent sur Marne, 1802-1812, p. 47/152, acte 13

¹³⁹ AD 94, 1MI 1003, actes de mariages pour Champigny, 1800-1810, p. 5/114, acte 3

¹⁴⁰ AD 94, 1^E 11, registre BMS de Champigny sur Marne, 1771-1780, p. 139/162, acte 58

¹⁴¹ Nom peu lisible

¹⁴² AD 94, baptême Marie Louise DARCHE, Champigny sur Marne, BMS, 1771-1780, p. 152/162

¹⁴³ AD 94, 1^E 11, registre BMS de Champigny sur Marne, 1771-1780, p. 113/162, acte 9

¹⁴⁴ AD 94, 1^E 11, registre BMS de Champigny sur Marne, 1771-1780, p. 152/162, acte 33

- Marie Louise Joséphine née le 28 décembre 1782¹⁴⁵ et baptisée le lendemain à Champigny sur Marne.
- Jacques Joseph né le 2 mai 1785¹⁴⁶, baptisé le lendemain puis décédé le 7 août 1798¹⁴⁷
- Charles Auguste Aimée né le 11 janvier 1789¹⁴⁸ et baptisé le même jour à Champigny sur Marne, marié le 25 juillet 1809 avec Marie Louise LEDUC, vigneronne.
- Jean Barthélémy né le 23 août 1790¹⁴⁹ et baptisé le lendemain à Champigny sur Marne, décédé le 9 septembre 1790¹⁵⁰ à Champigny sur Marne et inhumé le lendemain.
- François né le 8 avril 1793¹⁵¹ décédé le 2 messidor an 5 de la république¹⁵², et inhumé le lendemain. Il avait 3 ans et demi.

François Marin BIGET est présenté comme journalier au moment du mariage. L'acte de naissance de leur premier enfant Louis Joseph Léger BIGET, nous apprend qu'en septembre 1801, François Marin BIGET était vigneron. C'est un travailleur de la terre. L'état de section de 1841¹⁵³ nous donne l'ensemble des terres en possession de François Marin. Il y est noté comme « laitier ». Il est fort probable que François Marin et son épouse multipliaient les activités pour survivre. La pluriactivité était très fréquente et vitale pour les paysans modestes.

C. Les enfants du couple

François Marin BIGET et Marie Louise DARCHE ont eu plusieurs enfants ensemble :

- Louis Joseph Léger né le 28 septembre 1801¹⁵⁴
- Louis François né le 19 décembre 1803 et décédé le 20 novembre 1804¹⁵⁵
- Henriette Aspasia née le 9 janvier 1807 et décédée le 11 septembre 1807¹⁵⁶
- Marguerite Marie Louise née le 14 novembre 1809¹⁵⁷

Une perte de la moitié de leurs enfants avant d'atteindre l'âge adulte. Seuls Louis Joseph Léger et Marguerite Marie Louise deviendront des adultes et se marieront.

D. Les décès

i. Le décès de François Marin BIGET

François Marin BIGET décède avant sa femme, le 20 mars 1845¹⁵⁸, selon la déclaration faite par Louis Joseph BIGET son fils, Pierre Philippe BIGET et Luce Martin BESSAULT, ses neveux devant l'adjoint au maire. Il est décédé en son domicile situé rue Saint Jacques à Champigny aux alentours de onze heures du soir. Il était laitier au moment de son décès. Il laisse seule Marie Louise qui lui survit encore 12 ans.

¹⁴⁵ AD 94, 1^E 12, registre BMS de Champigny sur Marne, 1781-1792, p. 24/291, acte 85

¹⁴⁶ AD 94, 1^E 12, registre BMS de Champigny sur Marne, 1781-1792, p. 57/291, acte 25

¹⁴⁷ AD 94, 1^E 15, Naissances, mariages, décès pour Champigny S/M, 1797-1800, p. 39/103

¹⁴⁸ AD 94, 1^E 12, registre BMS de Champigny sur Marne, 1781-1792, p. 110/291, acte 3

¹⁴⁹ AD 94, 1^E 12, registre BMS de Champigny sur Marne, 1781-1792, p. 134/291, acte 45

¹⁵⁰ AD 94, 1^E 12, registre BMS de Champigny sur Marne, 1781-1792, p. 135/291, acte 48

¹⁵¹ AD 94, 1^E 12, registre BMS de Champigny sur Marne, 1781-1792, p. 205/291, acte 7

¹⁵² AD 94, 1^E 14, registre BMS de Champigny sur Marne, 1794-1797, p. 210/213, acte 33

¹⁵³ AD 94, 3P 105, Etat de sections, 1841, p. 14/1011

¹⁵⁴ Op. cit.

¹⁵⁵ Op. cit.

¹⁵⁶ Op. cit.

¹⁵⁷ Op. cit.

¹⁵⁸ AD 94, 1MI 1005, actes de décès de Champigny sur marne, 1841-1850, p. 80/185, acte 9

ii. Le décès de Marie Louise DARCHE

Douze ans plus tard donc, Marie Louise DARCHE décède le 20 avril 1857¹⁵⁹ en son domicile rue Saint Jean au numéro 5 à Champigny sur Marne. Il est indiqué qu'au moment de son décès, elle n'exerce pas de profession « sans profession ». La déclaration de décès est réalisée par deux petits enfants : Louis Charles DUVAL et Germain Hilaire BESSAULT.

E. Les propriétés

Journalier, ouvrier de la terre, laitier, François Marin a travaillé toute sa vie. Il avait probablement des propriétés à Champigny sur Marne. Pour le vérifier, l'état de section de l'année 1841 peut être consulté.

Folio de la Matrice cadastrale	Article de la Matrice cadastrale	Noms, Prénoms, Profession et domicile des Propriétaires	Profession imposée à la culture	Indication des Numéros des Parcelles	Nombre de Numéros que possède chaque propriétaire					Contenance totale des Parcelles	Revenu imposable	Cultures					Loyers	Valeur locative	
					dans les sections							dans la Commune	Maison	Vignes	Pâturages	Jardins			Autres
					A	B	C	D	E										
77	7	50	Antoine Besson	B 271 728 1860 1862	4				17	147	19							60	
				C 203 246 641 496 910 1871		6													
				E 1000 1017			5												
				F 642 643 644 700 054				1											
78	16	68	Biget François	B 632 1642 1077 2100 2102	5				38	172	26	11	1	1				20	
				C 270 641 638 848 996 1861 1722 1861		8													
				E 127 146 271 624 626 646 725 808			8												
				F 2244 45 100 342 739				7											

Il est en effet fait mention de 28 terres. Pour approfondir, le folio de la matrice cadastrale de François Marin peut être consulté. C'est le folio 86.¹⁶⁰

Ce folio 86 que François Marin a gardé jusqu'à son décès répertorie toutes les propriétés qu'il a eu en sa possession. Lorsqu'elles sont barrées, c'est que celles-ci ont changé de propriétaire et sont sorties de la matrice pour aller vers une autre matrice (porté à). En 1858, ce sont ses héritiers qui deviennent propriétaires de la matrice comme indiqué en entête puisque sa veuve est décédée en 1857. La majeure partie des propriétés qui sont sorties l'ont été après sa mort survenue en 1845. Il possède une maison située grande rue et numérotée 93 dans la section F ainsi qu'une cour, un bâtiment et deux jardins de 60 et 65 centiares soit 125 centiares au total ce qui équivaut à 125 m².

En annexes, les possessions situées au cœur de Champigny de François Marin, sont indiquées par un point rouge.

Les propriétés sorties entre 1853 et 1861 ont été portées au profit des propriétaires et matrices suivantes :

- 73 : Luce BESSAULT
- 168 : Antoine CHAPONET
- 408 : Louis Laurent CHARPENTIER époux de la sœur de Louis Joseph Léger BIGET
- 546 : Mademoiselle DEMAY

¹⁵⁹ AD 94, 1MI 1005, actes de décès de Champigny sur marne, 1851-1860, p. 99/145, acte 22

¹⁶⁰ AD 94, 3P107, matrice cadastrale de François Marin BIGET, folio 86 et en annexe

- 935 : Germain Hilaire BESSAULT, époux de Louise Lucine, fille de Louis Joseph Léger BIGET
 - 1145 : Jules Isidore DESGRANGES, époux d'Olympe Louise BIGET, fille de Louis Joseph Léger BIGET
 - 1148 : Charles Louis DUVAL
- et
- 1095 : la compagnie des chemins de fer de l'est.

Ainsi, par exemple, la maison située rue Saint Jean et portant le n°93 sur le plan cadastral représenté ci-dessus est passée sur la matrice de Louis Laurent CHARPENTIER, époux de Marguerite Louise, sœur de Louis Joseph Léger BIGET.

La majeure partie des propriétés reste donc dans des mains familiales.

La terre portant le n°632 sur le plan cadastral de la section B a été partagée. Ceci est indiquée par le « p » qui figure sur la matrice. Elle a donc été partagée avec la matrice 1095 qui appartient à la compagnie des chemins de fer de l'est. Que s'est-il passé ?

Les hypothèques peuvent être utilisées pour connaître l'évolution du patrimoine d'une famille ou d'un individu ou pour retrouver la trace d'un titre de propriété. Il est donc possible que nous trouvions trace de ce partage dans les fonds des hypothèques.

En série 4Q, la table alphabétique des hypothèques nous confirme la présence de BIGET.

Nom	Prénom	Profession	Domicile	Répertoire n°	
				du volume	de la case
Biget	François Marin			36	322
Biger- Bijet- Bigex	Jean Pierre			6	346
Bigey-Bigé-Bieger	Marie Anne	Fe Fontaine		47	227
	Marin	vigneron	Champigny	18	325
	Marin	cult.	Champigny	36	322
	Jacques Phillippe	cordonnier	Champigny	91	15
	Pierre Phillippe	cordonnier	Champigny	99	74
	Pierre	cantonnier	Gravelles	103	[...]
	Louise Lucine ou Louise Lucie ou Louise Lucrece	Fe Bessault		130	334
	Léontine Victoire	Fe Duval		130	336
	Olympe ou Louise Olympe	Fe Desgranges		130	339
	Louise Marguerite	Fe Charpentier		139	405

Biger	François Marin	36	322
Biger - Biger - Biger	Jean Pierre	6	322
Biger - Biger - Biger	Marie Anne	47	327
	Marin	18	335
	Marin	36	342
	Jacques Philippe	91	350
	Jacques Philippe	99	350
	Jacques	103	350
	Louise Lucie, ou Louise Lucie	130	350
	Léontine Victoire	130	350
	Olympe, ou Louise Olympe	130	350
	Louise Marguerite	139	350

Source : AD 92, 4Q NUM2 4, table alphabétique des hypothèques, noms de BELLONCLE à BILGER, 1798 – 1900, p.191/201

Pour poursuivre le travail, il faut donc consulter le répertoire de formalité hypothécaire volume n°36 et la case 322 qui y figure. On le trouve numérisé sur le site des archives départementales des hauts de Seine¹⁶¹.

REGISTRES de Formalité, N.°		DATE des TRANSCRIPTIONS.	INDIQUER s'il s'agit d'une acquisition ou d'une vente.	DÉSIGNATION DES IMMEUBLES.	VALEUR des IMMEUBLES.	TRANSCRIPTION de la saisie immobilière, Enregistrement de l'original de la dissolution au Saisi, et de la Notification de l'acte aux créanciers inscrits.	OBSERVATIONS.
du volume.	des articles.					Date des enregistrements.	Date des radiations.
1195	18	10 mai 1856	Exp.	Biger (François & Marin) Cultivateur dem. à Champigny Marin, en fausse main			

Y figure une transcription réalisée le 10 mai 1856 émanant du registre de formalité volume n°1195, article 18.¹⁶² Il s'agit d'une expropriation. Se pourrait-il que François Marin ait été exproprié par la compagnie des chemins de fer de l'est ?

REGISTRES des Inscriptions, N.°		DATE des INSCRIPTIONS.	SI L'HYPOTHÈQUE est judiciaire, légale, ou conventionnelle.	MONTANT DE LA CRÉANCE pour laquelle l'inscription a été requise.	DATES sous lesquelles sont portées au registre les DECLARATIONS de changement de domicile. RADIATIONS des inscriptions.	OBSERVATIONS.
du volume.	des articles.					
33	182	13 Janvier 1815		260 ^{fr.}		
69	69	26 mai 1824		220 ^{fr.}		

Y figurent également des inscriptions dans le relevé des inscriptions avec le montant des créances. La première du 13 janvier 1815 pour 260 francs et la seconde du 26 mai 1824 pour 220 francs. Ces créances donnent lieu à une prise d'hypothèques sur des biens. Elles seront à

¹⁶¹ AD 92, 4Q NUM3 36, répertoire de formalité hypothécaire, case 1 à 396, 1798-1900, p. 163/200

¹⁶² AD 92, DQ16/8263, registre de formalité volume n°1195, 28/04/1856 - 21/05/1856, article 18.

consulter dans une prochaine visite pour compléter ce travail, mais pour l'heure, attardons-nous sur l'acte du 10 mai 1856.

Les transcriptions sont des copies intégrales d'actes translatifs de propriété immobilière. Ce sont ceux qui en profitent qui doivent demander cette transcription. On peut trouver dans cette catégorie plusieurs types d'actes tels que : des actes notariés, des actes sous seing privés, certains actes judiciaires etc

La transcription du 10 mai 1856 nous apprend plusieurs éléments.

Cette transcription a été réalisée suite à un jugement rendu par le tribunal civil de première instance de la Seine en audience publique. Ce jugement a été demandé par Messieurs Jean Baptiste Edouard ROUX, Pierre Marie Alexandre LECOQ baron d'Hervey, Jean Albert Vincent PERDONNET et Hyppolyte Paul JAYR qui agissent comme administrateurs et membres du comité de directeurs de la compagnie des chemins de fer de l'est.

F. La compagnie des chemins de fer de l'est ? Kezako ?

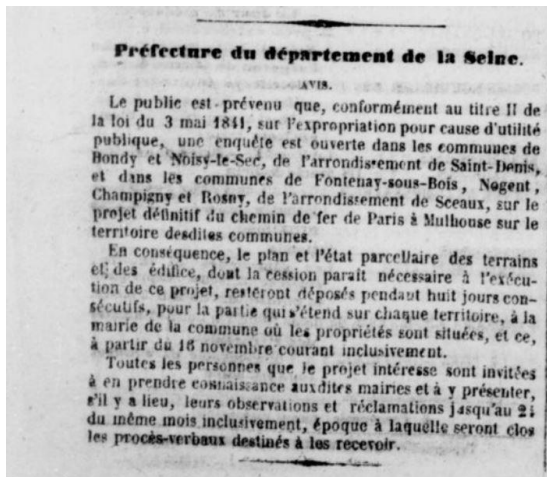
Cette compagnie est une société anonyme qui a été créée en 1845 et qui s'est peu à peu agrandie grâce au rachat d'autres compagnies. Elle deviendra l'une des 6 grandes compagnies des chemins de fer français qui seront par la suite nationalisées en 1938, ce sera la naissance de la SNCF. Le développement ferroviaire au XIXe siècle a permis de développer la mobilité des populations et par la même occasion pour les plus aisés d'accéder aux bords de mer, aux villages de montagne...De nouvelles relations spatio-temporelles se créent. Nacima BARON-YELLES¹⁶³ précise que le train s'adapte aux différentes demandes sociales et qu'il sera aussi un moyen pour les catégories sociales plus modestes de profiter grâce à la compagnie de l'Ouest et de ses billets à prix réduits des plages de l'Atlantique par exemple.

Les pouvoirs publics coopèrent étroitement avec les compagnies de chemin de fer. Comme en témoigne un décret impérial qui contient approbation d'une convention passée le 17 août 1853 entre monsieur le ministre de l'Agriculture, du commerce et des travaux publics d'une part et la compagnie de chemin de fer de l'est d'autre part pour réaliser une construction d'un chemin de fer de Paris à Mulhouse. La compagnie des chemins de fer de l'est réclame donc l'expropriation des propriétés se trouvant sur les plans dressés par l'ingénieur de la compagnie et sur lesquels devra passer le chemin de fer Paris-Mulhouse. L'argument mis en avant est « l'utilité publique ».

Suite à la requête de cette compagnie, une enquête a été ouverte le 14 novembre 1854 et un dépôt de plainte a été réalisé également à cette date envers les mairies de Rosny sous-bois, Fontenay sous-bois et Champigny sur Marne. Voici un extrait du moniteur universel du 14 novembre 1854¹⁶⁴ qui en fait cas.

¹⁶³ In Nacima BARON-YELLES, le tourisme en France, Armand Colin, 1999.

¹⁶⁴ <https://www.retronews.fr/journal/gazette-nationale-ou-le-moniteur-universel/14-novembre-1854/149/1429563/3>



Voici un extrait du Moniteur universel du 14 novembre 1854 qui en fait cas. Ce journal est le journal officiel de l'empire français. Dans cet extrait du 14 novembre 1854, on retrouve les informations suivantes : une enquête est ouverte dans la commune de Champigny, Fontenay, Nogent et Rosny. La cession des terrains concernés par les plans de chemin de fer est nécessaire pour utilité publique et exécution du projet

L'article 3 de la loi du 3 mai 1841 dit « tous grands travaux publics, routes royales, canaux, chemins de fer, canalisation de rivières, bassins et docks, entrepris par l'État, les départements, les communes, ou par compagnies particulières avec ou sans péage, avec ou sans subside du trésor, avec ou sans aliénation du domaine public, ne pourront être exécutés qu'en vertu d'une loi, qui ne sera rendue qu'après une enquête administrative.»¹⁶⁵ C'est pourquoi cette enquête a été ouverte.

L'avis de la commission d'enquête a été positif puisqu'il tend à l'adoption du tracé proposé par la compagnie de chemin de fer à la condition d'exécuter certaines dispositions concernant le passage des voies.

Une décision du ministre de l'agriculture du commerce et des travaux publics a été rendue en date du 26 mars 1856 et porte approbation du projet avec quelques changements opérés sur le métré des parcelles de terrains à occuper. Le 4 avril 1855, le préfet de la Seine a déclaré cessible immédiatement et cela pour cause d'utilité publique les propriétés ou portions des propriétés sur lesquelles doivent passer le chemin de fer, les formalités requises par la loi ayant été remplies.

L'article 63 dispose que « les concessionnaires de travaux publics exerceront tous les droits conférés à l'administration, et seront soumis à toutes les obligations qui lui sont imposées par la présente loi »¹⁶⁶

Le procureur impérial va donc agir en conformité avec les articles 63 et 14 de la loi du 3 mai 1841 en se basant sur les pièces suivantes pour demander au tribunal l'expropriation :

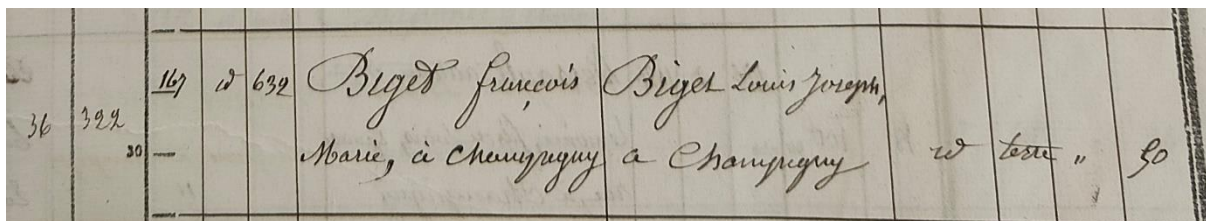
- Une lettre du préfet de la Seine datant du 5 avril 1856 qui invite le procureur à recourir à l'expropriation des terrains et portions concernés.
- Une lettre de la compagnie de chemin de fer en date du 19 avril 1856 contenant la demande de recours à l'expropriation.
- Requête au tribunal de recourir à l'expropriation pour cause d'utilité publique conformément aux plans parcellaires publiés et portés en l'arrêté de cessibilité du 4 avril 1855.

Le tribunal déclare expropriées pour cause d'utilité publique, conformément aux plans parcellaires publiés, les propriétés portées dans le tableau qui succède la décision.

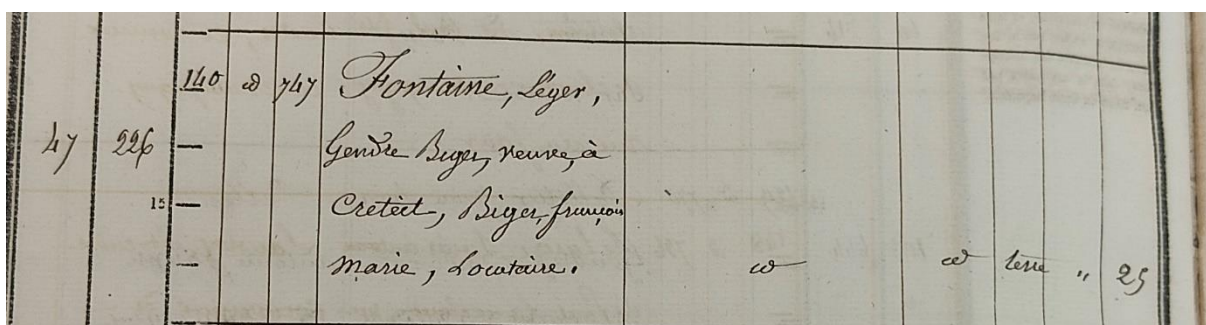
Dans ce tableau figure une parcelle de François Marin BIGET

¹⁶⁵ In Rodrigue Goma Mackoundi Loembet. L'expropriation pour cause d'utilité publique de 1833 à 1935 (législation, doctrine et jurisprudence avec des exemples tirés des archives de la Moselle et de la Meurthe-et-Moselle).. Droit. Université Nancy 2, 2010.

¹⁶⁶ In Rodrigue Goma Mackoundi Loembet. L'expropriation pour cause d'utilité publique de 1833 à 1935 (législation, doctrine et jurisprudence avec des exemples tirés des archives de la Moselle et de la Meurthe-et-Moselle).. Droit. Université Nancy 2, 2010.

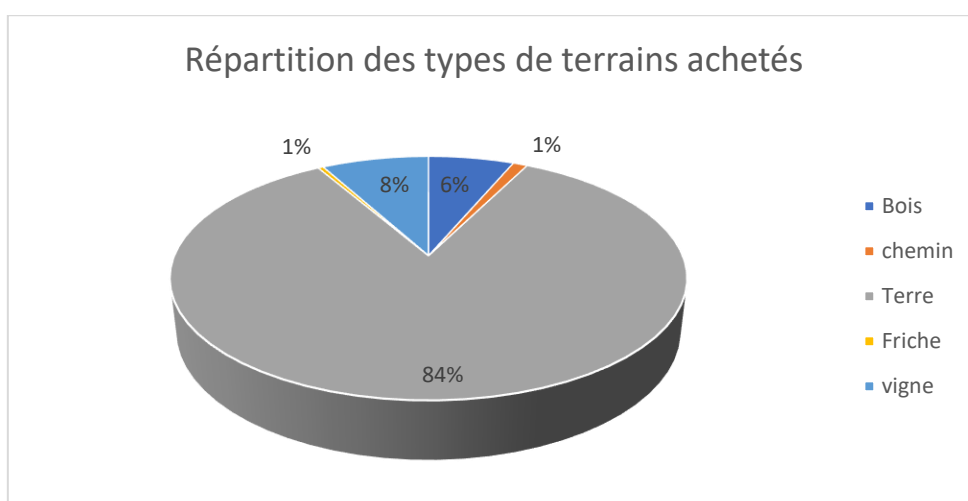


Cette parcelle est la parcelle de la section B, numérotée sur le plan cadastral 632 et que nous avons précédemment repérée. Elle a pour propriétaires François Marie ou Marin et Louis Joseph Léger BIGET son fils. La parcelle expropriée est une terre de 50 centiares soit 50m². Pour rappel, la parcelle d'origine mesure 1 are 75 centiares. La compagnie de l'est n'a donc pas exproprié la totalité de la terre. Il reste après expropriation 1 are 25 à François Marin.



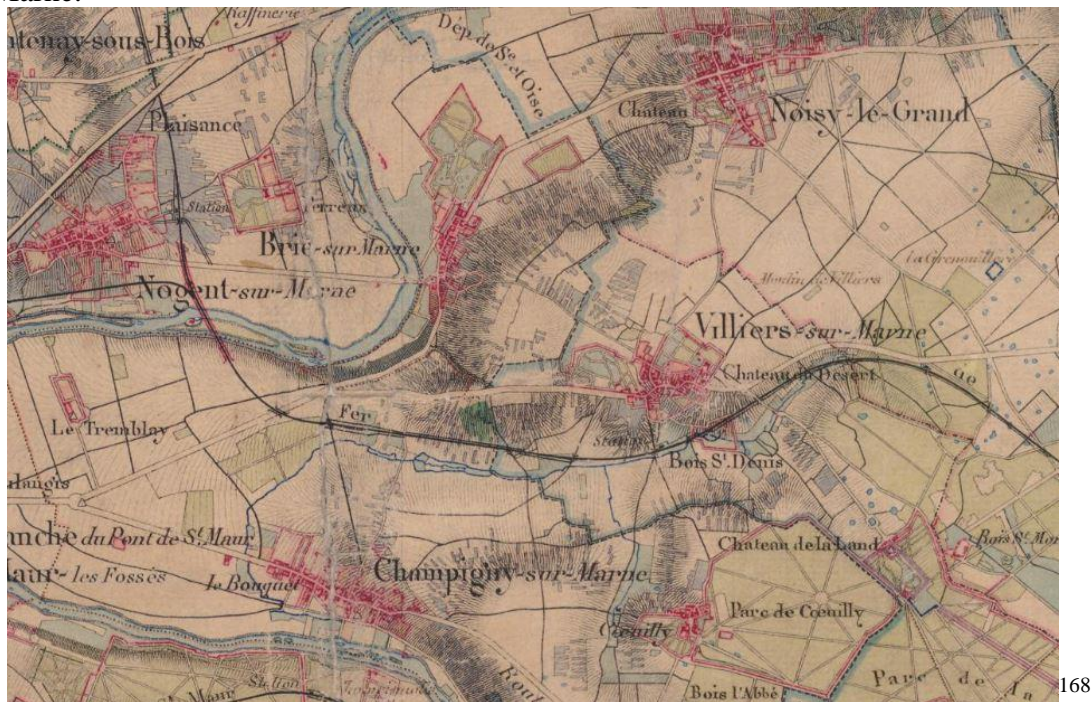
En plus de cette parcelle détenue par François Marin, l'acte de transcription nous apprend qu'il louait une terre à Léger FONTAINE son beau-frère. Cette terre fait également partie du lot de terres expropriées pour la construction du chemin de fer. Sur le plan cadastral, elle figure également en section B numérotée 747. Elle semble ne pas être expropriée non plus dans sa totalité puisqu'il est fait mention de 25 centiares.

Beaucoup de propriétaires champinois ont été expropriés. Les hypothèques permettent de réaliser quelques calculs statistiques sans prétention mais qui donnent une idée de l'ampleur de l'expropriation terrienne par la compagnie des chemins de fer de l'est. Il y a eu 265 propriétés expropriées de natures diverses sur Champigny : vignes, bois, chemins, friches, terres.



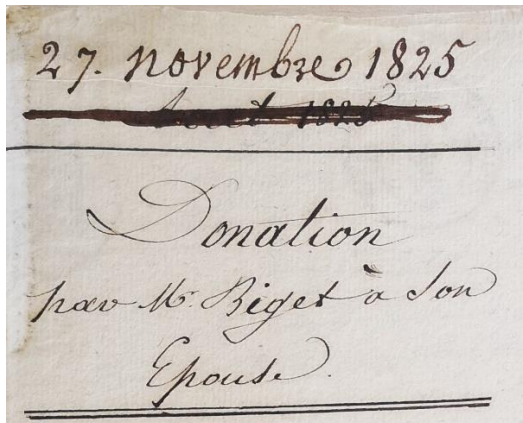
Voici un graphique qui représente le pourcentage de superficie de chaque type de terrains dans l'ensemble des terrains expropriés.

Voici une carte qui représente le passage du chemin de fer¹⁶⁷ sur la commune de Champigny sur Marne.



G. Les successions des membres du couple

François Marin BIGET et Marie Louise DARCHE avaient prévu en amont leur succession. Ils avaient ainsi réalisé un acte de donation chez un notaire : Maître FINOT, ayant une étude à Charenton le Pont¹⁶⁹. Ce notaire exerce sur Charenton de décembre 1802 à mars 1827.



27 novembre 1825
Donation
par M[onsieur] Biget à son
épouse.

¹⁶⁷ Source : géoportail

¹⁶⁸ Source : géoportail

¹⁶⁹ AD 94, 2^e/ CXXVI 156



27 novembre 1825
 Donation
 Par M[ada]me BIGET
 à son mari.

Dans cet acte de donation, on apprend que chacun aura $\frac{1}{4}$ des biens meubles et immeubles en toute propriété et $\frac{1}{4}$ des biens meubles et immeubles en usufruit, appartenant au moment du décès à monsieur ou à madame.

Que laissent-ils donc au moment de leur décès ?

i. DS de François Marin BIGET

Pour accéder à la déclaration de succession de l'un et l'autre, il faut tout d'abord consulter les tables de succession et absences. On commence par consulter la TSA du bureau de Charenton le Pont, dont dépend Champigny pour l'année 1845¹⁷⁰, année du décès de François Marin BIGET.

Indices	NOMS	PRÉNOMS	PROFESSIONS	DOMICILES	ÂGES	DATES des décès ou de l'envoi en possession.	SE TROUVE EN CE MARIAGE, veuf ou marié, et s'il a des enfants.	DATE de l'enregistrement.	DATE de l'enregistrement.	DATE de l'enregistrement.
20	Dellancourt	Jérôme Louis	Marchand	Charenton	35 ans	10 Mars 1845	Célibataire			
22	Douvier	Julie Justine	"	Champigny sur Marais (Paris et vice)	32 ans	21 Février 1845	Mariée			
25	Biget	François Marin	"	Champigny	65 ans	20 Mars 1845				

¹⁷⁰ AD 94, François Marin BIGET, TSA 1845-1847, p. 9/200

Successions et Absences.

[1^{re} Partie, N° 51.]

INVENTAIRES.		VENTES DE MEUBLES.		NOMS.	BIENS DÉCLARÉS.			OBSERVATIONS.
DATE de l'évaluation.	MONTANT de l'évaluation.	DATE de l'acte de vente.	MONTANT de l'acte de vente.		PRÉNOMS ET QUALITÉ DES HÉRITIERS, donataires ou légataires (non spécialement).	VALEUR du mobilier, argent, bijoux et créances.	REVENUS des immeubles.	
					<i>Suzon et mère à Charlot</i>			
				<i>266</i>	<i>Marie Louise son mari à Champigny sur marne</i>			<i>Marié à Champigny sur marne le 5^{ème} 1845.</i>
				<i>n° 148 26 8bre 1845</i>	<i>Marie Louise Darche son épouse à Champigny sur marne</i>	<i>80^{fr}</i>	<i>135^{fr} 10c</i>	<i>Champigny sur marne</i>

Transcription

Nom : **BIGET**

Prénoms : *François Marin*

Profession :

Domicile : *Champigny*

Age : 65

Date du décès : 20 mars 1845

Numéro du sommier douteux : 266

Date de la déclaration : n° 48 du 24 8bre 1845

Nom, prénoms et demeure des héritiers : *Marie Louise DARCHE son épouse à Champigny sur marne*

Valeur du mobilier, argent, notice et créances : 80 fr

Revenus des immeubles : 135 fr 10c

Situation des immeubles : *Champigny*

Observation : *il y a des immeubles*

La TSA donne le numéro de la succession et la date : numéro 148 et datée du 24 8bre 1845 (24 octobre 1845).¹⁷¹

On apprend que pour cette succession, il y a 3 héritiers :

- ✓ Louis Joseph léger BIGET, marié avec Louise BESSAULT
- ✓ Marguerite Louise BIGET, mariée avec Louis Laurent CHARPENTIER

Tous deux les enfants encore en vie du défunt. Ils héritent chacun pour moitié.

¹⁷¹ AD 94, DQ14 450, déclaration n°148

✓ Marie Louise DARCHE, leur mère et veuve du défunt.

Elle agit comme donataire de son mari pour $\frac{1}{4}$ en propriété et $\frac{1}{4}$ en usufruit de tous les biens meubles et immeubles comme cela avait été acté devant maître FINOT le 27 novembre 1825. Les biens meubles de la communauté sont estimés à 160 francs. On déduit $\frac{1}{2}$ pour la succession soit 80 francs dont $\frac{1}{4}$ pour la veuve. Elle a donc 20 francs et les enfants 60 francs. Ce qui correspond à la mention faite dans la TSA.

Les biens immeubles

Acquis de la 1^{ère} communauté :

- 10 ares 55 de terres au lieu-dit le buisson pouilleux
- Maison, jardin et cour en la rue saint Jean

Le tout à 37 francs 45c dont la moitié est due pour la succession.

Les propres :

14 biens propres déclarés :

- 3 ares 85c de terres au lieu-dit les carreaux
- 6 ares 30 c de terre au lieu-dit le buisson pouilleux
- 12 ares 10 c de terre au lieu-dit la croix
- 4 ares 60 c de vignes au lieu-dit la glaisière
- 5 ares 35 c de terre au lieu-dit les courants
- 2 ares 20 c de terre au lieu-dit les grands godets
- 4 ares 10 c de terre au lieu-dit les grands godets
- 3 ares 10 c de terre au lieu-dit les cailloux
- 3 ares 20 c de vignes au lieu-dit les buttes
- 3 ares 10 c de terre et vignes au lieu-dit les buttes
- 3 ares de terre au lieu-dit les bas lavis
- 3 ares 55 c de terre au lieu-dit des bas larris
- Maison et cour en la rue saint Jean
- 1 are 50 c de vignes au lieu-dit le bas perreux

Total des biens immeubles : 135 francs 10 soit le capital en denier 20 à 2702 f¹⁷². Ce qui correspond à la mention dans la TSA.

La veuve récupère $\frac{1}{4}$ en propriété et en usufruit soit 1013,25

Les enfants récupèrent 2026, 50.

La superficie totale des terres de François Marin BIGET avoisinait l'équivalent aujourd'hui de 5595 m²¹⁷³.

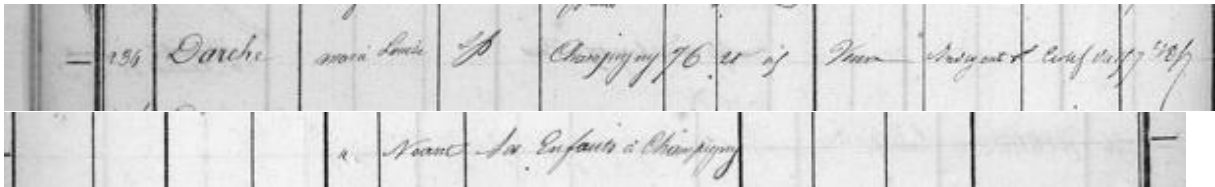
Si l'on retourne à la matrice cadastrale de François Marin, on retrouve bien les terres mentionnées dans cette succession.

ii. La succession de Marie Louise DARCHE

Les tables de succession et d'absences pour Marie Louise DARCHE révèlent qu'il n'y a pas de déclaration de succession. On y apprend toutefois que les enfants de la défunte, résidants à Champigny sont mentionnés dans la case héritiers, donataires ou légataires. A l'époque de son décès, Louis Joseph Léger BIGET est décédé et il ne reste probablement plus que Marie Louise Marguerite BIGET.

¹⁷² Le taux légal ou « taux du roi » était fixé au denier 20 soit 5% sous l'Ancien régime. $2702f \times 5\% = 135,10f$. Source : Stéphane COSSON.

¹⁷³ <https://fr.wikipedia.org/wiki/Are>



Peu de temps avant son décès, Marie Louise DARCHE a réalisé une vente au profit de Luce Martin BESSAULT, son neveu le 5 février 1857 par un acte sous seing privé¹⁷⁴ qui a été soumis à l'enregistrement le 10 février 1857. A été vendue une terre située à Champigny pour 27 francs. La superficie n'est pas mentionnée. La consultation de cet acte sous seing privé n'a pas été possible, les archives étant en congés. Cependant, les tables des vendeurs et des acquéreurs donnent quelques informations supplémentaires.

TABLE DES VENDEURS ET PRÉCÉDENTS POSSESSEURS.					1 ^{re} PARTIE. N° 40		
NOMBRES J'ordre.	VENDEURS ET ANCIENS POSSESSEURS, ALPHABÉTIQUEMENT.				NUMÉROS DE VOLUME ET DE LA PAGE de la table des acquéreurs et nouveaux possesseurs.		NUMÉROS DES ARTICLES portés dans la 1 ^{re} colonne de la table des acquéreurs et nouveaux possesseurs.
	NOMS DE FAMILLE	PRÉNOMS	PROFESSIONS.	DOMICILES.	Volume.	Page.	
34	Darche	Marie Louise	en Reque	Champigny	3	21	281

Dans la table des vendeurs, on retrouve Marie Louise DARCHE. Cette table nous renvoie à celle des acquéreurs. En consultant le volume 8, la page 21 de la table des acquéreurs¹⁷⁵, on trouve le nouveau possesseur au numéro 281.

ACQUÉREURS ET NOUVEAUX POSSESSEURS, ALPHABÉTIQUEMENT.						NATURE DE LA CHARGE ou nature de la charge	DATE DE LA VENTE	NATURE DE LA CHARGE ou nature de la charge	ÉVALUATION ou prix de la charge	PREIS ou prix de la charge	NOM ou nom
N°	NOMS	PRÉNOMS	PROFESSIONS.	DOMICILES.	NOMS, PRÉNOMS ET SOBRIQUETS des TITAIRES ou anciens possesseurs, ou aliénément.						
278	Bouquet	Louis 4 ^{me}	notaire	Charente	Partie de la commune de... par acte de... notaire	vente	5 Oct 1851	Champigny	1500	340	
279	Barbier	Henri	notaire	Champigny	Partie de la commune de... par acte de... notaire	vente	15 2 1852	Champigny	1000	7000	
280	Baury	Jean	notaire	Champigny	Partie de la commune de... par acte de... notaire	vente	10 2 1851	Champigny	1000	7000	
281	Bessault	Luce Martin	notaire	Champigny	Partie de la commune de... par acte de... notaire	vente	5 2 1857	Champigny	27	27	
282	Bertrand	Pierre	notaire	Champigny	Partie de la commune de... par acte de... notaire	vente	10 2 1851	Champigny	876 mètres de terre à Champigny	10 28 18	

Luce Martin BESSAULT a acheté une « pièce de terre » située à Champigny sur Marne pour un montant de 27 francs.

Dans les tables de vendeurs acquéreurs, on retrouve par ailleurs une donation sous seing privé qui a été faite par Marie Louise DARCHE à Louise (Lucine probablement), Léontine Victoire et Olympe Louise, ses petites filles issues des deux unions de Louis Joseph Léger BIGET.

¹⁷⁴ AD 94, DQ 14 487, table des vendeurs, folio 48.
¹⁷⁵ AD 94, DQ 14 475, Table des acquéreurs, folio 21.

				en établissement	en mutation	de date							
318	Bauchoy	juive	Econiste	Paul	Maison de la... de la...	1792	1792						
319	Biget	Paris	Champey	Champey	Champey	1792	1792						
320	Bachot	Paris	Champey	Champey	Champey	1792	1792						
321	Bouik	Paris	Champey	Champey	Champey	1792	1792						

Cette donation a été réalisée le 7 février 1857 quelques mois avant son décès. Elle n'a pas pu être consultée par manque de temps. Mais la table des acquéreurs et nouveaux possesseurs consultée nous permet de savoir la nature des biens transmis par donation. Il d'agit d'une maison et de terres dont le revenu dans le cadre de cette donation est évalué à 100 francs.

CHAPITRE 5 : Descendance du couple Marie Victoire BOUTRY et Louis Joseph Léger BIGET

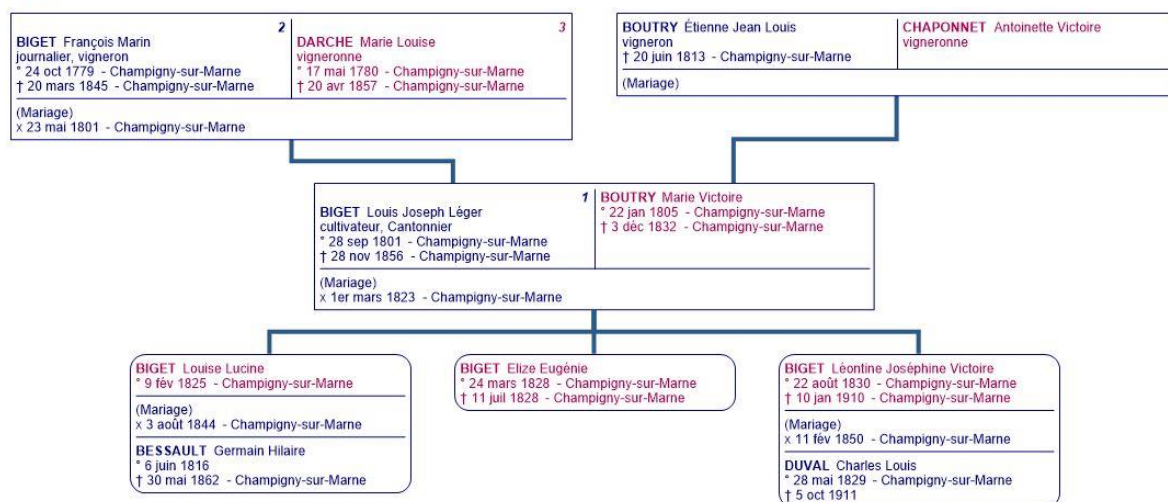
Nous commencerons cette descendance en abordant les enfants nés du premier mariage de Louis Joseph Léger BIGET et de Marie Louise BOUTRY¹⁷⁶ :

Pour rappel :

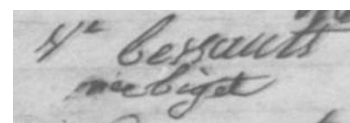
- Louise Lucine née le 9 février 1825
- Elize Eugénie née le 24 mars 1828 et décédée le 11 juillet 1828
- Léontine Joséphine Victoire née le 22 août 1830

1. Génération 1

Ascendance et descendance de BOUTRY Marie Victoire et de BIGET Louis Joseph Léger



A. Louise Lucine BIGET

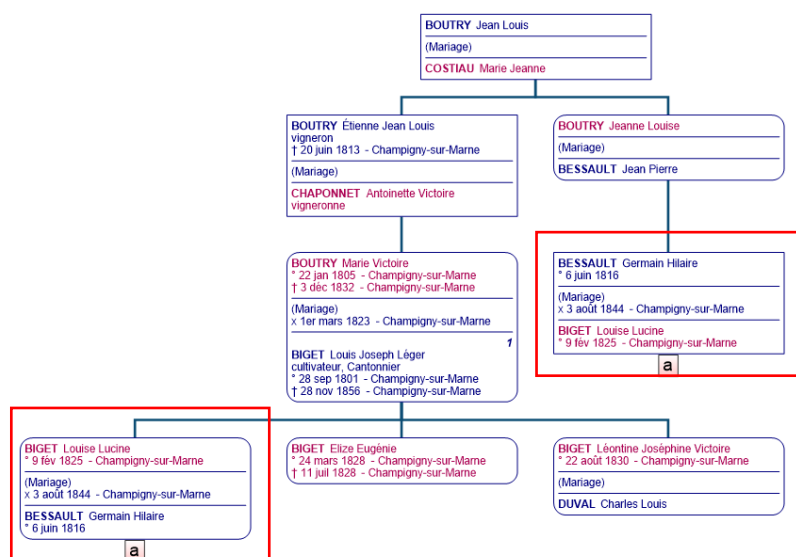


i. Son mariage

Louise Lucine BIGET voit le jour le 9 février 1825 à Champigny sur Marne presque deux ans après le mariage de ses parents Louis Joseph Léger BIGET et Marie Victoire BOUTRY. Elle se marie le 3 août 1844¹⁷⁷ dans la commune de Champigny sur Marne avec Germain Hilaire BESSAULT son grand cousin. Voici un extrait d'arbre généalogique pour mieux se rendre compte des faits évoqués.

¹⁷⁶ Cf tableau généalogique 1 en annexes

¹⁷⁷ AD 94, IMI 1005, actes de mariages pour Champigny, 1841-1850, p. 60-61/188



Le registre de mariage de l'état civil pour l'année 1844 et le registre de catholicité de la paroisse saint Saturnin de Champigny sur Marne ont été consultés. On apprend dans ce dernier qu'il y a eu une dispense de consanguinité. Le couple se marie religieusement le 13 mai 1845¹⁷⁸ après la publication de trois bans en l'église Saint Saturnin de Champigny sur marne. Ce mariage a été possible grâce en effet à la dispense de l'empêchement de consanguinité au troisième degré accordé par l'archevêque.

Les témoins durant la cérémonie religieuse sont :

- Hubert GAUGUE, beau-frère de Germain Hilaire
- Jean Louis BORDIER, beau-frère de Germain Hilaire
- Etienne CHARPENTIER

Les témoins durant la cérémonie civile sont :

- Hubert GAUGUE
- Pierre Philippe BIGET
- Jean Pierre Noël BESSAULT
- Luce Martin BESSAULT

Les membres du couple signent leur acte de mariage. Aucun contrat de mariage n'a été réalisé. Ils sont donc mariés sous le régime de la communauté de bien.

ii. Son mari Germain Hilaire BESSAULT

Germain Hilaire est le cousin de la mère de sa future épouse : Marie Victoire décédée au moment de l'union. Il est né le jeudi 6 juin 1816 à Champigny sur Marne. Ses parents sont Jean Pierre BESSAULT et Jeanne Louise BOUTRY. Pour rappel, Jeanne Louise BOUTRY est la tante de Marie Victoire BOUTRY

Germain Hilaire fait partie d'une fratrie est nombreuse :

- Marie Louise née le 10 octobre 1807¹⁷⁹, mariée avec Antoine LELARGE le 17 février 1830¹⁸⁰

¹⁷⁸ AD 94, 28J 217, registres de catholicité, mariages, 1839-1846.

¹⁷⁹ AD 94, 1MI 1003, actes de naissances pour Champigny S/M, 1800-1810, p. 123/167, acte 27

¹⁸⁰ AD 94, 1MI 1004, actes de mariages pour Champigny sur marne, 1821-30, p. 139/149, acte 4

- Jean Louis né le 12 mai 1809¹⁸¹, décédé le 20 juin 1809¹⁸²
- Marie Françoise, née le 11 mai 1811¹⁸³ à Champigny sur Marne, mariée le 21 janvier 1833 avec Pierre Philippe BIGET¹⁸⁴
- Julie Thérèse née le 3 février 1813¹⁸⁵, décédée le 13 mai 1813¹⁸⁶
- [Germain Hilaire](#)
- Jeanne Louise, née le 21 février 1821¹⁸⁷, mariée le 1^{er} mai 1841 avec Hubert GAUGUE¹⁸⁸
- Julie née le 27 janvier 1825¹⁸⁹, mariée le 21 janvier 1845 avec Jean Louis BORDIER¹⁹⁰

iii. Leur vie ensemble

Nous n'avons pas de recensement pour Champigny avant 1891, mais les actes de mariage fournissent de précieuses informations sur le lieu d'habitation du couple. Ainsi, on sait qu'en 1869, le couple vit avec ses filles grande rue n°114 à Champigny sur marne¹⁹¹. Le couple habite toujours cette adresse en 1872¹⁹². En 1872, Louise Lucine est décrite comme étant « propriétaire » dans l'acte de mariage de sa fille¹⁹³. En 1852, Germain Hilaire exerce la profession de perruquier et Louise Lucine la profession de laitière.¹⁹⁴

Germain Hilaire BESSAULT exerce la profession de laitier et cultivateur. Il ramassait donc le lait dans les fermes et le vendait aux commerçants ou aux particuliers et cultivait en parallèle ses terres. Avait-il un patrimoine ? Sa femme étant qualifiée de propriétaire à plusieurs reprises, cela est fort possible.

La consultation de la matrice cadastrale de Germain Hilaire¹⁹⁵ nous permet de lister les possessions qui sont nombreuses¹⁹⁶.

Il détient des terres, des vignes et quelques bâtiments. Plusieurs parcelles lui viennent de son père Jean Pierre BESSAULT qui détenait la matrice cadastrale n°55. Ces terres sont entrées dans son patrimoine entre 1854 et 1857. On ne sait si c'est par donation paternelle car aucun élément permettant de le confirmer n'a été trouvé à l'heure actuelle. Tout espoir n'est cependant pas perdu puisqu'il reste de nombreuses archives notariales à consulter. En 1860 et 1861, il acquiert 5 terres appartenant à l'origine à François Marin BIGET et 3 terres appartenant à l'origine à Louis Joseph Léger BIGET, son beau-père.

Les hypothèques peuvent également nous permettre d'affiner la liste du patrimoine des époux. Voici ce que donne la case relative à Germain Hilaire BESSAULT dans le registre des formalités hypothécaires.

registre de formalité		date des transcriptions	acquisition, vente ou saisie	évaluation du prix porté dans l'acte
n° du volume	n° de l'article			
1216	27	3 septembre 1856	acquisition	45 francs
12	NC	27 septembre 1856	acquisition	405 francs

¹⁸¹ AD 94, 1MI 1003, actes de naissances pour Champigny S/M, 1800-1810, p. 146/167, acte 17

¹⁸² AD 94, 1MI 1003, actes de décès pour Champigny S/M, 1800-1810, p. 149/164, acte 14

¹⁸³ AD 94, 1MI 1003, actes de naissances pour Champigny S/M, 1811-1820, p. 6/139, acte 13

¹⁸⁴ AD 94, 1MI 1004, actes de mariages pour Champigny S/M, 1831-1840, p. 30/146, acte 4

¹⁸⁵ AD 94, 1MI 1003, actes de naissances pour Champigny S/M, 1811-1820, p. 30/139, acte 2

¹⁸⁶ AD 94, 1MI 1003, actes de décès pour Champigny S/M, 1811-1820, p. 27/117, acte 7

¹⁸⁷ AD 94, 1MI 1004, actes de naissances pour Champigny S/M, 1821-1830, p. 5/154, acte 8

¹⁸⁸ AD 94, 1MI 1005, actes de mariages pour Champigny S/M, 1841-1850, p. 11/188, acte 10

¹⁸⁹ AD 94, 1MI 1004, actes de naissances pour Champigny S/M, 1821-1830, p. 64/154, acte 1

¹⁹⁰ AD 94, 1MI 1005, actes de mariages pour Champigny S/M, 1841-1850, p. 70/188, acte 1

¹⁹¹ AD 94, 1 MI 1006, actes de mariage pour la ville de Champigny sur Marne, 1861-1870, p. 131/161

¹⁹² AD 94, 1 MI 1006, actes de mariage pour la ville de Champigny sur Marne, 1871-1880, p. 29/204

¹⁹³ Cf acte précédent cité.

¹⁹⁴ Cf. acte de naissance d'Amélie Louise

¹⁹⁵ AD 94

¹⁹⁶ Cf. annexes

1318	15	28 janvier 1858	vente	76 francs
1393	22	29 janvier 1859	Acquisition	600 francs
1443	37	10 octobre 1859	vente	2300 francs

Les colonnes « dénonciation de la saisie » et « radiation de la saisie » n'ont pas été transcrites car elles sont vides.

Il a au cours de son existence réalisé 3 acquisitions.

L'acte transcrit le 3 septembre 1856¹⁹⁷ est un acte de vente reçu par maître Gabriel Hector BISSON, notaire à Nogent sur marne, et substituant maître Camille LECLERC, notaire à Charenton le Pont, momentanément absent. Cet acte a été passé chez ledit notaire le 25 août 1856. Monsieur Saturnin Gabriel BESSAULT, sergent à la cinquième compagnie, premier bataillon du 39^e régiment d'infanterie de ligne en garnison à Noisy le sec a vendu à Germain Hilaire BESSAULT demeurant grande rue n°114 une terre d'une contenance d'un are soixante dix sept centiares au lieu-dit la planchette. Ladite vente a eu lieu moyennant 45 francs.

L'acte transcrit le 29 janvier 1859¹⁹⁸ est un acte passé le 25 janvier 1859 devant maître Emile FOULD, notaire à Paris et remplaçant maître Gabriel Hector BISSON. Sont comparus Charles François CHATENAY, marchand de bois et sa femme Marie Marguerite DUVAL et Monsieur Germain Hilaire BESSAULT, cultivateur pour une vente de terre d'une contenance de 38 ares trois centiares pour une somme de 600 francs.

Nous n'avons pas pu consulter l'acte du 27 septembre 1856 car il n'était pas disponible.

Il réalise deux ventes :

Une vente le 28 janvier 1858¹⁹⁹ et l'acte transcrit le 10 octobre 1859 n'a pas pu non plus être consulté car il n'était pas disponible. Nous ne pouvons donc pas faire d'hypothèses sur la nature des biens vendus. Néanmoins à la vue du montant de 2300 francs, cela peut être une vente d'une maison dans le cadre d'une succession par exemple.

Du côté de Louise Lucine, voici ce que les hypothèques apportent comme informations :

registre de formalité		date des transcriptions	acquisition, vente ou saisie	évaluation du prix porté dans l'acte
n° du volume	n° de l'article			
1318	15	28 janvier 1858	vente	76 francs
1443	37	10 octobre 1859	vente	2300 francs
1861	9	28 septembre 1864	acquisition	12250 francs
2903	22	1er juin 1875	vente	1500 francs
3433	1641	12 juillet 1879	expropriation	
3876	1506	6 mai 1882	échange	

On retrouve les actes déjà décrits pour son mari. Le 28 septembre 1864, elle a réalisé après le décès de son mari une acquisition pour une somme conséquente de 12 250 francs. Cette acquisition a donné lieu à une prise d'hypothèque sur le bien du montant dudit bien. L'acte transcrit n'a pas pu être consulté en raison des conditions de consultation aux archives de Nanterre et du temps imparti pour la rédaction de ce travail. L'acquisition pourrait être la maison que Louis Germain BESSAULT récupère au moment du décès de sa mère et qui a été évaluée à 14300 francs.

On note la mention d'une expropriation transcrite en juillet 1879. Cela peut être à nouveau en lien avec le passage du chemin de fer de l'est.

¹⁹⁷ AD 92, DQ16 8284, registre de formalités hypothécaires volume 1216, article 27

¹⁹⁸ AD 92, DQ16 8461, registre de formalités hypothécaires volume 1393, article 22

¹⁹⁹ Op. cit.

En somme, les hypothèques permettent grâce au répertoire des formalités hypothécaires, en une page, d'appréhender les acquisitions du couple hors héritage, donation et legs avec la valeur d'achat des biens.

Pour conclure sur le sujet des possessions du couple, on note que le couple possédait un lot assez important de terres à superficie modérée. Leur patrimoine est donc très parcellisé et se situe de façon éclatée sur l'ensemble du territoire de la commune. Cependant, il était suffisant pour leur permettre de vivre et de transmettre des biens à l'issue de leur décès voire d'en acheter. Tous les paysans ne pouvaient être propriétaires.

iv. Succession des époux

Germain Hilaire est donc décédé le 30 mai 1862²⁰⁰ à l'âge de 45 ans. La consultation des tables de succession et absences²⁰¹ nous informe de sa profession au moment de son décès : laitier. Un inventaire a été réalisé le 16 septembre 1863 et l'évaluation qui en est ressortie est de 646 francs. Une déclaration de succession a été réalisée le 29 octobre 1862, portant le numéro 268. La bénéficiaire semble être sa veuve Louise Lucine. Certains de ses enfants sont encore en vie au moment de sa succession.

1862	Bessault	germain hilaire Laitier	Chempigny sur Marne	30 mai 1862	Marie
16/9/63				29 oct 62	Louise Biget de Champigny 390.4
				no. 208.16	21/10/62 Champigny sur Marne

Louise Lucine décède le 6 juillet 1882 à l'âge de 57 ans. Dans la TSA²⁰², elle est décrite comme étant propriétaire. Il y a bien une déclaration de succession du 3 janvier 1883 et a priori des immeubles à hauteur de 35 000 francs.

v. Leurs enfants

De leur union sont nés 4 enfants. Nous nous y attarderons plus longuement dans la suite dans ce travail.

- Louis Germain né le 28 octobre 1844²⁰³
- Louise Marie Julie née le 30 janvier 1850²⁰⁴
- Augustine Olympe BESSAULT est née le 25 mai 1851 à Champigny sur Marne ²⁰⁵
- Amélie Louise BESSAULT née le 8 septembre 1852²⁰⁶

B. Elize Eugénie BIGET

Elize Eugénie BIGET est la deuxième enfant de Louis Joseph Léger BIGET et Marie Victoire BOUTRY Elle voit le jour le 24 mars 1828 à Champigny sur Marne. Elle décèdera quelques jours plus tard le 11 juillet 1828 à Champigny.

²⁰⁰ AD 94, 1MI 1006, actes de décès pour Champigny S/M, 1861-70, p. 17/152, acte 20

²⁰¹ AD 94, DQ14 506, Table de succession et absences de Charenton le Pont, 1861-1864, p. 13/173

²⁰² AD 94, 3Q 6, Table de succession et absences de Charenton le Pont, 1881-1883, p. 23/200

²⁰³ AD 94, 1MI 1005, actes de naissances pour Champigny sur Marne, 1841-1850, p. 65/ 183, acte 32

²⁰⁴ AD 94, 1MI 1005, actes de naissances pour Champigny sur Marne, 1841-1850, p. 167/ 183, acte 7

²⁰⁵ AD 94, 1MI 1005, actes de naissances pour Champigny sur Marne, 1851-1860, p. 9/ 162, acte 20

²⁰⁶ AD 94, 1MI 1005, actes de naissances pour Champigny sur Marne, 1851-1860, p. 29/ 162, acte 32

C. Léontine Joséphine Victoire BIGET

i. Son mariage

Léontine Joséphine Victoire BIGET est la dernière de la fratrie à être née avant le décès de sa mère Marie Victoire BOUTRY survenu en 1832. Elle est née le 22 août 1830 à Champigny sur Marne. Le 11 février 1850²⁰⁷, elle épouse Charles Louis DUVAL, cultivateur, à Champigny sur Marne.

Les témoins de cette union, présents lors de la cérémonie civile sont :

- Louis Toussaint DUVAL, cultivateur et frère de l'époux
- Charles Elie PETIT, cultivateur et oncle maternel de l'époux.
- Hubert LALEVEE, maçon et demi-frère de l'épouse.
- Germain Hilaire BESSAULT, cultivateur et beau-frère de l'épouse.

ii. Son mari et sa fratrie

Charles Louis DUVAL est le fils de Saturnin Henry DUVAL, cultivateur et de Marie Louise LEBRETON. Les parents sont présents et consentants à l'union. La famille DUVAL est une grande famille de cultivateurs implantée depuis de nombreuses années à Champigny.

Charles Louis fait partie d'une fratrie de 5 enfants dont il est le petit dernier :

- Louis Toussaint, né le 1^{er} novembre 1815²⁰⁸ et marié le 23 février 1840²⁰⁹ avec Marie Elisabeth DUVAL,
- Marguerite Désirée, née le 3 septembre 1820²¹⁰ à Champigny sur marne et décédée en ce même lieu le 24 octobre 1821²¹¹,
- Auguste Saturnin, né le 29 novembre 1822²¹², marié le 13 mai 1848²¹³ avec Alexandrine Modeste LIEDET et décédé le 8 août 1900²¹⁴ à Champigny sur Marne,
- [Charles Louis, né le 28 mai 1829 à Champigny sur marne](#)

iii. Leur vie ensemble

Cultivateur de profession, Charles Louis DUVAL possède une matrice cadastrale bien remplie. En 1861, il acquiert plusieurs terres certainement par voie de succession du côté de sa femme. 5 terres lui viennent de la matrice de François Marin BIGET, grand père de son épouse Léontine Joséphine Victoire. Il récupère également 2 terres héritées de son beau-père Louis Joseph Léger BIGET. Ces terres sont des terrains cultivables et des vignes en plus faible proportion.

Dans les hypothèques, on trouve trace de quelques transactions le concernant²¹⁵.

registre de formalité		date des transcriptions	acquisition, vente ou saisie	évaluation du prix porté dans l'acte
n° du volume	n° de l'article			
1318	15	28 janvier 1858	vente	76
1443	37	10 octobre 1859	vente	2300
1892	3	25 janvier 1865	vente	1000
2817	26	22 juillet 1874	acquisition	65

²⁰⁷ AD 94, 1MI 1005, actes de mariages pour Champigny sur marne, 1841-1850, p. 171/188

²⁰⁸ AD 94, 1MI 1003, actes de naissances pour Champigny S/M, 1811-20, p. 66/139, acte 38

²⁰⁹ AD 94, 1MI 1004, actes de mariages pour Champigny sur marne, 1831-1840, p. 129/146, acte 3

²¹⁰ AD 94, 1MI 1003, actes de naissances pour Champigny S/M, 1811-20, p. 133/139, acte 30

²¹¹ AD 94, 1MI 1004, actes de décès pour Champigny S/M, 1821-30, p. 9/138, acte 25

²¹² AD 94, 1MI 1004, actes de naissances pour Champigny S/M, 1821-30, p. 27/154, acte 42

²¹³ AD 94, 1MI 1005, actes de mariages pour Champigny S/M, 1841-50, p. 130/188, acte 8

²¹⁴ AD 94, 4^E 839, actes de décès pour Champigny S/M, 1897-1900, p. 153/271, acte 104

²¹⁵ AD 92, 4Q NUM3 130 1, registre de formalités hypothécaires, case 335, p. 131/200

2903	22	1er juin 1875	vente	1500
3576	2013	30 juillet 1880	vente	758.20
3672	699	15 mars 1881	ratification de la vente	3576.2013
3680	920	7 avril 1881	vente	15400
4456	2098	30 juillet 1885	vente	883.5
4482	2759	2 octobre 1885	vente	1000
4497	3034	30 octobre 1885	acquisition	72
4713	1484	17 juin 1887	acquisition	2500
6643	3863	9 décembre 1892	vente	700
6371	1028	25 mars 1898	vente	2352
6558	1392	22 avril 1899	vente	150

Ce sont des actes de ventes et d'acquisition. On retrouve ici encore la date du 28 janvier 1858, qui, pour rappel, est la vente d'un terrain à la compagnie de chemin de fer. Terrain que sa femme récupérait de son défunt père. Consulter tous les actes n'a pas été possible. Aussi, nous nous attarderons sur certains.

Acte du 10 octobre 1859 : il s'agit d'un acte de vente réalisé chez Albéric BISSON le 17 septembre 1859. Sont comparus :

- Louis Laurent CHARPENTIER et Louise Marguerite BIGET, sœur de François Marin BIGET
- Louis Lucine BIGET, veuve de Germain Hilaire BESSAULT,
- Charles Louis DUVAL et Léontine Victoire
- Jules Isidore DESGRANGES et Olympe Louise BIGET

Ils vendent ensemble un bâtiment au fond d'une cour commune par laquelle on accède par une porte charretière située dans la ruelle Saint Jean.

Au RDC de ce bâtiment figure une chambre ayant une fenêtre donnant sur la cour, 1 porte et 1 cellier. Une cave se trouve en dessous de cette chambre. Au 1^{er} étage, il y a une chambre qui donne sur cour et le jardin avec un grenier au-dessus. Le tout couvert de tuiles. Pour pouvoir accéder à cette chambre et au grenier, il faut emprunter un escalier commun.

Ils vendent également un jardin de 79 centiares et le passage en tout propriété qui permet d'y accéder.

Les vendeurs déclarent que les biens sont loués à l'année à Monsieur Louis BOULARD cultivateur moyennant un loyer annuel de 100 francs et ce depuis le 15 mai 1859.

Le prix de la vente est fixé à 2300 francs répartis comme suit : 300 francs pour les époux CHARPENTIER et le reste pour les autres comparants à se partager dans le cadre successoral.

Il est à noter que l'acheteuse Mademoiselle DEMAY connaît particulièrement bien les lieux puisqu'elle a déjà des propriétés qui jouxtent cette nouvelle acquisition. Cette vente est conjointe car les biens vendus sont des biens hérités des générations antérieures.

Quelques années plus tard, une nouvelle vente à Adelaïde Virginie DEMAY a été faite. A été vendue une maison située encore une fois dans la cour saint jean.

L'acte transcrit le 1^{er} juin 1875 est un acte de mutation passé chez Frédéric DEMAUX, notaire à Nogent S/M.

Les vendeurs sont une nouvelle fois :

- Louis Laurent CHARPENTIER et Louise Marguerite BIGET
- Louis Lucine BIGET, veuve de Germain Hilaire BESSAULT, résidant grande rue n° 114
- Charles Louis DUVAL et Léontine Victoire
- Olympe Louise, veuve DESGRANGES

Cette maison est une maison ancienne qui est depuis longtemps dans la famille BIGET. Elle est passée de génération en génération par voie des successions avec parfois des délais de succession allongés car les héritiers se trouvaient être des soldats disparus en guerre. Il a donc fallu des jugements pour que la succession se fasse.

A l'heure de la mutation/vente vers mademoiselle DEMAY, les propriétaires des biens sont les suivants :

- Madame Charpentier pour moitié
- Les dames BESSAULT, DUVAL et DESGRANGES pour autre moitié.

Mademoiselle DEMAY connaît parfaitement les biens pour les avoir visités à plusieurs reprises avec l'intention d'en devenir propriétaire.

Les biens sont vendus 1500 francs.

La dame DEMAY devait chercher à agrandir ses possessions ayant des bâtiments jouxtant les propriétés bâties de la branche BIGET en la rue Saint Jean

Si l'on consulte les recensements de 1891²¹⁶ et 1896²¹⁷, on apprend que le couple est toujours sur Champigny et qu'il habite dans la rue des roches. Au N°3 en 1891, et au numéro 297 en 1896. Certainement qu'une renumérotation explique cela. Charles Louis et Léontine DUVAL exercent encore la profession de cultivateurs propriétaires.

N°	297	638	2	L Duval	Charles L ^s	66	P. Collin	homme
			3	Biget	Léontine	63	-2-	homme
			4	Lib...		61		homme

iv. Les enfants de Léontine Josephine Victoire BIGET et Charles Louis DUVAL.

Le couple a eu plusieurs enfants sur lesquels nous reviendront plus bas :

- Augustine Louise
- Almiré Alexandrine Olimpe
- Alexandrine Olimpe

v. Décès et succession

Léontine Victoire décède le 10 décembre 1910 à 6h30 du matin, en son domicile situé à Champigny sur Marne au 3 rue des roches. Elle avait 80 ans. La déclaration de décès est faite par ses neveux Louis Auguste PETIT, rentier et Louis PELLETIER, employé.²¹⁸ Elle laisse une déclaration de décès comme en témoignent les tables de successions et absences du bureau d'enregistrement de Nogent sur Marne²¹⁹ dont dépend Champigny à partir de 1905

INDIVIDUS DÉCÉDÉS OU DÉCLARÉS ABSENTS (ASPARENTÉS)				RENSEIGNEMENTS DIVERS				DATES ET NUMÉROS DES DÉCLARATIONS		OBSERVATIONS	
NOMS	PRÉNOMS	PROFESSIONS	ÂGES	LIEU DE DÉCÈS	DATE DE DÉCÈS	HEURE	CAUSE	DATE	NUMÉRO	DATE	NUMÉRO
31)	Brugcaud	Pierre	major	16	Champigny	1911					
32)	Biget	Théobald	prop. r.p.	80	Champigny	10.12.1910					

²¹⁶ AD 94, D2M8 7, recensement de 1891 pour Champigny S/M, p.75/79

²¹⁷ AD 94, D2M8 45, recensement de 1896 pour Champigny S/M, p.68/182

²¹⁸ AD 94, 4^E 1669, actes de décès pour Champigny sur Marne, 1910, Acte 173, p.46/61

²¹⁹ AD 94, 3Q 2281, TSA du bureau de Nogent S/M, 1908-1910, p.29/178

La déclaration de succession à consulter date du 2 juin 1911 et porte le numéro 161.

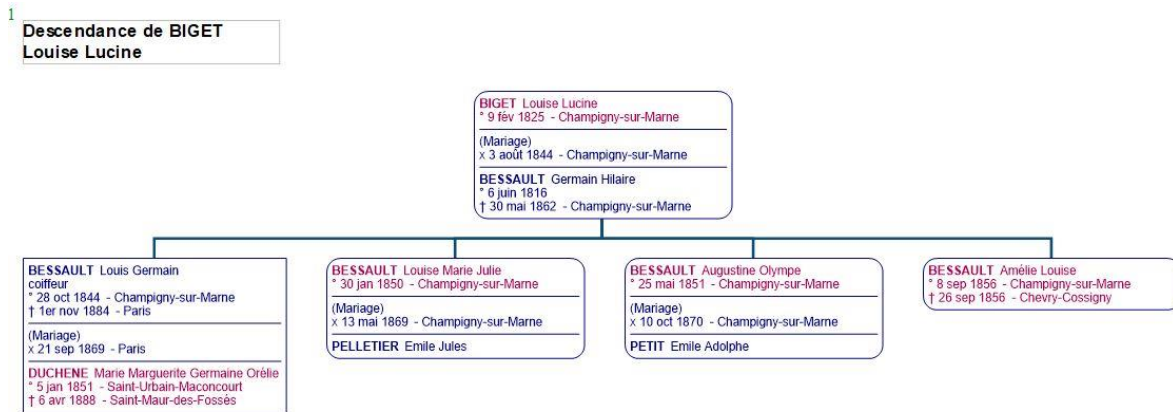
Charles Louis DUVAL décède à Champigny sur Marne le 5 octobre 1911. Il laisse une déclaration de succession.

52	Duval	Charles Louis	cul.	16	12	5 oct 11	leu	Champigny	immeubles	23 Février 1912 - 61
----	-------	---------------	------	----	----	----------	-----	-----------	-----------	----------------------

Elle est datée du 23 février 1912 et est numérotée 61. Il y a des immeubles.

2. Génération 2

A. Les enfants de Louise Lucine et Germain Hilaire BESSAULT



I. Louis Germain BESSAULT²²⁰

i. Mariage et épouse

Louis Germain BESSAULT né le 28 octobre 1844 et marié le 21 septembre 1869 à Paris, dans le 20^e arrondissement avec Marie Marguerite Germaine Orélie DUCHENE. A l'époque, il habite au 74 grande rue de Champigny sur Marne chez sa mère Louise Lucine BESSAULT.

La future épouse est née à Saint Urbain en Haute Marne²²¹ le 5 janvier 1851, dans le domicile de ses parents²²². Son père François DUCHENE est un charpentier et sa mère Camille GODGRAND est vigneronne. Ses parents se sont mariés à Saint Urbain le 12 mai 1842²²³.

Marie Marguerite Germaine Orélie DUCHENE a un grand frère né le 7 octobre 1845²²⁴ et portant les prénoms de Louis Firmin. Nous ne trouvons pas trace de cette famille dans les recensements de 1856, 1861, 1866 pour Saint Urbain. En revanche on les retrouve dans le recensement de 1851²²⁵. La famille vit au numéro 59 de la rue du Haut Bernard à Saint Urbain. Le foyer se compose de François DUCHENE, le père, charpentier de 37 ans ; Camille GODGRAND, 29 ans qualifiée de sage-femme ; les deux enfants Louis Firmin 5 ans et Germaine 3 mois vivant du travail de leur père ; Auguste RICHARD, compagnon charpentier de 19 ans ; et Paul CREPEL, apprenti charpentier de 12 ans. La famille a sûrement déménagé entre 1851 et 1856. Peut-être s'est-elle rapprochée de la capitale. Cette hypothèse est confirmée car Camille GODGRAND et François DUCHENE sont tous deux décédés à Champigny²²⁶.

²²⁰ Cf. annexes

²²¹ Cf. annexes

468, actes de mariage de 1869, Acte n°76, p. 6/31

²²² AD de la Haute Marne, E dépôt 15834, registres des naissances mariages et décès pour Saint Urbain, p.178/221

²²³ AD de la Haute Marne, E dépôt 15833, registres des naissances mariages et décès pour Saint Urbain, p.235/239

²²⁴ AD de la Haute Marne, E dépôt 15834, registres des naissances mariages et décès pour Saint Urbain, p.47/221

²²⁵ AD de la Haute Marne, 158 M 456/4, recensement de 1851 pour Saint Urbain, p. 24/35

²²⁶ AD 94, IMI 2185, actes de mariages pour Champigny sur Marne, 1891-1895, p. 104/366

Louis Germain BESSAULT et Marie Marguerite Germaine Orélie DUCHENE n'ont fait aucun contrat de mariage. C'est donc le régime de la communauté de biens qui est en place. Le couple habite sur Paris. Au moment de leur mariage le couple ne possède aucun immeuble²²⁷.

ii. Leur vie ensemble

Les recensements parisiens ne débutant qu'à partir de 1926, nous n'avons donc pas possibilité d'obtenir les riches informations de cette source. En consultant les hypothèques, nous aurons possiblement des informations sur la vie de Louis Germain BESSAULT et de son épouse²²⁸. Il est écrit sur la case relative à Louis Germain que ce-dernier habite au 289 et 291 rue du faubourg Saint Antoine. Il exerce la profession de perruquier coiffeur. En 1872, Louis Germain apparaît dans l'acte de mariage de Louis Auguste PETIT et Augustine Olympe BESSAULT²²⁹. Il est écrit qu'il habite au 289 rue du faubourg Saint Antoine à Paris. Le numéro 291 du faubourg Saint Antoine est un appartement situé dans une maison et loué à son propriétaire Monsieur LEGENDRE, demeurant à Paris rue de la voûte au numéro 28. La chambre qui y est louée coûte au couple moyennant un loyer de 80 francs payable par quart aux 4 termes ordinaires de l'année.

Le couple possède pour exercer sa profession de coiffeur un fonds de commerce qui contient 4 fauteuils, 6 chaises, 4 glaces, un porte serviette, une table en bois, un appareil à gaz et un poêle en fonte et qui est situé juste à côté de l'appartement qu'il loue et dont le bail leur a été cédé par monsieur et madame THOUIN qui louaient à Monsieur LEGENDRE propriétaire du fonds de commerce par un acte sous seing privé du 8 août 1879. Le bail a été consenti pour une durée de 8 ans, devant expirer le 1^{er} janvier 1889. Le loyer annuel est de 950 francs

iii. Achats/ventes

Louis Germain BESSAULT a réalisé au cours de son existence, deux actes avec sa femme qui figurent dans les transcriptions : 1 acquisition et une vente. Il a en outre des créances qui apparaissent au niveau des inscriptions pour un montant de 8515 francs.

L'acquisition ci-dessus mentionnée a été passée le 9 janvier 1880 devant maître MAUROY, notaire à Nogent sur Marne. Cette acquisition a été une acquisition conjointe et solidaire avec son épouse.

Le couple achète aux personnes ci-dessous mentionnée un terrain de 1239 mètres et 74 centiares :

- Jacques Anatole PICQUARD, ancien sous-préfet et Juliette Adèle Émilie MARTELET
- Jean Baptiste MARTELET, ingénieur en chef des mines et Laure Marguerite LE CAMUS
- Tristan Charles Aurèle CHAMBRY, sous-directeur et Claire Marie Joséphine DAIGREMONT
- Georges Pierre Joseph DAIGREMONT, chasseur à cheval

Ce terrain est situé à Champigny sur Marne, grande rue et est extrait d'une parcelle d'une plus grande contenance de 1 hectare, 25 ares et 25 centiares. La vente se conclut moyennant la somme de 5195 francs payable dans un délai de 5 ans à partir du 7 janvier 1880 par 4 fractions de 1000 francs d'année en année. La dernière fraction d'un montant de 1195 francs sera payable de 7 janvier 1885. Jusqu'au paiement intégral le couple devra verser 1000 francs par an, auxquels s'ajoutent des intérêts à hauteur de 5% du capital restant dû. Que comptait faire le couple de ce si grand terrain ?

En 1884, le couple vend à Charles QUIGNON un terrain de 1239 mètres 74 centièmes environ, situé à Champigny et jouxtant une propriété de monsieur QUIGNON. Il s'agit du terrain précédemment acheté en 1880. Ils le revendent au même prix que lors de leur achat : 5195 francs

²²⁷ Archives nationale, MC/ET/CVIII/1358, étude 108 de Ernest PRUD'HOMME, inventaire après décès de Louis Germain BESSAULT.

²²⁸ AD 92, 4Q3 206, Répertoire de formalités hypothécaires, p.188/200, case 549

²²⁹ AD94, 1MI 1006, actes de mariage pour la ville de Champigny sur Marne, 1871-1880, p. 29-30/204

que Charles QUIGNON s'engage à payer dans un délai de 4 mois sans intérêt. Il était possible que le couple ait eu du mal à payer cette vente réalisée en 1880 et qu'ils aient cherché à la revendre pour s'en sortir.

Selon l'inventaire après décès, Louis Germain BESSAULT hérite de ses parents une maison située à Champigny sur Marne au 91 de la grande rue en 1882. Il s'agit d'une maison élevée sur cave avec un RDC divisé en 5 pièces et un premier étage divisé en 4 pièces, chambres lambrisées, le tout couvert en tuiles. Derrière la maison, il y avait des écuries et une remise. L'entrée se faisait par porte cochère située dans la rue du four. La maison avait pour valeur 14 300 francs. Il hérite également d'un mobilier d'un montant de 100 francs.

Le couple fait le choix, s'étant fixé sur Paris de louer la maison héritée à plusieurs personnes. Ce bien devait être grand. La partie droite est ainsi louée à Madame Eugénie ROGER pour une période de 9 ans qui débute le 1^{er} juillet 1881 pour un loyer annuel de 500 francs. Cette partie comprend au RDC une boutique et une cuisine, au 1^{er} étage une pièce et deux cabinets, un grenier, une cave et une petite écurie ainsi qu'un cabinet d'aisance. La partie gauche quant à elle est louée comme suit : le RDC aux demoiselles DEZEAUX, couturières moyennant un loyer annuel de 260 francs. Le premier étage est loué à Monsieur et Madame POUPON qui sont meuniers moyennant un loyer annuel de 184 francs. Le deuxième étage est loué à Monsieur Alfred DRANCART, rentier moyennant un loyer annuel de 130 francs. Le couple récupère annuellement 1074 francs. A cela il faut soustraire les contributions annuelles de 122,09 francs. Il reste donc au couple 951.91 francs

iv. Prêts/gages

Durant son existence, le couple a déposé plusieurs objets au bureau auxiliaire du Mont de Piété situé au faubourg Saint Antoine. Le mont de piété est « un établissement de bienfaisance et d'intérêt public où l'on prête temporairement sur gages de l'argent à des indigents »²³⁰ Ces objets de natures diverses (chaîne en or, boucles d'oreilles, timbales) leur ont rapporté 202 francs. Avaient-ils des soucis financiers ? Est-ce pour cette raison que le terrain de Champigny a été revendu à Monsieur QUIGNON ?

Des prêts ont été contractés auprès de plusieurs personnes :

- Madame BICHERELLE : somme de 500 francs productive d'intérêts à 5% l'an
- Madame BROUET : 1250 francs productive d'intérêts à 5% l'an
- Monsieur PELLETIER : 5800 francs productive d'intérêts à 5% l'an
- Monsieur BORDIER : 1000 francs productive d'intérêts à 5% l'an

Soit un montant total de 7650 francs. C'est une somme importante.

v. Les enfants

Le couple Louis Germain BESSAULT et Marie Marguerite Germaine Orélie DUCHENE a eu trois enfants ensemble :

- Louis Camille Firmin BESSAULT né le 20 décembre 1870 à Paris 20e²³¹.
- Méлина Virginie née le 18 mai 1875 à 8 heures, grande rue de Montreuil au n°63, à Paris, chez ses père et mère.
- Augustine Antoinette née le 5 juin 1880 à Paris 11^e, rue du faubourg Saint Antoine au n°289 chez ses père et mère.²³², décédée le 3 août 1880 chez sa nourrice à Lavaré dans la Sarthe.

²³⁰ In www.cnrtl.fr

²³¹ AD75, V4E 2475, acte de naissance pour Paris 20^e, acte 3316, p.5/20

²³² AD75, V4E 4020, acte de naissance pour Paris 11^e, acte 2663, p.17/31

vi. Décès et succession

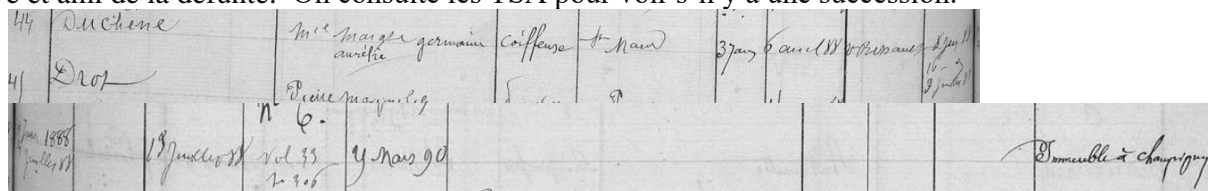
Louis Germain est décédé le 1^{er} novembre 1884 à Paris dans le 11^e arrondissement à son domicile au 291 rue du faubourg Saint Antoine. Coiffeur de son vivant, il laisse une déclaration de succession comme en atteste la recherche réalisée dans les fichiers des successions déclarées de la ville de Paris pour l'année 1885²³³. Cette succession nous apprend que sa veuve est donataire pour ¼ en usufruit et ¼ en propriété de ses biens suite à un acte passé chez maître MAUROY, notaire à Nogent sur Marne le 19 décembre 1882. Il a pour héritiers ses deux enfants précédemment cités et qui sont sous la tutelle de la veuve en raison de leur âge au moment de la déclaration.

Les biens de la communauté s'élèvent à 8613,90 francs : mobilier, fauteuils, marchandises, fonds de commerce de coiffeur... La part du mari défunt est de 4306.95 francs soit 50% en raison du régime de la communauté de biens qui s'applique en l'absence de contrat de mariage

Le partage est fait entre les descendants direct : la veuve et les enfants qui sont sous sa tutelle. Un subrogé tuteur a été nommé aux termes d'une délibération de conseil de famille sous la direction du juge de paix du 11^e arrondissement le 26 décembre 1884.

Un inventaire après décès datant du 22 janvier 1885 vient compléter cette succession. Le mobilier personnel y est estimé à 688 francs. Le matériel du salon de coiffeur est estimé à 160 francs. Le lot de parfumerie qui y était est estimé à 117 francs. Le fonds de commerce en lui-même est estimé à 300 francs.

Marie Marguerite Germaine Orélie DUCHENE décède en la ville de Saint Maur des Fossés le 6 avril 1888²³⁴ à l'âge de 37 ans. Aucune explication pour cette nouvelle localité. Peut-être que la veuve a souhaité se rapprocher de Champigny, de la famille en raison de soucis de santé. Elle décède en son domicile boulevard nationale n°8²³⁵. La déclaration a été faite par Aristide SIROT, 28 ans, coiffeur et ami de la défunte et par François Philippe PONTENAY- FONTELE, âgé de 58 ans, employé et ami de la défunte. On consulte les TSA pour voir s'il y a une succession.²³⁶



Une succession figure et date du 21 mars 1890. Il y aurait des immeubles à Champigny. La succession semble avoir été refusée par les bénéficiaires. Y aurait-il eu trop de dettes ? les immeubles sont-ils délabrés ?

II. Louise Marie Julie BESSAULT

Louise Marie Julie BESSAULT est née le 30 janvier 1850²³⁷ à Champigny sur Marne. Elle épouse Emile Jules PELLETIER le 13 mai 1869²³⁸ à Champigny sur Marne. Les témoins de leur union sont Pierre André Justin GANGNAT, cultivateur, Jean Baptiste CABRIOT, cultivateur, Jean Louis BORDIER et Jules Antoine BESSAULT. Emile Jules PELLETIER a pour frères et sœurs²³⁹ :

- Lucille Charlotte
- Louis Eugène Clément
- Eulalie Françoise

²³³ AD74, DQ7 13033, fichier des successions déclarées (1858-1899), p. 31/51

²³⁴ AD 94, 1 MI 2185, actes de mariage pour la ville de Champigny sur Marne, 1891-1895, p. 104/366

²³⁵ AD94, 1MI 2250, actes de décès pour Saint Maur des Fossés, 1888-1890, p. 55/637

²³⁶ AD 94, 3 Q 9, tables de successions et absences, bureau de Charenton, 1888-1889, p.48/190

²³⁷ AD 94, 1MI 1005, actes de naissances pour Champigny S/M, 1841-1850, p. 167/183, acte 9

²³⁸ AD 94, 1MI 1006, actes de mariages pour Champigny S/M, 1861-70, p. 131/161, acte 7

²³⁹ généanet

- Louis Eugène
- Léonie Elisa Antoinette
- Emile Jules
- Louis Augustin

Emile Jules est issu d'une famille de cultivateurs. Ses parents sont Louis Pierre PELLETIER et Françoise Adel CABRIOT.

III. Augustine Olympe BESSAULT

Elle est née le 25 mai 1851²⁴⁰ à Champigny sur Marne. Elle se marie le 10 octobre 1870²⁴¹ à Champigny sur Marne avec Emile Adolphe PETIT

IV. Amélie Louise BESSAULT

Elle est née le 8 septembre 1852²⁴² à Champigny sur Marne. Elle décède chez sa nourrice à Chevry Cossigny le 26 septembre 1852²⁴³

B. Les enfants de Léontine Joséphine Victoire BIGET

Descendance de BIGET Léontine Joséphine Victoire



I. Augustine Louise DUVAL

Elle est née le 12 mai 1850²⁴⁴ à Champigny sur Marne. Le déclarant est son père Charles Louis DUVAL, accompagné de Louis Pierre PETIT 31 ans, employé et de Alexandre CABARET, 32 ans, ferblantier. Le ferblantier est un fabricant d'outils et ustensiles, souvent ménagers comme les bassines ou les casseroles en fer recouvert d'une fine couche d'étain que l'on appelle « fer blanc ».

i. Mariage et époux

Augustine Louise s'est mariée le 18 juin 1869 avec Louis François TILLET.

²⁴⁰ AD 94, 1MI 1005, actes de naissances pour Champigny S/M, 1851-1860, p. 9/152, acte 20

²⁴¹ AD 94, 1MI 1006, actes de mariages pour Champigny S/M, 1871-80, p. 29/204, acte 13

²⁴² AD 94, 1MI 1005, actes de naissances pour Champigny S/M, 1851-1860, p. 29/162, acte 32

²⁴³ AD 77, 5MI 4823, acte de décès de Chevry Cossigny, p. 59/253, acte 22

²⁴⁴ AD 94, 1MI 1005, actes de naissances pour Champigny S/M, 1841-1850, p. 172/183

Louis François TILLET est le premier enfant de Louis Claude TILLET et de Louise Sidonie BESSAULT, cultivateurs à Champigny. Ses parents se sont mariés le 11 mai 1839²⁴⁵. Il est né le 2 décembre 1841.

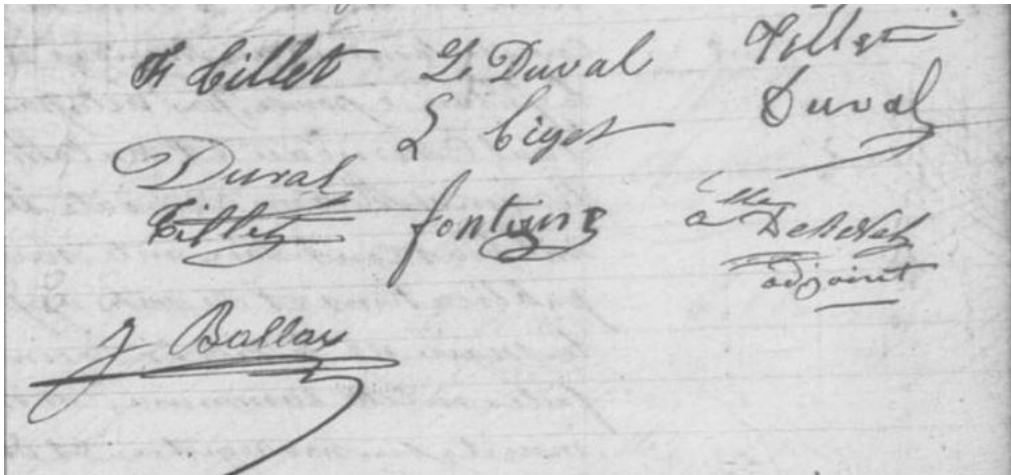
Voici sa fratrie :

- Louis François
- Louis Antoine, né le 8 janvier 1844²⁴⁶ et décédé le 4 août 1848 à Champigny²⁴⁷
- Joséphine Sidonie, née le 6 août 1848²⁴⁸
- Clémentine Sidonie TILLET née le 31 août 1858 à Champigny²⁴⁹

Pour le mariage, les parents des futurs sont présents et consentants à ce mariage. Les témoins sont :

- Jean Louis François TILLET, frère de l'époux et cultivateur
- Louis DUVAL, oncle de l'époux et cultivateur
- Auguste FONTAINE, peintre et cousin de l'épouse
- Joseph BALLAY, mécanicien, oncle de l'épouse.

Tous signent l'acte exceptée la mère de l'époux qui a déclaré ne le savoir.



ii. Les enfants

Le couple a eu :

- Louise Olympe TILLET
- Louise Olympe TILLET

Le couple part de Champigny en 1870 car la guerre fait rage. A son retour, il vit alors de nouveau sur Champigny au n°1 de la rue des Roches. Les époux sont cultivateurs. Cinq jours après la naissance de sa deuxième fille, Augustine Louise décède certainement des suites de son accouchement le 20 mai 1872²⁵⁰ à l'âge de 22 ans.

²⁴⁵ AD 94, 1MI 1007, Table décennales pour Champigny sur Marne, 1791-1875, p.120/233

²⁴⁶ AD94, AD 94, 1MI 1005, actes de naissances pour Champigny S/M, 1841-1850, p. 54/183

²⁴⁷ AD 94, 1MI 1005, actes de décès pour Champigny S/M, 1841-50, p. 145/185

²⁴⁸ AD 94, 1MI 1005, actes de naissances pour Champigny S/M, 1841-1850, p. 136/183

²⁴⁹ AD 94, 1MI 1005, actes de naissances pour Champigny S/M, 1851-1860, p. 130/162

²⁵⁰ AD 94, 1MI 1006, acte de décès pour Champigny sur Marne, 1871-80, p.23/180, acte 16

iii. Décès et succession

Augustine Louise DUVAL étant partie le 20 mai 1872, il nous faut regarder du côté des TSA pour savoir s'il y a eu une succession ou non.



La TSA²⁵¹ nous apprend qu'elle laisse des biens dont la valeur est de 237 francs 37. Le bénéficiaire est son mari Louis François TILLET et possiblement sa fille.

Louis François TILLET lui survit jusqu'en 1918²⁵². Il décède le 28 novembre 1918²⁵³ à Champigny sur Marne. Ce sont Eugène CHAPONET, cultivateur et Georges TILLET bijoutier qui comparaissent pour la déclaration de décès.

Laisse-t-il une succession ?

ii. Almire Alexandrine Olimpe DUVAL

Almire Alexandrine Olimpe DUVAL est née le 20 août 1852 à Champigny sur Marne. Elle est décédée le 6 septembre 1852 dans la même commune à seulement 17 jours de vie.

iii. Alexandrine Olimpe DUVAL

Alexandrine Olimpe DUVAL est née le 4 novembre 1853²⁵⁴ à Champigny sur Marne. Elle s'est mariée le 24 juillet 1879²⁵⁵ à Champigny sur Marne avec Eugène Louis Léon DAMBRUN, un peintre en bâtiment.

i. Mariage et époux

Eugène Louis Léon DAMBRUN est le fil de Edmé Antoine DAMBRUN et de Marie Léontine THOMAS. Il est né le 3 février 1855²⁵⁶. Ses parents se sont mariés le 4 février 1854 à Paris. L'état civil parisien antérieur à 1860 est parcellaire en raison des incendies de la commune de 1871. Cela rend les recherches de sa fratrie plus compliquées. Pour l'heure, aucun frère et sœur n'a été trouvés.

Le mariage est célébré en la salle des mariages de Champigny en présence de 4 témoins :

- Louis Antoine Hubert THOMAS, oncle maternel de l'époux,
- Joseph Josse René BRADEL de Cléry, ami de l'époux,
- Auguste Saturnin DUVAL, cultivateur et oncle paternel de l'épouse,
- Joseph BALLAY, mécanicien, oncle paternel de l'épouse demeurant à Dijon.

ii. Le Divorce

Le couple a divorcé le 15 avril 1889²⁵⁷. Nous n'avons pas pu consulter le jugement de divorce qui a été rendu car les répertoires alphabétiques sont manquants de 1883 à 1896. Nous aurions pu contourner le problème en consultant les registres de rôles qui correspondent à la période mais cela aurait été chronophage et nous sommes en plus limités sur le nombre de côtes à consulter.

²⁵¹ AD 94, 3Q 3, TSA du bureau de Charenton le Pont, p.52/196

²⁵² AD94, 5^E 227, table décennale de Champigny S/M, 1913-1922, p.167/172

²⁵³ AD 94, 4^E 1680, Acte de décès de Champigny S/M, 1918, p.7/39

²⁵⁴ AD94, 1MI 1005, acte de naissance pour Champigny S/M, 1851-1860, p.51-52/162

²⁵⁵ AD 94, 1MI 1006, Actes de mariages pour Champigny S/M, 1871-1880, p. 171/204

²⁵⁶ AD 94, 1MI 1006, Actes de mariages pour Champigny S/M, 1871-1880, p. 171/204

²⁵⁷ AD 94, 1MI 1006, Actes de mariages pour Champigny S/M, 1871-1880, p. 171/204

Dans le recensement de 1891²⁵⁸, le premier pour Champigny, il est écrit qu’Alexandrine Olimpe DUVAL vit seule au 123 de la grande rue de Champigny avec son fils Emmanuel qui a alors 9 ans. Elle exerce la profession de couturière.

Elle décède le 10 décembre 1907 à Champigny sur Marne.



Elle laisse une déclaration de succession datée du 26 mai 1908 portant le numéro 426²⁵⁹.

Son ex-mari est décédé plus tôt qu’elle le 7 juillet 1890 à 8 heures du soir à son domicile situé au 62 rue Oberkampf à Paris dans le 14^e arrondissement.²⁶⁰ Une déclaration de succession a-t-elle été laissée ? Le fichier des successions déclarées pour 1885-1897 ne permet pas de retrouver une succession au nom de DAMBRUN, ni les TSA²⁶¹

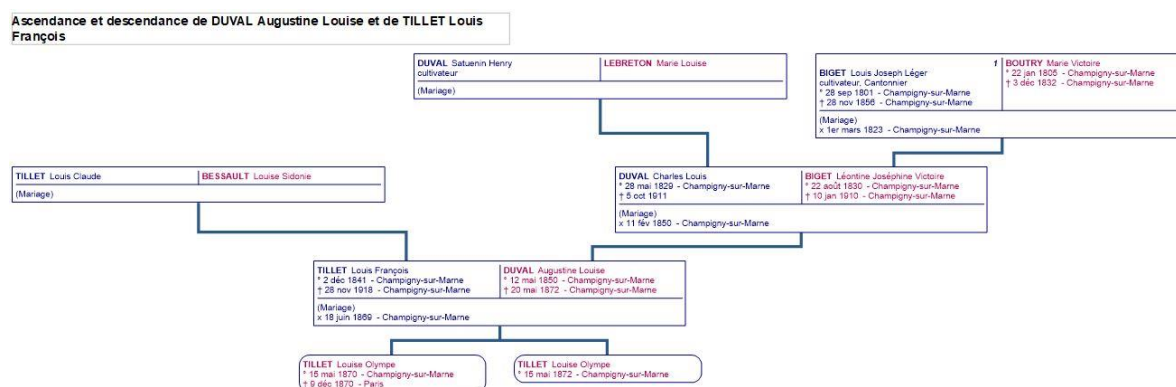
iii. Les enfants

De leur union sont nés deux garçons :

- Alphonse Emmanuel DAMBRUN
- Edmé Frédéric Emmanuel DAMBRUN

3. Génération 3

A. Les enfants de Augustine Louise DUVAL



I. Olympe Louise TILLET

Louise Olympe née le 15 mai 1870²⁶² à Champigny sur Marne, décède le 9 décembre 1870 à Paris dans le 11^e arrondissement²⁶³. Une hypothèse peut être faite. La guerre de 1870 faisant rage, elle a contraint les campinois à se replier dans la capitale. Augustine Louise DUVAL et son mari ont donc dû partir en catastrophe pour se réfugier dans Paris. Quelles étaient alors leurs conditions de vie ?

²⁵⁸ AD 94, D2M8 7, recensement de 1891 pour la commune de Champigny sur Marne, p.21/79

²⁵⁹ Non consultée

²⁶⁰ Filae puis AD75, V4E 7110, acte de décès de Paris, 1890, 14^e arrondissement, p.4/31, acte 2618

²⁶¹ AD 75, DQ8 1087, TSA Paris

²⁶² AD 94, IM1 1006, actes de naissances pour Champigny S/M, 1861-1870, p. 162/171

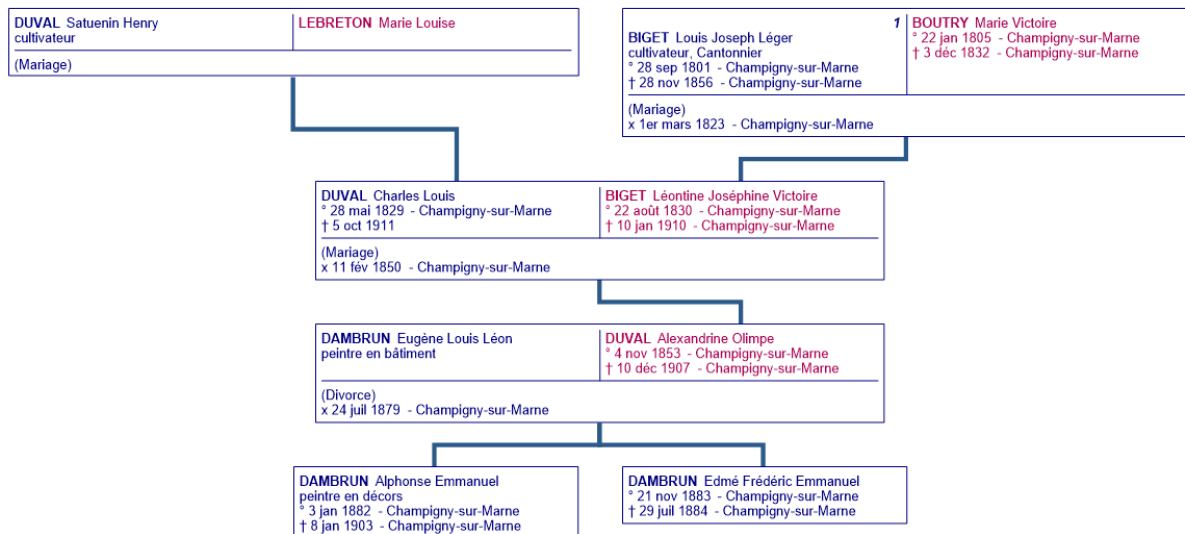
²⁶³ AD 75, V4E 1444, acte de décès pour Paris 11^e, 1870, p.38/44

II. Olympe Louise TILLET

Louise Olympe TILLET, enfant de remplacement car elle est née le 15 mai 1872²⁶⁴ à Champigny sur Marne, deux ans jour pour jour après sa sœur. Les parents l'ont nommée comme sa défunte sœur. Le couple vit alors de nouveau sur Champigny au n°1 de la rue des Roches. Ils ont dû fuir pendant la guerre de 1870. Depuis la fin de la guerre, ils sont revenus dans leur maison. Tous deux sont cultivateurs. Cinq jours après la naissance de sa fille, Augustine Louise décède certainement des suites de son accouchement le 20 mai 1872 à l'âge de 22 ans.

B. Les enfants de Alexandrine Olympe DUVAL

Ascendance et descendance de DUVAL Alexandrine Olympe et de DAMBRUN Eugène Louis Léon



I. Alphonse Emmanuel DAMBRUN

Alphonse Emmanuel DAMBRUN né le 3 janvier 1882 à Champigny. Il fut peintre en décors de son vivant et décéda le 8 janvier 1903²⁶⁵ à Champigny sur Marne à l'âge de 21 ans.

II. Edmé Frédéric Emmanuel DAMBRUN

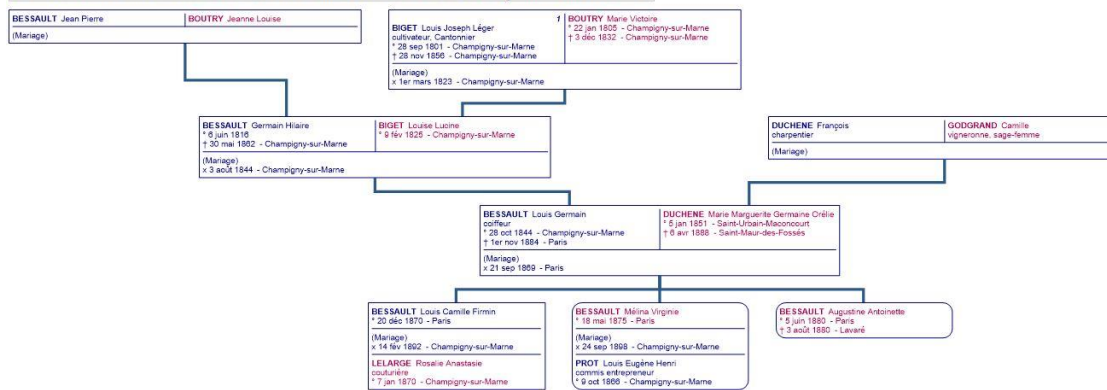
Edmé Frédéric Emmanuel DAMBRUN est né le 21 novembre 1883 à Champigny et décédera 8 mois plus tard le 29 juillet 1884 dans cette même commune.

C. Les enfants de Louis Germain BESSAULT

²⁶⁴ AD 94, 1MI 1006, acte de naissances pour Champigny S/M, 1871-1880, p.20/188

²⁶⁵ AD 94, registre de décès pour la commune de Champigny sur Marne, 4E 1662, 1903, p.3 /49

Ascendance et descendance de BESSAULT Louis Germain et de DUCHENE Marie Marguerite Germaine Orélie



i. Louis Camille Firmin BESSAULT

Louis Camille Firmin est pris en charge par son oncle Louis Auguste PETIT à la mort de sa mère. Louis Auguste PETIT était pour rappel subrogé tuteur. En 1891²⁶⁶, Louis Camille vit alors au 119 grande rue de Champigny sur marne avec ses cousins âgés de 12 à 16 ans et son oncle de 42 ans qui lui a certainement transmis l’envie de devenir peintre en bâtiment.

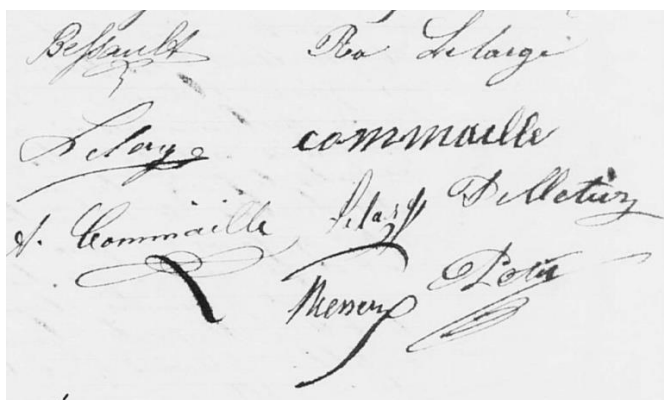
Louis Camille Firmin BESSAULT est né le 20 décembre 1870 à Paris 20e²⁶⁷.

i. Le mariage et l’épouse

Il se marie le 14 février 1892²⁶⁸ avec Rosalie Anastasie LELARGE, couturière, à Champigny sur Marne. Il n’a pas été fait de contrat de mariage. Les témoins du mariage sont :

- Louis Auguste PETIT, peintre en bâtiment, oncle et subrogé tuteur de la fratrie de Louis Camille
- Emile Jules PELLETIER, laitier et oncle de l’époux
- Alexandre COMMAILLE, liquoriste et oncle de l’épouse
- Louis Antoine LELARGE, chauffournier et oncle de l’épouse.

Le couple signe avec les témoins l’acte de mariage.



Sa femme Rosalie est née le 7 janvier 1870²⁶⁹. Elle est la fille de Jean Baptiste LELARGE et de Joséphine Anastasie COMMAILLE dont elle porte les prénoms. Ses parents se sont mariés le 30 novembre 1867 sur la commune de Champigny sur Marne. De leur union sont nés plusieurs enfants :

²⁶⁶ AD 94, D2M8 7, recensement de 1891, P.20/79

²⁶⁷ AD75, V4E 2475, acte de naissance pour Paris 20°, acte 3316, p.5/20

²⁶⁸ AD 94, IMI 2185, actes de mariages pour Champigny sur marne, 1891-1895, p. 103/366

²⁶⁹ AD 94, IMI 1006, actes de naissances pour Champigny sur marne 1861-1870, p.164/171, acte 47

- Henri, né le 16 février 1868²⁷⁰, marié le 1^{er} octobre 1900 à Liverydy²⁷¹ avec Pauline Julie PATU, décédé à Pithiviers le 21 juillet 1954
- [Rosalie Anastasie](#)
- Emilie Alexandrine née le 17 décembre 1872, décédée à Paris dans le 13^e arrondissement le 13 novembre 1954²⁷²
- Léon Eugène, né le 10 avril 1875 à Champigny²⁷³
- Jean Baptiste Albert, né le 8 mai 1880 à Champigny sur marne²⁷⁴
- Jules Albert, né le 15 février 1884²⁷⁵
- Lucie, née le 12 décembre 1886²⁷⁶ à Champigny sur Marne, mariée le 6 mai 1919²⁷⁷ avec Ernest Louis COMMAILLE, décédée à Bordeaux le 26 février 1978

On apprend que Louis Camille Firmin a justifié lors de son mariage de son exemption au service militaire. Il exerce l'activité de peintre en bâtiment comme son oncle et abrogé tuteur Louis Auguste PETIT. On le retrouve dans les recrutements militaires de la Seine pour la classe de 1890 sous le matricule n°3164²⁷⁸ et on y apprend qu'il a été classé dans les services auxiliaires pour myopie de 6 dioptries ce qui correspond à une myopie particulièrement forte. Du point de vue de ses caractéristiques physiques, on apprend qu'il mesure 1m70. Il est châtain avec les yeux gris bleus, un nez fort, une bouche moyenne, un menton rond, le tout sur un visage de forme ovale. Il habite au 15 rue de l'union à Champigny mais la date de ce logement n'est pas précisée. Il est décédé le 10 décembre 1910 à Champigny sur Marne²⁷⁹ en son domicile rue aux Oulches n°1²⁸⁰

ii. Les enfants

Avec sa femme, il a eu :

- Germaine Lucie née le 5 septembre 1892 à Champigny sur Marne, décédée le 20 septembre 1976 à Saint Gilles croix de Vie²⁸¹
- Georges Henri né le 2 juin 1895 à Champigny sur Marne, marié dans la même commune le 25 avril 1914 avec Marcelle BRUNEAU, décédé le 30 juin 1976 à Cannes.²⁸²
- Mélina Camille née le 17 juin 1901 à Champigny sur marne, mariée à Joinville le Pont le 16 juin 1932 avec Robert Louis Pierre BARTHELEMY, décédée à Cannes le 12 décembre 1985²⁸³
- Henry Albert né le 22 juin 1906 à Champigny sur marne, marié à Joinville Le Pont le 9 avril 1931 avec Antoinette Berthe BLANCHET²⁸⁴

Les recensements 1896 nous donne des informations sur le lieu de vie du couple. Il vit au 127 grande rue à Champigny sur Marne avec leur 2 enfants Germaine Lucie et Georges Henri. Louis Camille Firmin exerce à cette époque la profession de coiffeur. Il accueille également dans sa demeure sa sœur Mélina et un coiffeur de 25 ans appelé Fernand MAZURIER qui possiblement travaille avec lui.

²⁷⁰ AD 94, 1MI 1006, actes de naissances pour Champigny sur marne 1861-1870, p.110/171, acte 8

²⁷¹ AD 77, 6^E 271/12, actes de mariages pour Liverydy en brie, 1894-1904, p.145/246, acte 29

²⁷² AD 94, 1MI 1006, actes de naissances pour Champigny sur marne 1871-1880, p.33/188, note marginale pour le décès. Acte 72

²⁷³ AD 94, 1MI 1006, actes de naissances pour Champigny sur marne 1871-1880, p.71/188, acte 20

²⁷⁴ AD 94, 1MI 1006, actes de naissances pour Champigny sur marne 1871-1880, p.175/188, acte 35.

²⁷⁵ AD 94, 1MI 2183, actes de naissance pour Champigny sur marne, 1881-85, p. 160/277, acte 4

²⁷⁶ AD 94, 1MI 2183, actes de naissance pour Champigny sur marne, 1886-90, p. 57/301, acte 110 note marginale pour le décès.

²⁷⁷ AD 75, 12M244, actes de mariages pour Paris 12^e, 1919, p. 14/31

²⁷⁸ AD 75, D3R1 117, recrutement militaire de la seine, classe 1890, Bessault, p. 4/10

²⁷⁹ AD 94, D4R1 634, fiche matricule de Louis Camille Firmin BESSAULT.

²⁸⁰ AD 94, 4^E 1669, actes de décès pour Champigny sur Marne, 1910, Acte 173, p.47/61

²⁸¹ AD 94, 4^E 831, actes de naissance pour Champigny sur marne 1887-1894, p.187/270, note marginale pour le décès. Acte 91

²⁸² AD 94, 4^E 834, actes de naissances pour Champigny sur marne 1895-1898, p.14/151, note marginale pour le décès. Acte 41

²⁸³ AD 94, 4^E 837, actes de naissances pour Champigny sur marne 1899-1902, p.101/169 note marginale pour le décès. Acte 75

²⁸⁴ AD 94, 4^E 1578, actes de naissances pour Champigny sur marne 1906-1907, p.26/97, note marginale pour le décès. Acte 92

Louis Camille Firmin est décédé le 10 décembre 1910²⁸⁵ à une heure de l'après-midi dans son domicile, rue aux Oulches n°1. C'est son beau-père Jean Baptiste LELARGE qui fait la déclaration de décès conjointement à Jules Albert LELARGE, bijoutier et beau frère du défunt. Il laisse derrière lui sa femme et ses enfants dont le plus jeune est âgé de 4 ans et quelques mois. Dans les tables de successions et d'absences²⁸⁶, on ne retrouve pas Louis Camille Firmin BESSAULT.

En 1911, sa veuve habite toujours le domicile conjugal situé dans la rue des oulches au numéro 1. Elle y vit avec ses 4 enfants. Elle exerce la profession de plumassière pour MERCIER. Son travail consistait alors à fabriquer des bouquets de plumes pour orner les chapeaux, les casques militaires ou tout simplement les costumes de scène.

Dans le recensement de 1921²⁸⁷, on note que la veuve est repartie vivre chez son père au 20 boulevard de Polangis avec sa fille Germaine, son fils Georges, sa fille Mélina et Son fils Henry. La mère et sa fille Germaine travaillent ensemble dans leur propre épicerie. Georges est quant à lui mécanicien. Mélina exerce la profession de fleuriste pour HOCHÉ et Henry est sculpteur.

II. Mélina Virginie

Mélina Virginie est née le 18 mai 1875 à 8 heures, grande rue de Montreuil au n°63, à Paris chez ses père et mère.

i. Le mariage et l'époux

Elle s'est mariée le 24 septembre 1898²⁸⁸ à Champigny sur Marne avec Louis Eugène Henri PROT, commis entrepreneur, né le 9 octobre 1866²⁸⁹ et fils de Louis Eugène PROT, maçon entrepreneur et de Léonide NEVEU, sans profession.

Le futur marié a un frère né le 15 novembre 1875²⁹⁰ à Champigny sur Marne au domicile de ses parents grande rue numéro 61. Il s'appelle Léopold Alphonse et est décédé le 2 août 1956 au Perreux sur marne.

On retrouve le futur marié dans le recensement de 1891. Il habite avec ses parents au 1 rue Dupertuis à Champigny sur Marne. Il exerce tout comme son père la profession d'entrepreneur. La famille a une cuisinière, ce qui est révélateur de leur niveau social qui est bien plus élevé que celui de Mélina Virginie qui vient d'un milieu modeste. Cette différence sociale peut expliquer la réticence des parents de Louis Eugène Henri vis-à-vis de ce mariage.

En 1891, Mélina Virginie apparaît dans le recensement en tant que domestique dans le foyer de Victor TILLET situé rue de Bonneau au n°4. Elle a alors 16 ans.

Le futur marié a demandé le consentement de son père et sa mère pour ce mariage par acte dressé chez maître BRAUN, notaire à Saint Maur des Fossés le 20 août 1898. Maître BRAUN n'a pas versé ses minutes aux AD 94. Pour consulter ses documents, il faudra s'adresser à l'étude suivante qui est la détentrice de ses archives : E. LEFEUVRE, S. MARC, M. TOURNIER, et A. DEVIDAL, notaires, associés d'une société civile professionnelle titulaire d'un office notarial à Saint Maur au 12 avenue Emile Zola. Les parents de Louis Eugène Henri PROT sont non consentants au mariage de leur fils avec Mélina Virginie BESSAULT. Les enfants doivent avoir le consentement de leurs parents jusqu'à 25 ans depuis le code Napoléon. Louis Eugène Henri

²⁸⁵ AD 94, 4^E 1669, actes de décès pour Champigny sur marne 1910, p.47/61, acte 175.

²⁸⁶ AD 94, 3Q 23, TSA Charenton le Pont, 1910-1911

²⁸⁷ AD 94, D2M8 155, recensement de 1921 pour Champigny sur marne, p. 142-143/451

²⁸⁸ AD 94, 4 E 838, actes de mariage pour la ville de Champigny sur Marne, 1897-1902, p. 66/318

²⁸⁹ AD 94, IMI 1006 1, actes de naissance pour Champigny sur marne, 1861-1870, p.79/171

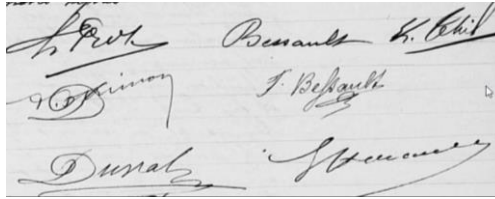
²⁹⁰ AD 94, IMI 1006 2, actes de naissance pour Champigny sur marne, 1871-1880, p.79/188

PROT ayant 31 ans au moment de son mariage, il devait formuler une demande respectueuse mais n'était pas obligé de tenir compte de la réponse de ses parents. Ce qu'il a fait.

Mélina Virginie et Louis Eugène Henri s'unissent en présence de :

- Alphonse STRIMONT, secrétaire de mairie et Emile Lucien THIL, entrepreneur de charpente. Tous deux amis de l'époux.
- Charles Louis DUVAL oncle de l'épouse et Louis Camille Firmin BESSAULT, son frère.

Les époux signent l'acte de mariage ainsi que les témoins.



Aucune trace après leur mariage. Le couple semble avoir emménagé sur une autre commune. Pas de trace non plus de naissance d'enfants.

III. Augustine Antoinette

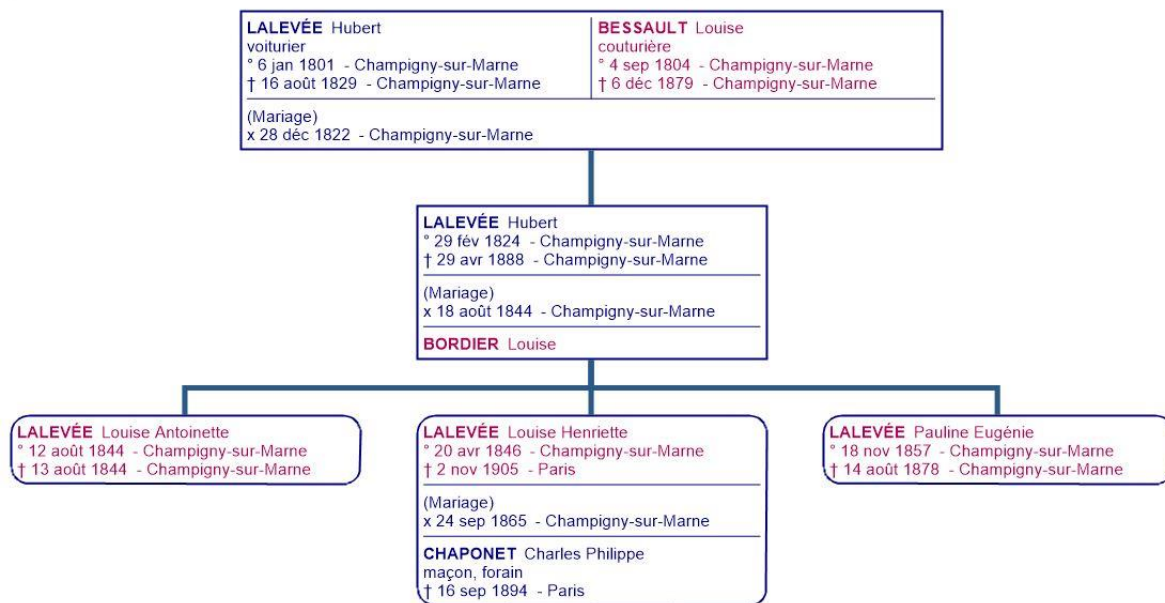
Augustine Antoinette est née le 5 juin 1880 à Paris 11^e, rue du faubourg Saint Antoine au n°289 chez ses père et mère.²⁹¹ Elle, est décédée 2 mois après sa naissance le 3 août 1880 chez sa nourrice située à Lavaré dans la Sarthe.²⁹² La mise en nourrice était fréquente au XIX^e siècle et cela représentait même une norme pour certaines classes sociales. La mise en nourrice pour autant touchait toutes les castes de la société. Plus les parents étaient modestes et plus l'enfant était envoyé chez une nourrice qui habitait à plusieurs dizaines voire centaines de kilomètres. Augustine Antoine est envoyée loin de chez elle. La mortalité infantile était élevée. Le transport, les nourrices qui allaitaient déjà leurs propres enfants sont autant de critères déterminants dans la vie ou la mort de l'enfant.

²⁹¹ AD75, V4E 4020, acte de naissance pour Paris 11^e, acte 2663, p.17/31

²⁹² AD 72, 5 MI 168_27, décès pour la commune de Lavaré, 1877-1887, p.56, 57/ 153

CHAPITRE 6 : Les descendants de Louise BESSAULT et de Hubert LALEVEE et leur descendance

Ascendance et descendance de BESSAULT Louise et de LALEVÉE Hubert



1. Génération I : Hubert LALEVEE

Hubert LALEVEE, fils légitime de Louise BESSAULT et de Hubert LALEVEE voit le jour le 29 février 1824²⁹³ à Champigny sur Marne. Il est le demi-frère de Olympe Louise BIGET puisqu'il a la même mère. Il fut le seul enfant du couple LALEVEE-BESSAULT puisque Hubert LALEVEE, père décède le 16 août 1829²⁹⁴ à Champigny. Sa déclaration de naissance a été faite par son père Hubert LALEVEE accompagné de Louis Pierre NEVEU, marchand de vin et d'Eloi BRISSET, propriétaire. Hubert LALEVEE grandit avec sa mère et son père à Champigny sur Marne dans la grande rue. A l'âge de 5 ans, il perd son père Hubert qui décède en leur domicile de la grande rue. Le défunt exerçait rappelons-le le métier de charretier dont nous avons déjà évoqué la dangerosité. A l'âge de 10 ans, il assiste au second mariage de sa mère avec Louis Joseph Léger BIGET et 2 ans plus tard en 1836 à la naissance de sa demi-sœur Olympe Louise.

Hubert LALEVEE se marie le 18 août 1844²⁹⁵ à Champigny sur Marne avec Louise BORDIER en présence de :

- Jean Baptiste PROT, maître maçon et propriétaire
- Auguste BESSAULT, maçon
- Etienne GABORET, serrurier,
- Jean BESSAULT, cultivateur

Ce mariage a lieu peu après la naissance de leur premier enfant né le 12 août 1844 (Louise Antoinette), mais aussi peu après son décès (13 août 1844). En effet, cette enfant est décédée le

²⁹³ AD 94, 1 MI 1004, actes de naissances pour Champigny sur Marne, 1821-1830, p.50/154, acte 13.

²⁹⁴ AD 94, 1 MI 1004, actes de décès pour Champigny S/M, 1821-1830, p. 112/138, acte 23

²⁹⁵ AD 94, 1 MI 1005 2, actes de mariages pour Champigny S/M, 1841-1850, p. 61/188, acte 9

lendemain de sa naissance. Le mariage, événement heureux en temps normal a dû être entaché de cette perte.

Louise BORDIER est la fille de Louis Fargeau BORDIER et de Marie Anne Elisabeth PAROT. Ses parents habitent Villiers sur marne, commune à proximité de Champigny S/M et s'y sont mariés le 15 septembre 1813²⁹⁶. C'est généanet qui a permis de trouver la commune des parents. A titre indicatif, il peut être mentionné ici que Louis Fargeau BORDIER est le premier natif de la commune de Saint Fargeau. Il s'installe par la suite sur Champigny S/M et se marie avec Marie Anne Elisabeth PAROT à Villiers S/M, commune dont est originaire la dame PAROT.

Louise BORDIER est née à Champigny le 10 janvier 1824. Suite à des recherches sur les tables décennales puis dans les actes d'état civils, la fratrie de Louise a pu être reconstituée :

- Elizabeth Nathalie née le 16 septembre 1814²⁹⁷,
- Louis Antoine né le 5 mars 1816²⁹⁸
- Louis Eugène Victor né le 12 mai 1819²⁹⁹
- Louis François né le 9 décembre 1821³⁰⁰
- Louise³⁰¹
- Virginie né le 4 octobre 1826³⁰²,
- Louis né le 28 septembre 1828³⁰³,
- Alexis né le 22 mars 1830³⁰⁴
- François né le 18 juillet 1832³⁰⁵

Louise grandit avec ses frères et sœur à Champigny S/M et habite dans la grande rue. Certainement qu'Hubert et elle se sont connus dans leur enfance ou que leurs parents se connaissaient.

Louise BORDIER et Hubert LALEVEE habitent toujours grande rue après leur mariage comme en témoigne l'acte de naissance de leur fille.³⁰⁶ Louise Bordier exerce la profession d'ouvrière et Hubert la profession de maçon.

De leur union, sont nées :

- Louise Antoinette LALEVEE le 12 août 1844³⁰⁷ et décédée le lendemain³⁰⁸
- Louise Henriette LALEVEE le 20 avril 1846
- Pauline Eugénie LALEVEE née le 18 novembre 1857³⁰⁹

En 1875, des pluies diluviennes conduisent à des inondations dramatiques dans tout le midi de la France. 200 morts sont à déplorer et énormément de dégâts matériels. Devant l'étendue de cette catastrophe l'Assemblée nationale va agir en votant un crédit de 2 millions de francs et des souscriptions vont être mises en place. C'est dans ce cadre que nous trouvons trace en 1875 de Hubert LALEVEE. Il ainsi contribué en donnant la somme de 1 franc 50.³¹⁰

Au moment de son décès, le 29 avril 1888, Hubert LALEVEE est décrit comme « rentier »³¹¹. Il est décédé en son domicile au 107 grande rue de Champigny sur Marne. Sa femme est encore en vie et

²⁹⁶ AD 94, 1 MI 754, BMS de Villiers S/M, p.59/211

²⁹⁷ AD 94, 1MI 1003, actes de naissances pour Champigny S/M, 1811-1820 p. 50/139, acte 29

²⁹⁸ AD 94, 1MI 1003, actes de naissances pour Champigny S/M, 1811-1820 p. 73/139, acte 9

²⁹⁹ AD 94, 1MI 1003, actes de naissances pour Champigny S/M, 1811-1820 p. 116/139, acte 8

³⁰⁰ AD 94, 1MI 1004, actes de naissances pour Champigny S/M, 1821-1830 p. 13/154, acte 42

³⁰¹ AD 94, 1MI 1004, actes de naissances pour Champigny S/M, 1821-1830 p. 48/154, acte 4

³⁰² AD 94, 1MI 1004, actes de naissances pour Champigny S/M, 1821-1830 p. 86/154, acte 38

³⁰³ AD 94, 1MI 1004, actes de naissances pour Champigny S/M, 1821-1830 p. 118/154, acte 43

³⁰⁴ AD 94, 1MI 1004, actes de naissances pour Champigny S/M, 1821-1830 p. 143/154, acte 11

³⁰⁵ AD 94, 1MI 1004, actes de naissances pour Champigny S/M, 1831-1840 p. 22/129, acte 22

³⁰⁶ AD 94, 1MI 1005, actes de naissances pour Champigny S/M, 1841-1850 p. 91/183, acte 11

³⁰⁷ AD 94, 1MI 1005, actes de naissances pour Champigny S/M, 1841-1850 p. 62/183, acte 24

³⁰⁸ AD 94, 1MI 1005, actes de décès pour Champigny S/M, 1841-1850 p. 70/185, acte 21

³⁰⁹ AD 94, 1MI 1005, actes de naissance pour Champigny S/M, 1851-1860 p. 116/162, acte 56

³¹⁰ Voir annexes. journal officiel de la république Française du 18 juillet 1875

³¹¹ AD 94, 1 MI 2186, actes de décès pour la commune de Champigny, 1886-1890, p. 150/302

est également décrite comme rentière. En 1891, on trouve sa trace dans le recensement, elle est alors domiciliée au 141 bis grande rue. Elle vit seule et est décrite comme « rentière ».³¹²
En 1905, elle habite toujours à la même adresse³¹³.

Voyons ce que Hubert LALEVEE laisse au moment de son décès. Pour cela, nous allons consulter la TSA qui correspond à la date de décès et au nom d'Hubert LALEVEE³¹⁴.

Lalove	Hubert	Nouveau Champigny	67 ans 10 ans 1888	Epouse
			7 juillet 88	
			18 octobre 88	
				mobiliers... 2000
				tenue... 300
				maison... 2500

Il y a deux dates de déclarations qui sont indiquées : le 7 juillet 1888 et le 18 octobre 1888 (8bre = octobre). Le numéro relatif à ces déclarations ne figure pas sur la table. Nous allons donc rechercher dans les registres en lien avec les dates de succession. Nous les trouverons sous les côtes 3 Q 498 et 3 Q 499.

La déclaration du 7 juillet 1888 numérotée 354 informe que la veuve est héritière pour ¼ en usufruit et en propriété et qu'Hubert LALEVEE avait pour seule héritière Louise Henriette, sa fille, femme de monsieur CHAPONET.

Il laisse :

- un mobilier prisé 200 francs
- une maison à Champigny avec jardin cour Saint Jean
- des terres

Une déclaration complémentaire est réalisée le 18 octobre 1888 et porte le numéro 691. Cette déclaration porte sur l'omission d'une somme de 500 francs dépendant de la communauté Crédeville maçon suite à une vente des époux LALEVEE devant maître DIOLE, notaire à Vincennes le 28 octobre 1880.

Le 27 juin 1906, Louise BORDIER réalise quelques années avant son décès un testament devant maître FERRAND, notaire à Nogent S/M travaillant en l'étude de maître POUCHET³¹⁵. Elle déclare léguer à la ville de Champigny S/M une somme de 1000 francs qui devra servir à l'achat d'un titre de rentes françaises à 3% double arrérages. Les arrérages devront être remis au cimetière dans lequel elle sera enterrée en vue d'y entretenir sa tombe. Elle décède le 12 mars 1912 à Champigny sur Marne.

Ce testament nous permet donc de supposer que Louise BORDIER n'avait plus de descendance en vie au moment de son décès.

Une recherche au cimetière n'a pas aboutie.

2. Génération 2

A. Louise Henriette LALEVEE

Elle est née le 20 avril 1846 à Champigny sur Marne et est décédée le 21 novembre 1905 quelques années avant sa mère dans le 3^e arrondissement de Paris. Elle s'est mariée avec Charles Philippe CHAPONET le 24 septembre 1865³¹⁶ à Champigny Sur Marne.

³¹² AD 94, D2M8 7, recensement de 1891 pour la commune de Champigny sur Marne, p.22/79

³¹³ Cf. succession de sa fille Louise Henriette

³¹⁴ AD 94, 3 Q 9, Tables de successions et absences, bureau de Charenton, 1888-1889, p. 102/190

³¹⁵ AD 94, 2^E CXXXIV 766, étude notariale de Nogent S/M, 16 juin 1906 au 30 juin 1906, testament du 27 juin 1906

³¹⁶ AD 94, IMI 1006, actes de mariages pour Champigny S/M, 1861-1870, p. 58/161, acte 15

Pour se marier, ce dernier a bénéficié d'un certificat de libération de service militaire. Il n'y a pas de contrat de mariage réalisé. Au sein de leurs témoins de mariage figurait Pierre Victor Bordier. Il est intéressant de le souligner car il est le créateur du bateau-lavoir de Champigny sur Marne.



Pour rappel, ce bateau permettait aux femmes de laver leur linge tout en étant à l'abri des intempéries. A l'étage de ce bateau-lavoir figurait un restaurant qui permettait de déguster un plat de poissons nommé matelote. Le nom de ce plat figure sur le bateau. Pierre Victor Bordier est l'oncle de Charles Philippe CHAPONET.

On note également la présence dans les témoins de Charles BESSAULT, fabricant de fauteuil à Paris, et oncle de l'époux ; Désiré REINE, serrurier et Henri Marie BERTAULT.

Charles Philippe CHAPONET est le fils de Germain Nicolas CHAPONET et de Marie Catherine BORDIER, cultivateurs. Il est né le 28 octobre 1843³¹⁷ Il s'intègre dans la fratrie suivante :

- Victor Germain né le 28 janvier 1839³¹⁸
- Charles Philippe né le 28 octobre 1843

Charles Philippe CHAPONET est conducteur de travaux publics³¹⁹. Il est amené à se déplacer pour son activité professionnelle. En 1888, il était ainsi à Bordeaux sur un chantier.

Le couple semble être parti de Champigny sur marne pour s'installer à Paris. Tous deux sont alors « forains ». Est-ce forain au sens d'étrangers ou forain au sens professionnel du terme ? Pour le savoir, il faudrait consulter la série M aux archives départementales de Paris qui concentre les archives policières.

Le couple n'a pas eu d'enfant ensemble. Des recherches réalisées sur Champigny et communes alentours puis sur Paris ne nous a pas permis de trouver une descendance³²⁰. Peut-être est-ce par choix. Peut-être est-ce par infertilité.

Charles Philippe CHAPONET décède le 16 septembre 1894³²¹ à 11 heures à Paris dans leur domicile situé au 50 rue des Pyrénées dans le 20^e arrondissement de Paris.

³¹⁷ Source : www.filae.com, puis AD 94, IMI 1005, actes de naissance de Champigny S/M, 1841-1850, p. 48/183, acte 37

³¹⁸ AD 94, IMI 1004, actes de naissances pour Champigny S/M, 1831-1840, p. 106/129, acte 4

³¹⁹ AD 94, 3Q 498, registre des déclarations de successions, bureau de Charenton le Pont, déclaration n°354

³²⁰ Cela est confirmé avec la déclaration de succession de Charles Philippe CHAPONET.

³²¹ www.filae.com puis AD 75, V4E 10687, actes de décès de Paris 20^e, 1894, p.5/29, acte 3181

Sa déclaration de succession³²², informe que Louise Henriette LALEVEE, sa veuve n'exerce pas de profession en 1894. Depuis la mort de son mari, celle-ci a changé de domicile et habite au n°3 de la rue bleue à Paris.

La communauté possédait :

20 francs de rentes à 3% au nom de son épouse qui valent au moment de la succession 695 francs 86. La moitié allant à la succession soit 347.93 francs.

Charles Philippe a réalisé un testament olographe le 16 août 1894 peu de temps avant son décès. Cet acte a été déposé à maître DIOLE, notaire à Vincennes le 24 décembre 1894.

Le testament olographe³²³ est un testament écrit de la main de Charles Philippe CHAPONET lui-même le 16 août 1894. Sa volonté était de donner et léguer en pleine propriété tous ses biens meubles et immeubles à sa veuve ainsi que les héritages qui pourraient intervenir ensuite. On sent là tout l'amour de son mari pour sa femme.

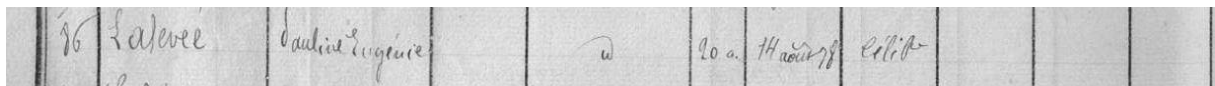
Louise Henriette LALEVEE décède le 21 novembre 1905³²⁴ à 4 heures du soir à Paris dans le 3^e arrondissement. Elle a 59 ans. Au moment de son décès, elle habitait au boulevard Saint Denis n°5. Elle laisse une déclaration de succession. Les bénéficiaires de cette DS sont :

- Louise BORDIER, sa mère
- Paul DESGRANGES, son cousin germain

Ils se partagent un livret de caisse d'épargne ayant un montant de 700 francs, une somme récupérée de la vente d'un fonds de commerce s'élevant à 1500 francs et les loyers d'avance avoisinant les 500 francs. Soit un total de 5700 francs à partager selon les quotités successorales entre la mère et le cousin germain, seul héritier de la défunte.

B. Pauline Eugénie LALEVEE

Elle est née le 18 novembre 1857 à Champigny sur Marne et est décédée à 20 ans dans cette même commune le 14 août 1878 à une heure de l'après-midi au domicile de ses parents situé grande rue n°107. Elle n'a pas eu le temps de se marier. Comme en témoigne la TSA.



C. Louise Antoinette

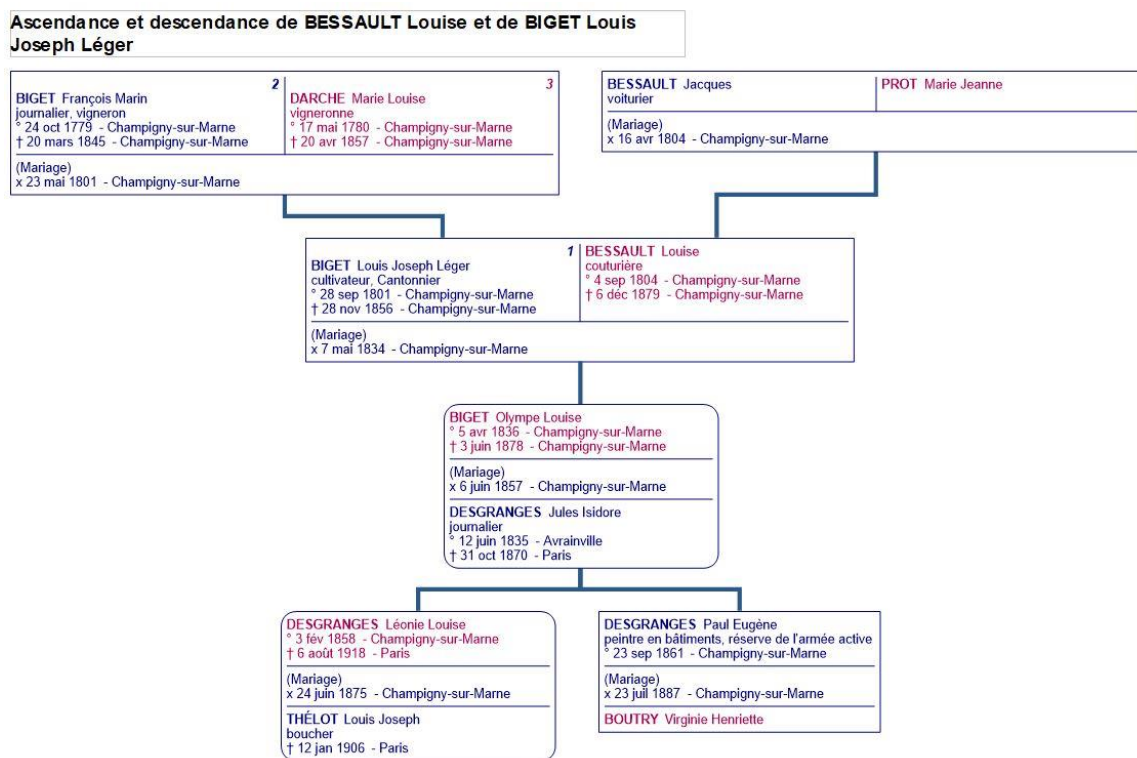
Elle est née le 12 août 1844 et est décédée le 13 août 1844.

³²² AD75, DQ7 12 538, registre des successions, succession n°282 du 8 mars 1895.

³²³ Voir annexes

³²⁴ AD 75, 3D 104, décès de Paris, 1905, p.21/31, acte 1149

CHAPITRE 7 La descendance de Louise BESSAULT et de Louis Joseph Léger BIGET et leur descendance³²⁵



1. Génération 1 : Olympe Louise BIGET

Le couple a eu une fille ensemble. Il s'agit d'Olympe Louise BIGET née le 5 avril 1836³²⁶. Ce sera le seul enfant du couple.

Elle a été baptisée le 14 août 1836³²⁷ en la paroisse Saint Saturnin de Champigny sur Marne. Elle a pour parrain Noël Jean Pierre BESSAULT et pour marraine Louise PROT dont elle porte le prénom.

Olympe Louise BIGET exerce la même profession que sa mère puisqu'elle est couturière. Elle se marie le 6 juin 1857³²⁸ avec Jules Isidore DESGRANGES,³²⁹ un journalier, originaire d'Avrainville dans l'Essonne.

Jules Isidore est né dans l'Essonne à Avrainville le 12 juin 1835³³⁰. Ses parents sont Jean-Louis DESGRANGES, vigneron originaire de Guibeville et Félicité Pélagie COLAS, couturière, originaire de Avrainville. Jean Louis DESGRANGES et Félicité Pélagie se sont mariés le 14 octobre 1833. Ils déménageront par la suite à Champigny sur Marne après s'être fixé un temps à Guibeville, commune voisine d'Avrainville. Félicité Pélagie COLAS, s'est éteinte le 12 avril

³²⁵ Cf. annexes

³²⁶ AD 94, IMI 1004, actes de naissances de Champigny S/M, 1831-1840, p.73/129, acte 9

³²⁷ AD 94, 1 C 2, registre de catholicité, actes de baptêmes, mariages et décès, 1836-1838

³²⁸ AD 94, IMI 1005, actes de mariages pour Champigny S/M, 1851-1860, p.92/133, acte 6

³²⁹ Selon les sources et documents, nous trouverons 3 orthographes possibles : DESGRANGES, DEGRANGES, DEGRANGE

³³⁰ AD91, 4^E154, Naissances, mariages, décès pour Avrainville, 1820-1843, p.132/197, acte 8

1869, Jean-Louis DESGRANGES s'est remarié le 26 mars 1870 à Sucy en brie avec Jeanne LEMOINE.³³¹

Jules Isidore DESGRANGES grandit dans une fratrie de 3 enfants :

- Louis Emile né le 7 mars 1834 à Avrainville³³²,
- [Jules Isidore](#)
- Charles Eugène né le 2 septembre 1846 à Guibeville, marié le 25 avril 1874 à Champigny S/M à Pauline Mélanie BESSAULT

Olympe Louise BIGET et Jules Isidore DESGRANGES habitent cour Saint Jean à Champigny³³³. Ensemble, ils auront deux enfants :

- Léonie Louise née le 3 février 1858
- Paul Eugène né le 23 septembre 1861

Jules Isidore décèdera précocement le 31 octobre 1870³³⁴ à Paris, dans le 11^e arrondissement au 97 rue de Montreuil. Le petit Paul Eugène a alors 8 ans et demi et sa sœur Léonie Louise 12 ans. Jules Isidore exerçait alors la profession de journalier. Nous ne connaissons pas les causes du décès. Est-ce que cela pourrait avoir un rapport avec la guerre de 1870 et la migration des campinois vers Paris ? La déclaration de décès a été faite par Hubert Victor LALEVEE, beau-frère du défunt et de Etienne LIEDET également beau-frère du défunt.

Jules Isidore DESGRANGES a été inhumé dans le cimetière du Père Lachaise³³⁵ à Paris. Son corps a été déposé dans la tranchée gratuite 83 de la division est du cimetière, autrement nommée fosse commune.

Aucune succession n'a pu être trouvée. Le défunt n'apparaît pas dans les TSA. Le fait qu'il ait été inhumé dans une tranchée gratuite signifie que le couple était très vraisemblablement dans un état de pauvreté prononcé.

Olympe Louise, sa femme lui survit 8 ans et décède le 3 juin 1878³³⁶ à Champigny sur Marne. Elle décède peu de temps avant sa mère Louise BESSAULT.

La table de successions et absences³³⁷ nous informe qu'elle ne laisse rien ce qui corrobore l'hypothèse de la pauvreté précédemment faite.

2. Génération 2 : les enfants d'Olympe Louise

A. Léonie Louise DESGRANGES

Elle est née le 3 février 1858³³⁸. C'est son père qui réalise la déclaration de naissance le 4 février 1858 à 11 heures du matin devant Emilie MARTELET maire de la commune. Pour l'occasion, il est accompagné de Louis Henri BERTAULT et Germain DESTERNE. Léonie Louise a un frère plus jeune qu'elle. Nous en reparlerons en aval.

³³¹ 1 MI 2576, p 257 et suivantes

³³² AD 91, 4^E 154, Naissances, mariages, décès pour Avrainville, 1820-1843, p.124/197, acte 6

³³³ Cf. actes de naissance des enfants.

³³⁴ AD 75, V4E 1444, décès de Paris, 1870, 11^e arrondissement, p.22/31, acte 4326

³³⁵ Filae puis AD 75, CPL_RJ18701870_06, registre d'inhumations de la ville de Paris, p.2/31

³³⁶ AD 94, 1 MI 1006, actes de décès de Champigny S/M, 1871-1880, p.125/180, acte 22

³³⁷ AD 94, 3Q 5, TSA du bureau de Charenton le Pont, 1878-81, p. 10/191, n°76

³³⁸ AD 94, 1MI 1005, actes de naissances pour Champigny S/M, 1851-1860, p. 122/162, acte 5

i. Le mariage et l'époux

Léonie Louise DESGRANGES se marie à Champigny sur Marne le 24 juin 1875³³⁹ avec Louis Joseph THELOT, garçon boucher, jeune homme originaire de Champigny puisqu'il y est né le 25 mars 1854 d'un père nommé Joseph Eugène THELOT et d'une mère nommée Augustine SOLLIN. La famille migre vers Chennevières S/M, commune voisine de Champigny S/M et nous les retrouvons dans les recensements de 1851³⁴⁰, 1861³⁴¹ et 1866³⁴². Ils habitent au 29 grande rue. Leur foyer se compose de quatre personnes : les parents et deux enfants. Louis Joseph THELOT a un frère nommé Auguste.

On lit dans l'acte de mariage que Louis Joseph THELOT est soldat de la classe de 1874. Chennevières sur Marne étant dans le département de la Seine et Oise, il faut prospecter du côté des archives des Yvelines si l'on veut avoir accès à sa fiche matricule. Portion de région 5 matricule 3019. Dans le registre matricule du 5^e corps dont il faisait partie³⁴³, on y apprend qu'il mesurait 1 m57, qu'il était boucher et qu'il avait un degré d'instruction de 3. C'est-à-dire qu'il savait lire, écrire, compter. Il avait les cheveux courts, les sourcils châains, les yeux bleus, le front haut, un nez qualifié de gros, une bouche moyenne, un menton rond et un visage oval. Il est parti le 3 novembre 1875, peu après son mariage, au 131^e régiment d'infanterie comme appelé et est arrivé au corps le même jour. Il est passé le 3 mai 1876 dans la disponibilité de l'armée active puis dans la réserve le 1^{er} juillet 1880. La loi Cissey du 27 juillet 1872 imposait une durée totale des obligations militaires à 20 ans. En effet, il devait être fait 5 ans dans l'armée active, 4 ans dans la réserve de l'armée active, 5 ans dans l'armée territoriale, 6 ans dans la réserve de l'armée territoriale.

L'armée active est constituée de militaires professionnels et d'hommes qui font leur service militaire. Une fois leur service terminé, ils passent dans l'armée de réserve, qui est mobilisable en temps de guerre. L'armée de réserve a obligation de participer à des exercices réguliers. Ensuite, après une période qui varie selon les époques, les réservistes vont passer dans l'armée territoriale, puis dans la réserve de l'armée territoriale. Tous ces multiples contingents se distinguent par l'âge des hommes qui les composent, mais ils sont tous mobilisables en temps de conflit.

Le 6 octobre 1882, Louis Joseph a été condamné par la 8^e chambre du tribunal correctionnel de la Seine. Pour retrouver le jugement, il faut déjà connaître le numéro de rôle judiciaire. Pour cela il faut consulter les répertoires alphabétiques pour l'année 1882 et le nom de THELOT.³⁴⁴ Le numéro de rôle est 5094. Il faut ensuite rechercher dans les rôle judiciaire le numéro de la chambre dans laquelle le jugement a été prononcé. On entre l'année 1882 et le rôle N° 5094³⁴⁵. C'est la huitième chambre. Le jugement³⁴⁶ permet de comprendre que Louis Joseph THELOT est condamné à la peine de 15 jours d'emprisonnement pour outrage et rébellion aux agents d'accomplir sa période d'exercices. Pour consulter le jugement, il faut se rendre aux AD 75 et consulter les minutes des jugements du tribunal correctionnel de la Seine³⁴⁷. En consultant le jugement, on apprend plusieurs choses. Louis Joseph THELOT et Louis TISSERAND sont tous deux concernés par ledit jugement. Le premier exerce la profession de garçon boucher et le second la profession de garçon nourrisseur³⁴⁸. Ensemble, ils auraient insulté les forces de l'ordre

³³⁹ 1 MI 006, p. 103

³⁴⁰ AD 94, 6 M 3, recensement de 1851 pour la ville de Chennevières sur Marne, p. 5/29

³⁴¹ AD 94, 6 M 3, recensement de 1861 pour la ville de Chennevières sur Marne, p. 5/38

³⁴² AD 94, 6 M 3, recensement de 1866 pour la ville de Chennevières sur Marne, p. 6/44

³⁴³ AD 94, 1R63, registre matricules du 5e corps, p.113/163, matricule 3019

³⁴⁴ AD 75, D1U6 5993, répertoire alphabétique, silvano-Truniolles, 1882, p. 11/21

³⁴⁵ AD 75, DU16 5579, rôles judiciaires, numéros 4581 à 5248, p.24/31

³⁴⁶ AD 75, D1U6 169, jugement de Louis Joseph THELOT du 6 octobre 1882.

³⁴⁷ AD75, D1U6 169

³⁴⁸ **Le garçon nourrisseur nourrit aux abord des grandes villes les vaches et les ânesses pour faire commerce de leur lait.**

en les traitant de « vaches canailles » et en disant qu'ils les « emmerdaient ». Ils ont par ailleurs résisté avec violence aux agents, ce qui constitue en droit pénal une voie de fait. TISSERAND était par ailleurs en état d'ivresse. Il en résulte que Louis Joseph THELOT a été condamné à 15 jours d'emprisonnement et Louis TISSERAND à une peine d'un mois d'emprisonnement pour délit. Ils paient 5 francs d'amende pour la contravention.

Le 8 février 1884³⁴⁹, il est condamné par le tribunal de Corbeil à la peine de 48h d'emprisonnement et 50 francs d'amende pour délit de violation de domicile. Il est passé dans l'armée de terre le 1^{er} juillet 1884 puis passé dans la réserve le 1^{er} novembre 1894 et enfin, libéré définitivement du service militaire le 1^{er} novembre 1900.

Le couple s'étant marié à Champigny, on aurait pu penser à regarder le recensement après 1875 afin de trouver des informations supplémentaires. Toutefois, il est à noter que la ville de Champigny sur Marne ne débute ses recensements qu'à partir de 1891. Le délai étant somme toute assez long entre le mariage du couple et 1891, l'utilisation de généanet et Filae ont pu orienter les recherches d'autant que rien n'avait été trouvé sur les tables décennales pour les naissances de Champigny pour la période 1873-1892. La recherche des enfants a donc été réalisée sur la commune de Paris, les tables décennales des 20 arrondissements au nom de THELOT ont été consultées.

ii. Les enfants

Le couple s'est donc installé suite à son mariage dans la commune de Paris. Leurs enfants sont tous nés à Paris à l'exception de la première :

- Blanche
- Louis Félicien
- Blanche Eugénie Augustine
- Sophie Louise

En 1880, le couple habitait rue du Faubourg Saint Antoine, n° 239. ³⁵⁰ Six ans plus tard, on retrouve la famille installée au boulevard Picpus n°60³⁵¹.

En 1887, le couple déménage passage de Lagny³⁵², résidence qu'il occupe encore en 1897.³⁵³ La famille restera passage de Lagny n°3 et ce au moins jusqu'au décès de Louis Joseph THELOT. Il exerce toujours la profession de boucher et plus précisément de boucher ambulancier.³⁵⁴

iii. Décès et succession

Louis Joseph THELOT est décédé le 12 janvier 1906 au 4 rue de la Chine. Cette adresse correspond à l'hôpital Tenon. Il est donc certainement décédé de maladie ou d'accident. On consulte sa déclaration de succession du 11 juillet 1906 numérotée 1223³⁵⁵. Il y a 3 héritiers :

- Sa veuve Léonie Louise DESGRANGES
- Blanche Thélot sa fille épouse de René Louis BORDIER
- Augustine Eugénie Blanche, épouse d'Edmond DECKER

Le couple était placé sous le régime de la communauté. En vertu de l'article 767 du code civil, la veuve est usufruitière du quart des biens qui composent la succession. Ses filles sont héritières

³⁴⁹ Cf fiche matricule de Louis Joseph THELOT dont la cote a été citée auparavant.

³⁵⁰ AD 75, V4E 4024, actes de naissances de Paris, 10 décembre 1880- 23 décembre 1880, 11^e arrondissement, acte 5732

³⁵¹ AD 75, V4E 6710, actes de naissances de Paris, 12 au 30 août 1886, 12^e arrondissement, acte 2279

³⁵² AD 75 V4E 7875, actes de naissances de Paris, 4 au 17 septembre 1887, 20^e arrondissement, acte 3384

³⁵³ Cf AD 94, minutes notariales de maître LEGROS, contrat de mariage THELOT/BORDIER, 17 juin 1897.

³⁵⁴ Cf. AD 75, DQ7 32615, folio 31

³⁵⁵ AD 75, DQ7 32615, folio 31

chacune pour moitié. Dans l'actif de communauté figure un mobilier assuré à la nationale compagnie d'assurance dont les 3% sont de 1650 francs. On ajoute à cela la nue propriété d'une somme de 36 francs 95 qui lui vient de sa mère et qui vaut 33 francs 26. L'actif de la communauté s'élève donc à 1683,26 francs. La veuve retire 40 francs issue de la vente d'un immeuble à elle propre. Il reste 1643 francs 26.

Louis Joseph THELOT avait des créances auprès de :

- Madame veuve PECH, cuisinière à Paris pour un montant de 1016 francs
- Monsieur SIMONOT, épicier à Romainville pour un montant de 916 francs 10

Total des dettes : 1932,10 francs

La communauté se retrouve donc en déficit de 288 francs 84 qui doit être supporté par la succession

Dans les actifs de la succession, une maison en nue propriété située à Chennevières sur Marne dans la grande rue entre les numéros 21 et 23. La nue propriété vaut 2520 francs. En déduction de la dette précédemment nommée, la succession s'élève à 2231 francs 16. Ladite succession est répartie comme suit :

La veuve récupère $\frac{1}{4}$. Le quart de la succession est de 557 francs 79 dont $\frac{1}{4}$ en usufruit est de 283,11 francs. Les enfants récupèrent $\frac{1}{2}$ c'est-à-dire 1004 francs 20 chacun.

Après le décès de son époux, Léonie Louise s'installera chez sa fille Banche au n°13 de la rue Saint Blaise³⁵⁶, fille qui a elle-même perdu son mari en 1912. Elle décède en août 1918 et sera enterré au cimetière de Pantin. La concession a été renouvelée le 28 mars 1924

Léonie Louise décède à Paris le 6 août 1918³⁵⁷ en plein conflit mondial. C'est sa fille Blanche avec laquelle elle vit qui a fait la déclaration de décès, accompagnée de Henri MONNERAYE, cousin de la défunte. **TSA non consultable PB techn**

B. Paul Eugène DESGRANGES

Paul Eugène est né le 23 septembre 1861³⁵⁸. Il est le frère de Léonie Louise DESGRANGES, épouse de Louis Joseph THELOT. Plus de 3 ans les séparent. C'est le jour même de sa naissance que son père Jules Isidore DESGRANGES fait la déclaration de naissance à onze heures du matin devant l'adjoint au maire de la ville de Champigny. Il est accompagné à cette occasion de Pierre Achille DE REVEL, propriétaire et de Pierre RAGUENEAU, tisserand.

Paul Eugène grandit à Champigny sur Marne, cour Saint Jean, petite impasse jouxtant la grande rue de Champigny. Jeune adulte, il exerce l'activité de peintre en bâtiments et est réserviste de l'armée active³⁵⁹. Il habite au moment de son mariage rue de l'église. Il se marie le 23 juillet 1887³⁶⁰ avec Virginie Henriette BOUTRY, une blanchisseuse originaire tout comme lui de Champigny. La filiation de Paul Eugène dans l'acte de mariage est rappelée.

³⁵⁶ AD 75, 20D 271, actes de décès de Paris, 28 juillet au 22 août 1918, 20^e arrondissement, acte 3040.

³⁵⁷ AD 75, 20D 271, actes de décès de Paris, 28 juillet au 22 août 1918, 20^e arrondissement, acte 3040.

³⁵⁸ AD 94, 1MI 1006, actes de naissances pour Champigny S/M, 1861-1870, p. 9/171, acte 39

³⁵⁹ AD 94, 1MI 2124, actes de mariages pour Champigny S/M, 1886-1890, p.103/297, acte 22

³⁶⁰ Ibid.

i. Le mariage et l'épouse

Sa future épouse, Virginie Henriette BOUTRY est née à Champigny le 23 janvier 1868³⁶¹, elle grandit dans la rue aux Oulches, petite rue située dans le quartier de la cour Saint Jean. Elle est la fille de Joseph André BOUTRY maçon et de Rosalie Marguerite Marie Joséphine DESTERNE. Elle est blanchisseuse comme sa mère.

Les parents de l'épouse sont présents et consentants. Les parents de Paul Eugène sont décédés en 1887.

Le couple se marie devant Jacques Louis RICHARD, adjoint au maire en présence de :

- Louis Emile DESGRANGES, grainetier, habitant au square des marronniers à Saint Maur, commune voisine de Champigny, oncle de l'époux
- Eugène Charles DESGRANGES, marchand de fruits, demeurant rue du buisson à Paris, oncle de l'époux
- Jean Augustin HOUDARD, peintre en bâtiment, logé au 5 rue de l'union à Champigny, oncle de l'épouse
- Germain Etienne BOUTRY, chaudiériste, demeurant rue des Perreux à Champigny, oncle de l'épouse.

Les témoins et les époux signent l'acte de mariage.

Dans le recensement de 1891³⁶², on retrouve les jeunes époux installés au 89 de la grande rue de Champigny. Paul Eugène a 30 ans et est peintre. Son épouse Virginie BOUTRY a 23 ans et est toujours blanchisseuse.

Dans le recensement de 1896, le couple réside avec un enfant de 4 ans nommée Suzanne au 154 grande rue de Champigny. Il apparaît grâce au table décennale que le couple a eu deux enfants :

- Emile Paul né le 11 décembre 1890 et décédé le 23 janvier 1891
- Suzanne Emélie née le 28 novembre 1891

Dans le recensement de 1911, le couple est domicilié au 22 rue des roches à Champigny. Paul Eugène exerce toujours la profession de peintre pour le patron nommé PETIT et sa femme celle de blanchisseuse. Leur fille Suzanne, âgée de 20 ans est couturière chez divers patrons.

En 1916, le couple occupe encore la commune et est domicilié 22 rue des roches³⁶³. Virginie Henriette est sans profession. C'est l'année de mariage de leur fille Suzanne. Ils sont présents et consentants à l'union.

Par la suite, malgré la consultation de tables décennales et les recensements de Champigny, nous ne trouvons plus traces du couple. Il est possible que celui-ci ait changé de commune.

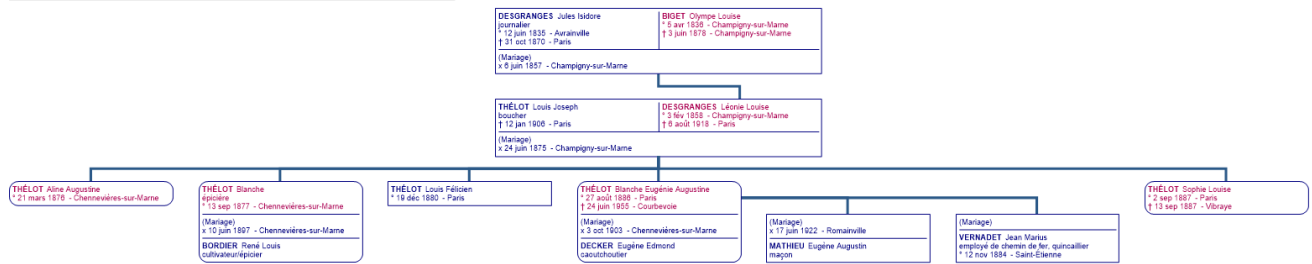
³⁶¹ AD 94, 1 MI 1006, actes de naissances pour Champigny S/M, 1861-1870, p.109/171, acte 5

³⁶² AD 94, D2M8 7recensement de 1891 pour Champigny S/M, p.15/79

³⁶³ AD 94, 4^E 1623, actes de mariages pour Champigny S/M, 1916, p.12/35, acte 20

3. Génération III

Ascendance et descendance de DESGRANGES Léonie Louise et de THELOT Louis Joseph



A. Les enfants de Léonie Louise

i. Blanche

Blanche, a été retrouvée sur le tard et grâce aux répertoires des minutes de maître Legros, notaire à Boissy Saint Léger. Un acte de mariage³⁶⁴ passé entre Blanche THELOT et René Louis BORDIER nous informe de l'existence de Blanche. On comprend donc l'utilité de croiser les sources ! Blanche est donc née le 16 septembre 1877 à Chennevières sur marne, commune dans laquelle vit ses grands parents paternels. Elle est la première de la fratrie THELOT.

ii. Le mariage et l'époux

Elle se marie donc avec René Louis BORDIER, né le 1^{er} novembre 1874 à Chennevières S/M de l'union entre Victor Antoine BORDIER, cultivateur et Caroline CHARPENTIER.

Il grandit dans une fratrie de plusieurs enfants à Chennevières sur Marne :

- Geneviève Julienne, née le 29 novembre 1869³⁶⁵
- René Louis

Le couple Blanche THELOT et René Louis BORDIER s'est marié le 10 juin 1897 après avoir passé un contrat de mariage chez maître Henri Louis LEGROS, notaire à Boissy Saint Léger en date du 9 juin 1897³⁶⁶. Elle habite à ce moment-là chez ses grands-parents paternels. Ces derniers vont faire une donation à leur petite fille avant la célébration du mariage. Cette donation s'intègre dans un contrat rédigé en l'étude susnommée. Les époux adopteront le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts. Ils ne seront pas tenus des dettes et hypothèques de l'un ou l'autre qui pourrait advenir pendant le mariage. S'il devait advenir un divorce ou une séparation, chacun des époux conserverait ses propres. Le futur époux déclare se constituer personnellement en dot des habits, hardes et bijoux qui composent sa garde-robe et se chiffre à 200 francs. La future épouse apporte également en dot ses habits, linge, hardes et bijoux qui composent sa garde-robe et s'élève également à 200 francs.

Monsieur THELOT et madame SOLLIN, les grands parents de Blanche THELOT font une donation à leur petite fille qui comprend :

La somme de 2000 francs représentée par la valeur des marchandises garnissant le fonds de commerce qu'ils exploitent à Chennevières sur Marne au n° 18 de la grande rue et dont la vente

³⁶⁴ AD94, 3^E1 410, contrat de mariage entre Blanche THELOT et René Louis BORDIER

³⁶⁵ AD 94, 7^E 47, actes de naissances pour Chennevières S/M, 1866-1874, p. 109/255, acte 49

³⁶⁶ AD 94, 3^E1 468, minutes notariales de Louis LEGROS, notaire à Boissy Saint Léger

sera réalisée le jour même que celui de l'acte au profit des futurs époux. Les futurs époux pourront jouir des marchandises et du fonds de commerce le 1^{er} juillet suivant l'acte.

Le survivant des futurs époux pourra choisir et prendre avant tout partage le mobilier qu'il souhaitera garder dans la limite de 1000 francs d'après la prisée de l'inventaire qui sera alors réalisé.

Le couple s'installe sur Chennevières après leur mariage et nous les retrouvons en 1901 au 29 grande rue³⁶⁷. Le ménage se compose de 6 personnes : Blanche et René et leurs 2 enfants, la grand-mère maternelle de Blanche qui pour rappel est Augustine SOLLIN, veuve à ce moment-là. La dernière personne à compléter le ménage est Augustine THELOT, nièce de Blanche et René.

ii. Les enfants

Les enfants du couple sont :

- Raymond Julien Auguste né le 8 juin 1898 à Chennevières sur marne et décédé le 18 novembre 1917³⁶⁸ chez sa mère rue saint Blaise au n°13. Il était décolleteur. C'est la mère qui a fait la déclaration de décès accompagnée de Marie BOURRY, blanchisseuse.
- Fernand
- Marie Germaine née le 6 mai 1906 à Paris 20^e
- Roger René né le 10 septembre 1908 à Vincennes, décédé le 25 décembre 1910 à Paris 12^e ³⁶⁹

En 1901, le couple est toujours en possession de l'épicerie qui leur a été donnée puisque les deux membres le composant exercent la profession d'épiciers³⁷⁰. En 1910, le couple a déménagé et n'habite plus sur Chennevières. On retrouve la famille BORDIER installée dans le 12^e arrondissement de Paris, au n°13 de l'impasse Canart. René Louis BORDIER n'exerce plus la profession d'épicier. Il est mécanicien.

iii. Décès

En 1910, le 25 décembre, jour de Noël, le couple perd son enfant Roger René alors âgé d'un peu plus de 2 ans.

Les tables décennales pour la commune de Chennevières sur marne indiquent que René Louis BORDIER est décédé le 9 juin 1912³⁷¹ à l'âge de 37 ans. C'est sa femme qui réalise la déclaration de décès³⁷² devant Victor Charles CHAPONNET, maire de la commune de Chennevières sur marne. Elle est accompagnée de Henri DRANCY, cantonnier et beau-frère du défunt. René Louis BORDIER ne laisse pas de déclaration de succession mais il y a une inscription : volume 39 n°126. Possiblement un sommier douteux.

³⁶⁷ AD 94, 6M 3, recensement de 1901 pour la commune de Chennevières sur marne, p.5/36

³⁶⁸ AD 75, 20D 268, actes de décès de Paris, 4 -24 novembre 1917, p. 23/32, acte 4650

³⁶⁹ Cette descendance a pu être retrouvé avec l'aide de geneanet de l'état civil des diverses AD

³⁷⁰ Cf. recensement de 1901

³⁷¹ AD 94, 8^E 35, table décennale pour Chennevières sur marne, 1903-1942, p. 10/89

³⁷² AD 94, 7^E 382, actes de décès pour Chennevières sur marne, 1905-1912, p. 317/342, acte 32

La veuve change de domicile et part s'installer dans la rue Saint Blaise au °13, toujours dans le 20° arrondissement. En 1917, elle perd son fils Raymond Julien Auguste qui décède au domicile familial.

II. Louis Félicien

Louis Félicien né le 19 décembre 1880³⁷³ à Paris dans le 11° arrondissement. La déclaration de naissance a été réalisée le 21 décembre 1880 par le père en présence de Joseph FERRARIS, marchand de vins.

Aucune information n'a par la suite été trouvée sur son existence. La recherche d'acte de décès dans les tables décennales pour les arrondissements parisiens n'a rien donné. Rien non plus dans les recrutements militaires pour 1900. Il est probablement décédé avant 1897 puisqu'aucune mention de mariage n'est effectuée sur son acte de naissance. Bien qu'il soit aussi possible qu'il ne se soit jamais marié. Quoiqu'il en soit il est décédé avant 1945, date à laquelle la mention de décès est devenue obligatoire sur l'acte de naissance. Les fichiers des électeurs de Paris ne donnent aucun résultat non plus.

III. Blanche Eugénie Augustine

Blanche Eugénie Augustine THELOT est née à Paris dans le douzième arrondissement le 27 août 1886³⁷⁴. Troisième enfant de ses parents, elle survit jusqu'au 24 juin 1955³⁷⁵, date à laquelle elle décède à Courbevoie. Elle a été assez mobile dans sa vie. On la retrouve ainsi dans les recensements de Chennevières sur Marne pour l'année 1901³⁷⁶. Elle y habite avec son beau-frère René Bordier, épicière sa sœur Blanche et ses neveux. Elle y est notée comme étant Augustine THELOT âgée de 14 ans « nièce ». Mais tout porte à croire que c'est une erreur de dénomination. En effet, Blanche Eugénie Augustine a une sœur aînée qui est née en 1877 et elle est née en 1886. La différence d'âge est donc de 9 ans. Cette différence se retrouve bien dans le recensement de 1901 : 23 et 14 ans.

Grande	29	38	1	Bordier	René	26	F	chef ménage	Epicière
			2	Ehélou fr. Bordier	Blanche	23	F	sa femme	d.
			3	Bordier	Raymond	3	F	leur fils	Néant
			4	Bordier	Fernand	2	F	d.	d.
			5	Ehélou fr ^{re}	Augustine	13	F	grand' Mère	d.
			6	Ehélou	Augustine	14	F	nièce	d.

Dans son acte de mariage, la domiciliation à Chennevières y est confirmée.

³⁷³ AD 75, V4E 4024, actes de naissances de Paris, 10 décembre 1880- 23 décembre 1880, 11° arrondissement, acte 5732

³⁷⁴ AD 75, V4E 6710, actes de naissances de Paris, 12 au 30 août 1886, 12° arrondissement, acte 2279

³⁷⁵ Acte de naissance de Blanche Thélot, AD75, V4E 06710, page 121

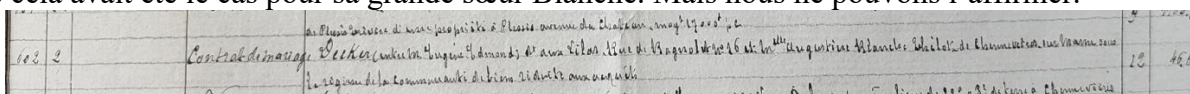
³⁷⁶ Op. cit.

i. Le mariage et l'époux

Elle se marie le 3 octobre 1903 devant le maire de Chennevières sur Marne Jules Viejo avec Eugène Edmond DECKER, Caoutchoutier de profession, né à Paris dans le 12^e arrondissement et résidant chez ses père et mère au 16 rue de Bagnolet aux Lilas.

Aucune fratrie n'a pu être trouvée le concernant. On sait néanmoins qu'il est né le 25 juillet 1880. Son père est Edmond Emile Chrétien DECKER, fabricant de caoutchouc et sa mère Eugénie HEREN.

Il a été réalisé un contrat de mariage chez maître Henri Louis Legros, notaire à Boissy Saint Léger la veille de la célébration du mariage soit le 2 octobre 1903. Nous ne serons pas en mesure ici de restituer ce qui a été convenu lors de ce contrat de mariage car les minutes de maître Henri Louis LEGROS ne sont plus conservées à partir de 1899. Nous avons par contre pu accéder aux répertoires de minutes³⁷⁷ et une indication a pu être relevée il s'agit d'un mariage sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts. Il est possible que ce contrat contînt une donation d'Augustine SOLLIN, la grand-mère de Blanche Eugénie Augustine, tout comme cela avait été le cas pour sa grande sœur Blanche. Mais nous ne pouvons l'affirmer.



ii. Le divorce

L'union de Eugène Edmond et de Blanche Eugénie Augustine n'a pas duré. Le mariage a été dissous par jugement le 8 janvier 1912 par le tribunal de la Seine.³⁷⁸ Pour pouvoir accéder à ce jugement de divorce, il nous faut consulter les répertoires³⁷⁹ des archives de Paris dont dépend le tribunal de la Seine afin de trouver le numéro de rôle pour accéder au jugement. On y apprend que le jugement a été rendu en assistance judiciaire puisqu'il est mentionné « AJ ». C'est souvent le cas lorsque l'on a affaire à des personnes dont les revenus sont insuffisants pour faire valoir leurs droits en justice. L'Etat apporte donc une contribution. Le numéro de rôle qui est mentionné est le 521. On consulte ensuite les rôles pour retrouver la chambre puis accéder au jugement.

Le jugement de divorce nous apprend que ce divorce a été demandé par le mari Eugène Edmond DECKER. A l'époque de cette demande de jugement, le couple est séparé. Eugène Edmond apparait dans le jugement comme étant domicilié au numéro 57 de la rue du progrès à Vincennes. Blanche Eugénie Augustine THELOT quant à elle est domiciliée chez Madame THELOT au 3 impasse canart à Paris dans le 12 arrondissement. Cela correspond au domicile de sa grande sœur Blanche.

Dans le jugement, les raisons du divorce sont évoquées. On explique ainsi que « la dame DECKER a depuis mai mil neuf cent dix abandonné le domicile conjugal dans des conditions injurieuses pour son mari » et que « ces faits justifient la demande en divorce de DECKER ». Le divorce entre les époux DECKER a donc été prononcé avec les conséquences induites.

iii. Les secondes noces

Blanche Eugénie Augustine THELOT s'est remariée en secondes noces avec Eugène Augustin MATHIEU, maçon, à Romainville le 17 juin 1922³⁸⁰. Il n'a pas été fait de contrat de mariage. Les témoins de cette union sont :

- Eugène LECOUTEUX, cultivateur
- Pauline GOHIN veuve AUBRY, blanchisseuse

³⁷⁷ Ad94, 8U2 3, copie Legros pour l'année 1903.

³⁷⁸ Cela apparait sur l'acte de mariage en mention marginale.

³⁷⁹ AD75 DU5 6586 p.14

³⁸⁰ AD 93, 1E063/64, actes de mariages de Romainville, 1920, p.20/47, acte 50

Dans cet acte de mariage³⁸¹, on apprend que Eugène Augustin MATHIEU est décoré de la croix de guerre. Il a donc eu une conduite exceptionnelle durant le conflit de la première guerre mondiale (1914-18). Nous y reviendrons un peu plus tard.

Eugène Augustin MATHIEU est né à Romainville de 27 février 1882³⁸². Ses parents sont Augustin Alphonse MATHIEU et Hortense Clothilde SOUCHET.

Il s'intègre dans la fratrie suivante :

- Louis Augustin né le 25 décembre 1879 à Romainville³⁸³
- Eugène Augustin né le 27 février 1882 à Romainville³⁸⁴
- Ernestine Clotilde née le 5 juin 1885³⁸⁵
- Felix Augustin né le 29 mai 1886 à Romainville³⁸⁶

Eugène Augustin était marié en premières noces avec Charlotte Angéline Alexandrine AUBRY. Avant son premier mariage qui a eu lieu en 1906, il vivait dans cette ville chez ses parents au 5 rue Saint Pierre à Romainville et exerçait la profession de cultivateur en commun avec ses parents³⁸⁷. Sa petite sœur Ernestine Clotilde n'est pas notée dans le recensement de 1896. Elle devait être décédée.

Charlotte Aubry quant à elle exerçait la profession de couturière. Le couple s'est installé au 11 rue Carnot à Romainville, domicile qu'occupait seule avant les noces Charlotte AUBRY. Cette alliance durera moins de 4 ans puisque Charlotte Angéline Alexandrine AUBRY décède le 16 février 1910³⁸⁸ à Romainville, en son domicile du 11 rue Carnot³⁸⁹. Au moment du décès de son épouse, on apprend qu'Eugène MATHIEU exerce la profession de maçon. Son épouse ne laisse rien comme en témoigne la table de successions et d'absences³⁹⁰ pour l'année relative à son décès.

Le couple Augustin MATHIEU et Blanche THELOT s'est probablement rencontré sur leur lieu d'habitation puisque tous deux habitent au 11 rue Carnot à Romainville. Cette hypothèse est validée par le recensement de 1921³⁹¹.

11R Carnot	364	847	2600	Thelot	Augustine	1886	Laris	fe	do	ménager
		548	01	Mathieu	Eugène	1882	Romainville	fe	chef	pepère

Dans le recensement de 1926³⁹², recensement ayant lieu 4 ans après le mariage de Blanche THELOT et de Eugène MATHIEU, on découvre qu'ils vivent toujours à Romainville et que leur foyer se compose du couple originel et d'un enfant né à la Varenne Saint Hilaire dans le 94, en 1917. Pourtant, à cette date, le couple n'était pas encore marié. En cherchant dans les actes de naissance pour l'année 1917 à Saint Maur des Fossés (Varenne Saint Hilaire), on ne trouve pas d'acte au nom de MATHIEU mais au nom de THELOT³⁹³.

³⁸¹ Ad93, 1E063/64, p.20

³⁸² Ibid.

³⁸³ AD 93, 1E063/23, actes de naissances pour Romainville, 1876-1887, p.40/168 acte 46

³⁸⁴ AD 93, 1E063/23, actes de naissances pour Romainville, 1876-1887, p.73/168 acte 5

³⁸⁵ AD 93, 1E063/23, actes de naissances pour Romainville, 1876-1887, p.124/168 acte 22

³⁸⁶ AD 93, 1E063/23, actes de naissances pour Romainville, 1876-1887, p.140/168 acte 24

³⁸⁷ AD 93, D2M8/22/1, recensement de 1896 pour Romainville, p. 32/42

³⁸⁸ Acte de mariage de Eugène Augustin MATHIEU et Blanche THELOT, Ad93, 1E063/64, p.20

³⁸⁹ Acte de décès, 1910. (1E063/83), p.5, acte n°13

³⁹⁰ Tables de 1909 à 1910. (1635W/2), p.5

³⁹¹ AD93, recensement de 1921 pour Romainville. (D2M8/65/1), p.45

³⁹² AD93, recensement de 1926 pour Romainville D2M8/89/1, p.6

³⁹³ AD 94, 4E 3548 1, actes de naissances pour Saint-Maur-des-Fossés, année 1917, p. 68/91, acte 259

M	62	Mathieu	Eugene	1882	Romainville	M. chef.	maçon	Dujardins
		°	Augustine	1886	Paris	M. épouse	naant	1470
		°	André	1917	la Tourne et Fleuve	Fils.	1-	

Source : AD 93, Recensement de 1926 pour Romainville

A noter qu'Eugène MATHIEU exerce toujours la profession de maçon et il travaille pour l'employeur nommé DUJARDINS.

L'acte de naissance de l'enfant trouvé au nom de THELOT est le suivant :

259. Le douze Octobre mil neuf cent dix sept à dix heures du matin, est né au domicile de sa mère André Clément du sexe masculin de Blanche Eugénie Augustine THELOT âgée de trente et un ans sans profession et de père non dénommé, domiciliée en cette Commune 86 Avenue de Bonneuil Dressé le douze Octobre mil neuf cent dix sept à midi sur la présentation de l'enfant et la déclaration de Joséphine Choquel épouse Pinel sage femme domiciliée en cette Commune 42 avenue de la République ayant assisté à l'accouchement, En présence de Eugénie Levillain épouse Monneraye sans profession domiciliée en cette Commune 86 Avenue de Bonneuil et Blanche Sivet sans profession domiciliée en cette Commune 86 Avenue de Bonneuil lesquels après lecture ont signé avec la déclarante et nous Auguste Frédéric Marin Maire de Saint-Maur Conseiller général de la Seine.

Pinet Levillain Sivet

Transcription :

Acte 259

Le douze octobre mil neuf cent dix-sept à dix heures du matin est né au domicile de sa mère André Clément du sexe masculin de Blanche Eugénie Augustine THELOT âgée de trente et un ans sans profession et de père non dénommé, domiciliée en cette commune 86 avenue de Bonneuil.

Dressé le douze octobre mil neuf cent dix-sept à midi sur la présentation de l'enfant et la déclaration de Joséphine CHOQUEL épouse PINEL, sage-femme domiciliée en cette commune 42 avenue de la république, ayant assisté à l'accouchement en présence de Eugénie LEVILLAIN épouse MONNERAYE sans profession domiciliée en cette commune 86 avenue de Bonneuil et Blanche SIVET, sans profession domiciliée en cette commune 86 avenue de Bonneuil lesquels après lecture ont signé avec la déclarante et nous Auguste Frédéric MARIN, maire de Saint-Maur, conseiller général de la Seine.

En 1922, le mariage de Blanche Eugénie Augustine THELOT et Eugène MATHIEU vient légitimer cet enfant (17 juin 1922) comme le précise la mention marginale présente sur l'acte de naissance d'André Clément.

On cherche dans le recrutement militaire une trace d'André Clément MATHIEU pour 1937³⁹⁴ et on le trouve sur la liste principale et sous le matricule n°3088³⁹⁵. Il est donc encore vivant en 1937.

iv. Le veuvage

Dans le recensement de 1931³⁹⁶, année du décès d'Eugène Augustin MATHIEU (28 décembre, à Romainville³⁹⁷), on apprend que ce dernier a créé son entreprise, puisqu'il est noté « patron ».

On voit apparaître dans la famille Georgette VERNADET. La situation par rapport au chef de ménage n'est pas indiquée. Mais dès lors se pose la question de savoir qui est ce nouveau nom dans la famille.

11	100	421	Chauvez	Marie	1869	Romainville	v.	mère	
		2	Mathieu	Eugénie	1882	d°	m.	chef	Entrepreneur de maçonnerie
		3	d°	Augustine	1886	Paris	m.	épouse	
		4	d°	André	1917	La Varenne	c.	fils	
		5	Vernadet	Georgette	1920	Romainville	c.		

Est-elle la fille d'Augustine THELOT épouse MATHIEU ou n'y a-t-il aucun lien de parenté ? Dans un premier temps, nous jetterons un œil au recensement suivant pour voir si l'indication y figure.

Voici donc le recensement de 1936³⁹⁸, toujours pour la commune de Romainville. Il est important de le consulter pour les éléments précédemment cités mais aussi afin de savoir si la famille a changé de lieu de vie suite au décès d'Eugène MATHIEU.

11	94	144	Aubry	Pauline	1875	Paris	v.	chef	Blanchisseuse
		5	Mathieu	Blanche	1886	Paris	v.	"	journalière
		6	Vernadet	Georgette	1920	Paris	c.	fille	Douceuse

On note que la famille est toujours domiciliée au 11 rue Carnot³⁹⁹. Blanche MATHIEU est devenue la chef de ménage avec le décès de son mari. Elle est journalière. Il est bien mentionné que Georgette VERNADET est sa fille.

Elle est donc mère de deux enfants de pères différents :

- André Clément MATHIEU
- Georgette VERNADET

Blanche Eugénie Augustine THELOT, décède le 24 juin 1955 à sept heures⁴⁰⁰ en son domicile situé au 1 rue Malvesin à Courbevoie. Elle avait 68 ans. Le déclarant était son gendre André

³⁹⁴ Ad75, D3R1 436, 1^{er} bureau, p. 9/12

³⁹⁵ Voir annexes

³⁹⁶ AD93, recensement de 1931 pour Romainville, D2M8/116, p. 9

³⁹⁷ Source Généanet

³⁹⁸ AD93, recensement de 1936 de Romainville, D2M8/154 p.9

³⁹⁹ Cf. Annexes pour visualiser le document en entier.

⁴⁰⁰ Acte de décès de Blanche Eugénie Augustine THELOT, marie de Courbevoie, cf. annexes

COUTANT, âgé au moment de la déclaration de 34 ans et exerçant la profession de ferreur. On apprend qu'il habitait également au 1 rue Malvesin à Courbevoie

v. Parcours militaire d'Eugène Augustin MATHIEU

Eugène Augustin MATHIEU fait partie de la classe de mobilisation de 1902⁴⁰¹. Il est incorporé dans l'armée active au 91^e régiment d'infanterie le 15 novembre 1903. Durant la guerre de 1914 et 1918, alors passé dans la réserve de l'armée active, il est rappelé dans le 91^e régiment d'infanterie. Il est décrit par son sergent comme étant « un bon caporal dévoué et de sang-froid ». Il a été blessé une fois à son poste de combat sur une durée de plus trois ans au front. Pour ces raisons, il a obtenu la croix de guerre avec étoile de bronze. Il est envoyé en congé illimité le 4 mars 1919 après avoir fait la campagne militaire contre l'Allemagne du 11 août 1914 au 4 mars 1919.

Caractéristiques physiques

Il mesurait 1m55. Il avait des yeux gris, les cheveux et les sourcils châains, le front haut, la bouche et le nez moyens, le visage oval. Son degré d'instruction n'est pas mentionné.

IV. Sophie Louise

Sophie Louise THELOT née 2 septembre 1887⁴⁰² à Paris dans le 20^e arrondissement a par la suite été placée en nourrice à Vibraye dans la Sarthe⁴⁰³ chez Louis VERDIER, demeurant rue de l'Eglise. Le 14 septembre 1887 à huit heures du matin, Louis VERDIER fit la déclaration de décès devant Arsène FATARD, adjoint au maire, et en présence de Rupert PASQUIERS, domestique domicilié également à Vibraye. On y apprend dans cet acte que Sophie Louise est décédée le 13 septembre 1887 chez son père nourricier à six heures du soir.

La mise en nourrice était une pratique répandue au XIX^e siècle. Il y a une étroite corrélation entre qualité de la nourrice et moyens financiers mis en œuvre. Plus la famille a des moyens modestes et plus la nourrice sera éloignée et l'enfant envoyé donc loin de ses parents. Il en résulte une forte mortalité infantile. Cette petite Sophie Louise a dû être envoyé en nourrice par nécessité du travail de ses parents. Dans un milieu populaire, mari et femme travaillent.

V. Aline Augustine

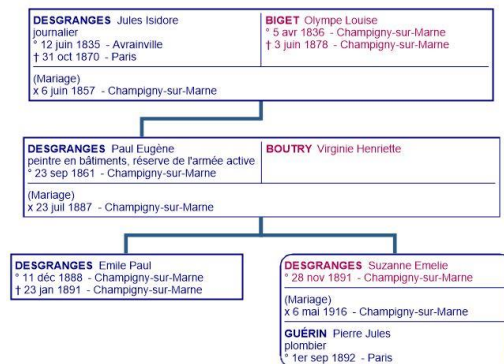
⁴⁰¹ AD 75, D4R1 1148, fiche matricule d'Eugène Augustin MATHIEU, matricule 1432.

⁴⁰² AD 75, V4E 7875, actes de naissance de Paris, 4-17 septembre 1887, p.3/31, acte 3384

⁴⁰³ Acte de décès de Sophie THELOT, 5Mi 410_28-29, p.478

B. Les enfants de Paul Eugène DESGRANGES

Ascendance et descendance de DESGRANGES Paul Eugène et de BOUTRY Virginie Henriette



I. Suzanne Emelie DESGRANGES

Elle est née le 20 novembre 1891. Couturière, elle se marie le 6 mai 1916 avec Pierre Jules GUERIN, homme qui exerce la profession de plombier. Il est né à Paris. Il vient habiter par la suite à Saint Maur, commune voisine de Champigny sur Marne, au 5 place des marronniers. Aucun contrat de mariage n'a été réalisé.

Pierre Jules GUERIN s'est illustré dans les campagnes de la guerre 14/18 sous le matricule 3453⁴⁰⁴ dans les 9^e puis 7^e régiments du génie. On apprend dans sa fiche matricule ses caractéristiques physiques : cheveux blonds, yeux verdâtres, front large, visage ovale, nez rectiligne. Il mesurait 1 mètre 78 et avait un degré d'instruction évalué à 3 ce qui signifiait qu'il possédait une instruction primaire plus développée.

Il a été condamné par le tribunal correctionnel de la Seine en juin 1937 à verser une amende de 23 francs pour complicité d'adultère commis en mai 1937.

De leur union est né un enfant : Pierre René GUERIN.

Suzanne Emelie DESGRANGES est possiblement décédée avant 1962 puisque son mari Pierre Jules GUERIN a épousé en secondes noces la mère de sa belle-fille. En effet, il épouse à presque 70 ans Jeanne ADRET le 24 janvier 1962 à Fontenay sous-bois⁴⁰⁵.

Après la mort de son épouse le 6 octobre 1967, il part vivre à Saint Gaudens en haute Garonne. Il y décèdera le 7 février 1978 à l'âge de 85 ans.⁴⁰⁶

II. Paul Emile DESGRANGES

4. Génération 4 :

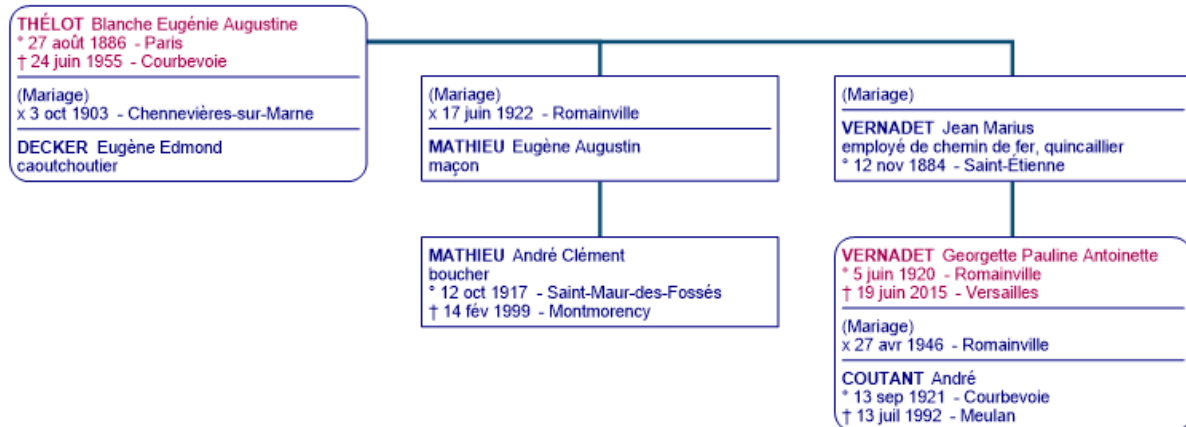
⁴⁰⁴ Classe 1912, département de la seine, 4^e bureau, cote D4R1 1701

⁴⁰⁵ Source généanet : <https://gw.geneanet.org/5152828488?lang=fr&p=jeanne&n=adret>

⁴⁰⁶ généanet

A. Les enfants de Blanche Eugénie Augustine THELOT

Descendance de **THELOT Blanche Eugénie Augustine**



I. André Clément MATHIEU

Nous l'avons vu André Clément MATHIEU est le fils de Blanche Eugénie Augustine THELOT. Il a été reconnu 13 jours après sa naissance par sa mère. Il a fallu attendre 1922 pour qu'il ait un paternel. Nous ne pourrions jamais dire si Eugène Augustin MATHIEU était bien le géniteur de l'enfant ou s'il l'a reconnu par amour pour sa femme.

André Clément MATHIEU a subi de plein fouet la 2^e guerre mondiale. Militaire de la classe de 1937, il est affecté au 23^e régiment d'infanterie le 23 septembre 1938. Très rapidement, il est classé au service auxiliaire car il a contracté une surdité de l'oreille gauche, conséquence d'une méningite cérébro spinale de 1932.

En 1940, le 26 juin 1940, en pleine seconde guerre mondiale, il est arrêté et fait prisonnier dans les Vosges. Il sera par la suite interné au Stalag I B sous le matricule 52 689. Il sera rapatrié le 22 juillet 1945.

Il se retire au domicile familial toujours situé au 11 rue Carnot à Romainville.

En 1966, il habite au 65 rue de Paris à Epinay S/S

Caractéristiques physiques d'André Clément MATHIEU

Il avait un visage allongé, des cheveux châtain, un front oblique, un nez ordinaire et des yeux gris foncé. Il mesurait 1m73.

Son degré d'instruction n'est pas mentionné.

II. Georgette VERNADET

Georgette exerce la profession de doreuse mais elle est au chômage au moment du recensement de 1936. Il est indiqué « chom. ».

Georgette VERNADET est donc bien la fille de Blanche Augustine mais pas la fille d'Eugène MATHIEU. Il est indiqué sur ces divers recensements qu'elle est née en 1920. Il faut donc regarder sur le site des archives départementales de Seine Saint Denis afin de réaliser la recherche dans les actes de naissances. On part ici, du postulat que la naissance a eu lieu dans la commune de résidence du couple, à savoir Romainville. Et effectivement, elle est née à Romainville le 5 juin 1920⁴⁰⁷. Dans cet acte de naissance, Georgette Pauline Antoinette VERNADET est indiquée comme étant la fille de Blanche Augustine THELOT et Jean Marius VERNADET.

⁴⁰⁷ AD93, 1E063/37, actes de naissance 1917-22 pour Romainville

Le 27 avril 1946, elle épouse à Romainville André Jean COUTANT⁴⁰⁸. Nous avons pu retrouver le nom de son mari et celui de son père grâce au compte de Christian MASSONET sur Filae⁴⁰⁹. Nous avons par la suite cherché l'acte de naissance d'André COUTANT pour vérifier les informations. Le couple se marie donc effectivement le 27 avril 1946 à Romainville. Dans le recensement de 1946 de Courbevoie, André COUTANT vit avec ses parents, son cousin et ses frères et sœurs au 5 bis square Watteau.

5 bis	1	Coutant	Valeiy	chef	1892		Verdanet
	2		Edouard	époux	1897		Verdanet
	3		André	frère	1921		Verdanet
	4		René	le	1923		Verdanet
	5		Gilberte	épouse	1927		Verdanet
	6		Simone	épouse	1928		Verdanet
	7		Louise	épouse	1914		Verdanet

La profession d'André COUTANT est précisée « ouilleur ». Son père est surveillant, son frère René est manœuvre. Quant aux sœurs Gilberte et Simone, elles exercent respectivement la profession de couturière et dactylographe.

En 2015, le 19 juin⁴¹⁰, Georgette Pauline Antoinette VERNADET s'est éteinte à l'âge de 95 ans à Versailles dans la clinique privée située au 7 bis A rue de la porte de Buc. Elle était domiciliée alors à Fontenay le Fleury, au 10 rue Jean Lurçat. Son mari était déjà décédé à cette date puisqu'il est précisé qu'elle est veuve. Le fichier INSEE des décès nous donne la date exacte du décès de André Jean COUTANT : le 13 juillet 1992⁴¹¹. Le déclarant est Erwan G, 39 ans, agent funéraire aux pompes funèbres Leroy à Maurepas résidant 8 allée de la côte d'or. En mention marginale il est précisé qu'un acte de notoriété a été établi chez maître Dominique Savoure, notaire à Versailles le 29 septembre 2015.

Enfin derniers détails, le nom de VERNADET a été transformé sur l'acte de naissance puisqu'il est écrit VERDANET, C'est une erreur de transcription.

Qui est Jean Marius VERNADET, l'homme avec qui Blanche Augustine THELOT a eu Georgette Pauline Antoinette ?

Grâce au compte filae de Christian MASSONET, il a été possible d'avoir quelques informations pour débiter la recherche sur cet individu. Tout d'abord, on y apprend qu'il est né à Saint Etienne, le 12 novembre 1884. Les informations ont été vérifiées sur le site des archives départementales de la Loire. Il est donc bien natif du 12 novembre 1884⁴¹² d'un père dénommé Pierre Paul VERNADET, âgé de 27 ans au moment de la déclaration de la naissance et travaillant en tant qu'employé des chemins de fer. La mère est Antoinette BEAUJEAN, 24 ans, ménagère. La mention marginale de l'acte nous informe que Jean Marius VERNADET s'est marié à Saint Denis dans le département de la Seine Saint Denis le 14 novembre 1908 avec Jeanne ZINDSTEIN.

Si l'on consulte l'acte de mariage dressé à l'occasion de cette union⁴¹³, on y apprend que Jean Marius VERNADET exerce en 1908 la profession de quincailler. Il a 24 ans lorsqu'il se marie. Il habite à Saint-Denis au 11 place du marché. Son père, Pierre Paul VERNADET, seul parent vivant au moment du mariage est consentant à cette union et l'a fait savoir à l'officier d'Etat civil d'Oullins (son lieu de résidence) grâce à un acte. La future épouse Jeanne

⁴⁰⁸ Acte de naissance d'André COUTANT, 4^e 150, p. 134

⁴⁰⁹ <https://www.filae.com/v4/genealogie/MainLayout.mvc/MainLayoutResults?idPerson=FF/5ibxkhsvqpQ4RC/FM3vLevT1tH4priGEiOrWlDQ0=>

⁴¹⁰ Copie intégrale de l'acte de décès délivrée par la mairie de Versailles. Acte n°539 de l'année 2015

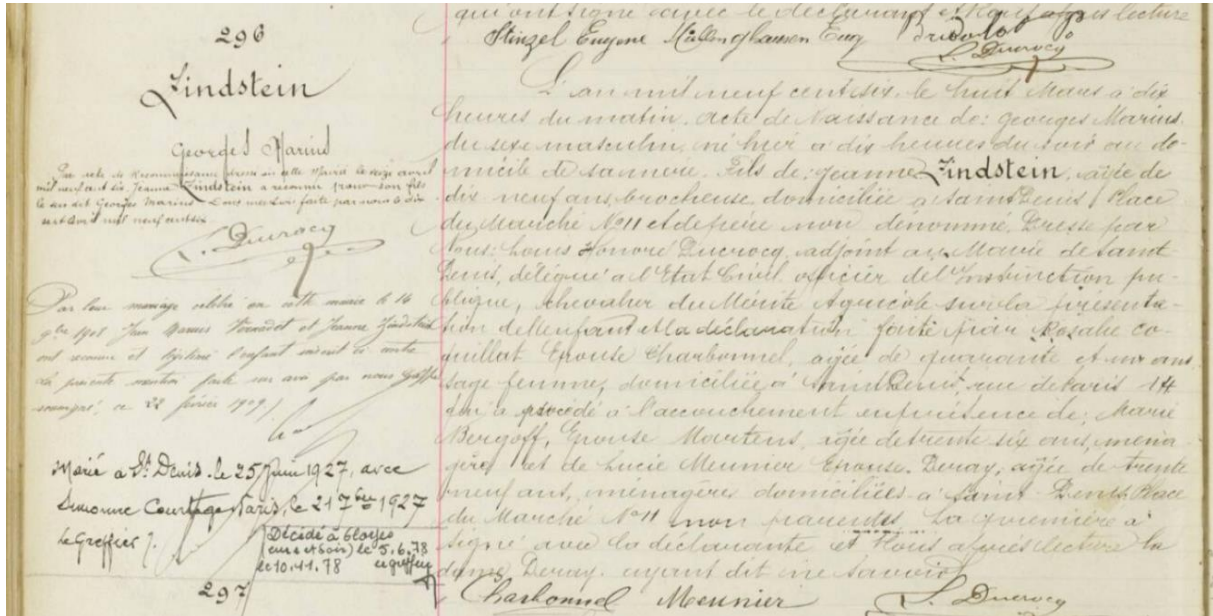
⁴¹¹ Après une recherche réalisée dans la base insee de Filae

⁴¹² AD42, Naissances de 1884, 3NUMEC1/2E 97, p.288

⁴¹³ AD93, Actes de mariages, 04 juillet 1908-31 décembre 1908, 1E066/317, p125-126/179

ZINDSTEIN est âgée de 21 ans le jour du mariage. Elle exerce la profession de brocheuse et vit également au 11 place du marché avec sa mère, son père étant décédé au moment du mariage. Par ailleurs, on apprend que cet événement sera l'occasion de légitimer la naissance d'un enfant qui n'avait alors été reconnu que par Jeanne ZINDSTEIN : Georges Marius né le 7 mars 1906 à Saint-Denis.

Voici l'acte de naissance dudit enfant⁴¹⁴ :



Transcription :

[296

Lindstein]

L'an mil huit cent six, le huit mars à dix heures du matin, acte de naissance de Georges Marius du sexe masculin né hier à dix heures du soir au domicile de sa mère. Fils de Jeanne Zindstein, âgée de dix-neuf ans, brocheuse, domiciliée à Saint Denis, place du marché n°11 et de père non dénommé. Dressé par nous Louis Honoré Ducrocq, adjoint au maire de saint Denis, délégué à l'Etat civil, officier de l'instruction publique, chevalier du mérite xx sur la présentation de l'enfant et la déclaration faite par Rosalie Coquillat épouse Charbonnel âgée de 41 ans, sage-femme domiciliée à Saint Denis, rue de Paris 14, qui a procédé à l'accouchement en présence de Marie Bergoff épouse Martens âgée de trente-six ans ménagère et de Lucie Meunier épouse Deray, âgée de trente-neuf ans, ménagère domiciliée à Saint Denis, place du marché n°11, non parentes. La première a signé avec la déclarante et nous après lecture, la dame Deray ayant dit ne savoir.]

Le mariage précédemment contracté a été dissous par un jugement de divorce rendu par le tribunal civil de la Seine le 3 mai 1921.

⁴¹⁴ AD93, Actes de naissances pour Saint Denis, 01 janvier 1906-30 juin 1906. (1E066/257) p.78, acte 296

B. Les enfants de Suzanne Emelie



I. Pierre René GUERIN

Pierre René est né le 11 mars 1918 dans la commune de Champigny sur Marne⁴¹⁵. En mention marginale de son acte de naissance, il est précisé que ce dernier s'est marié le 1^{er} juillet 1946 avec Suzanne Jeanne Eugénie WAGNER dans la ville voisine de Nogent sur Marne. Suzanne Jeanne Eugénie est la fille de Julien WAGNER et Jeanne ADRET. Elle est née le 30 décembre 1916 à Paris dans le 10^e arrondissement⁴¹⁶. La déclaration est réalisée le 1^{er} janvier 1917 par la sage-femme qui a réalisé l'accouchement : Marcelle LESTARD.

Pierre René GUERIN exerce la profession de plombier couvreur et en 1939, le fichier des électeurs de Paris révèle qu'il habite 19 rue des cailles à Fontenay sous-bois⁴¹⁷. Les archives départementales de Paris conservent les archives militaires du département de la Seine. On y cherche le recrutement de la classe de 1938, au nom de GUERIN⁴¹⁸, on trouve Pierre René sous le matricule 2236 dans les tables alphabétiques. Le registre matricule correspondant n'a pas encore été consulté.⁴¹⁹

Suzanne Jeanne Eugénie WAGNER décède le 24 juillet 2006 à Toulouse.

⁴¹⁵ AD 94 4^e 1582, naissances pour l'année 1918, p. 5/38, acte 15

⁴¹⁶ Généanet puis AD 75, 10N 434, actes de naissances de Paris, 1^{er} janvier- 16 janvier 1917, 1/31, acte 2

⁴¹⁷ D4M2 407, page 45

⁴¹⁸ AD 75, D3R1 443, Classe de 1938, G-N, département de la seine, 4^e bureau, p.3/11

⁴¹⁹ AD 75, D4R1 3658, registre matricules militaires du 4^e bureau, matricules 2000 à 2250

CONCLUSION

Etudier nos ancêtres ce n'est pas coucher sur un arbre des noms et quelques dates. Etudier nos ancêtres c'est bien plus que cela. C'est entrer dans leur vie à travers divers documents archivistiques, c'est croiser des sources pour être au plus proche de la réalité.

On devient presque intime avec les défunts et on découvre des choses que mêmes certains de leurs contemporains ignoraient. On rit et on pleure au gré des découvertes.

Etudier les ancêtres demande patience, volonté et rigueur. C'est un travail de longue haleine. Une découverte appelle une source, cette source ancienne apporte une mine d'informations. Ces informations appellent à consulter d'autres sources. A les mettre en lien, à les analyser puis faire des déductions. C'est l'étude d'une vie pour passionnés.

Cette année de diplôme universitaire m'a permis de découvrir une méthodologie de recherches. Je compte l'utiliser pour continuer mes recherches sur cette famille qui m'a tant apporté et je serai ravie de continuer ma propre généalogie en appliquant ce que j'ai appris.

ANNEXES

Matrice cadastrale de Louis Joseph Léger BIGET

1838

M. Biget Louis Joseph, ~~de la commune de Saint-Jean-le-Vieux à Champigny~~
Caroline Jeanne, Modave, B. de Conté, au plant
Cardaine

FOLIO	de la section.	INDICATION		CONTENANCE IMPOSABLE		CLASSES.	REVENU		FOLIOS DE LA MATRICE d'où sont tirés et où sont portés les articles vendus ou acquis.		ANNÉE de LA MUTATION.		de la section.	
		DES TRIAGES OU LIEUX DITS et des noms particuliers des parcelles.	du numéro de plan.	de la nature de la propriété.	par parcelle.		par parcelle.	total.	tiré de	porté à	Entrée.	Sortie.		
					hect.									ares. cent.
	A	Des Chailles	348	Terre	2 1/2	11 1/2	3	1 10	11 70	93		1861	1 B	
	B	Des Jards de Bray	64	Terre	1 1/2	50 77	1	4 00	19 79	1142		1861	2	
	C	Les Soudans	180	Terre	1 1/2	29 27	1	1 88	19 02	1142		1861	3	
			277	Terre	3 3/4	27 72	1	2 81	17 50	93		1861	4	
		Les Jards de Bray	1671	Terre	1 90		2	1 24		1142		1861	5	
	C	Les Prallières	168	Terre	1 1/2		1	1 23		269		1861	6 A	
		Le Petit Champ	157	Terre	4 1/2		4	1 22		161 95		1861	7	
	B	Le Haut Champ	1236	Terre	1 3/4		4	1 17		161 100 90		1861	8	
		Les Doyelles	1262	Terre	1 6/7		1	1 40		161 1117		1861	9	
		Les Soudans	180	Terre	1 1/2		1	1 88		161 137		1861	10	
		Les Soudans	180	Terre	1 1/2		3	1 96		161 1142		1861	11	
	C	Les Soudans	180	Terre	1 1/2		2	1 76		161 1131		1861	12	
		Les Soudans	180	Terre	1 1/2		1	1 40		161 1142		1861	13	
	B	Les Soudans	180	Terre	1 1/2		1	1 22		90 129 90		1861	14	
			1226	Terre	1 1/2		1	1 22		90 1134		1861	15	
				Terre	1 1/2		1	1 22		90 1134		1861	16	
	B	Les Arcs	1731	Vigne	2 6/7	2 6/7	2	1 72	1 00	1974		1860 1861	17	
	A	Les Soudans	180	Terre	1 1/2	78 88	11	1 79	25 79 123			1861	18	
		Chemin de plant	189	Champ	1 1/2	78 88	1	1 00	71 29 123		B. 204	1861 1862	19	
	B	Chemin de plant	1734	Champ	1 1/2		1	1 00	71 29 123		B. 204	1862	20	
													21 B	

*Souscriptions versées par le commissaire de police
de la circonscription de Joinville.*

MM. Sallefranque, 5 fr. — Gabry, élève pharmacien, 5. — Berthaut, 2. — Chatillon, rentier, 2. — Lagneau, 1. — Gouvion, marchand de vins en gros, 1. — Jean Girard, 1. — 2 anonymes, 2. — Victor, 2. — Leveillé, 1. — Remy Rupp, 1 fr. 50. — Nô, messenger, 2. — Demachy, 50 c. — Mme Saubestre, 5. — Cornu, 50 c. — Michel, 2 fr. 50. — Clié, 1. — Lévy, 5. — Finger, 5. — Mochin, 50 c. — Paquet (Charles), 1. — Hindermayer, 1. — Vinchell, 1. — Un anonyme, 2. — Delahaye, 50 c. — Laurent, 1. — Mlle Jacob, 2. — Deux anonymes, 2. — Veuve Rouette, 2. — Manery, 1. — Leroy, 3. — Mayer père, 3. — Touratte, médecin, 5. — Topin, 1. — Ricart, rentier, 5. — Tabouin, 5. — Léon Destrès, 1. — Un anonyme, 1. — Mlle Desvignes, 2. — Mme Ravier, 2. — Mme Gadot, 5. — Une anonyme, 50 c. — Un anonyme, 2. — Akard, 2 fr. 50. — Douen Delambert, 2 fr. 50. — Un inconnu, 1. — Mlle Eugénie Berthault, 1. — Fleuret, 1. — Mignot, 1. — Bernard, 2. — Dauvernay, 2. — Galland, 2. — Saillac, 3. — Tissandier, 2. — Garni, propriétaire, 10. — Petit, 25 c. — Leroy (Eugène), 25 c. — Caron, 50 c. — Un enfant, 50 c. — Lhomme, 2. — Harvillard, 2. — Appert, 3. — Riou, 2. — Faye, 1. — Laperdry, 50 c. — Tiaffet, 1. — Marilliet, 1. — Guillaume, 2. — Quentin, 1. — Salgues, 3. — Touron, 1. — Sturbe, 1. — Chambre, 1. — Gaconet (Hippolyte), 2 fr. 20. — Clerc (Jean), 2. — Veuve Marin, 1. — Blouzon, 1 fr. 50. — Mouzet, 3. — Veuve Allaine, 1. — Bretin, 1. — Verrier, 3. — Lefebvre, 1. — Lambert, 1. — Verneau, 3. — Thomas, 1 fr. 50. — Chonard, 50 c. — Grely, 1. — Didier, 3. — Thory, 1. — Collé, 2. — Eloi, 2. — Mme Brezin, 1. — Hion, propriétaire, 1. — Soulier, 1. — Garnier, 1. — Ruffier, 1. — Veuve Poral, 1. — Blondel, 2. — Lombard, 2. — Schoeffer, 50 c. — Graff, 2. — Willème, 3. — Leblond, 3. — Gerard, 2. — Boittel, 2. — Devouzy, 2. — Berard, 5. — Une société à la suite d'un repas chez Berard, limonadier, à la Varenne-Saint-Hilaire, 17. — Bournizier, 3. — Salles, 2. — Laire, 1. — Sangue, 1. — Leteinturier, 1. — Mme Penel, 1. — Galland, 5. — Cussey, 5. — Laurent fils, 5. — Mme Humel, 5. — Mme Chaméron, 5. — Aurelien, 50 c. — Genety, 50 c. — Pogoul, 1. — Mme Gramain, 1. — Montigné, 2. — Descognier, 2. — Charpentier, 1. — Giry, 50 c. — Hsinger, 50 c. — Pepin, 1. — Deleussy, 50 c. — Meot, 2. — Cuné, 5. — Hubert, 50 c. — Raucoule, 1. — Biston, 2. — Violet, 1. — Froideveau, 1. — Dujard, 1. — Bonnargent, 5. — Charpentier, 1 fr. 50. — Berthelon, 1. — Piat, 50 c. — Grosse, 1. — **Lalevée** (Hubert), 1 fr. 50. — Vaudois, 1. — Fellon, 2. — Mme Reino Désiré, 5. — Laroche, 1. — Duval, 2.



Vue de Toulouse photographiée par Antoine Provost, 1875

Don de Hubert Lalevée pour les inondations

Source :

<https://gallica.bnf.fr/blog/08072015/23-juin-1875-les-crues-catastrophiques-du-midi-de-la-france-vues-par-la-presse?mode=desktop>

(Folio 86) M. Biget de Saint-Martin, Champigny sur S. Jean n° 1
 1842. Biget François marin, le Maire - Champigny sur S. Jean n° 1

NUMÉRO	INDICATION				CONTENANCE IMPOSABLE				CLASSES.	REVENU		FOLIOS DE LA MATRICE D'OUVERTURE et où sont portés les articles vendus ou acquis,		ANNÉE de LA MOTATION.	
	de la section.	DES TRIAGES ou LIÈUX DIVS et des noms particuliers des parcelles.	du numéro du plan.	de la nature de la propriété.	par parcelle.		totale.	par parcelle.		total.	tiré de	porté à	Entrée.	Sortie.	
					hect.	ares.									cent.
1	B	Rue Fichet de Bry	632	Carrez	1 77		44 63	1	1 49	112 26	109, 86 & suite	1872			
2		La Courbe	1642	Carrez	7 14		29 11	2	4 73	107 04	86, 935	1860			
3		"	1647	Carrez	3 27		12 02	2	2 40	100 62	935	63			
4		La Buissonnière	2100	Carrez	4 14		15 44	2	2 91	100 07	1113	1860			
5		"	2133	Carrez	6 32		23 06	3	3 72	107 10	1108	1861			
6	C	La Courbe	372	Carrez	12 10		44 81	2	7 43	99 49	86, 876	1873			
7		La Glacière	646	Vign.	4 60			1	3 41		1108, 1114	1861			
8		La Courbe	831	Vign.	1 48			1	4 55		1108	1861			
9		"	835	Carrez	2 30			1	1 87		1113	1861			
10		La Marche Halley	991	Carrez	1 15			2	1 01		1108	1861			
11		Les Grottes	1611	Carrez	7 10			2	1 43		935	1860			
12		"	1722	Vign.	10 10			2	6 19		1108	1861			
13		"	1845	Carrez	4 10			2	2 47		1113	1861			
14	C	La Courbe	139	Vign.	4 70			1	4		1108	1861			
15		"	141	Carrez	3 10			2	2 02		1113	1861			
16		La Marillière	371	Carrez	1 25			1	1 06		935	1861			
17		La Buissonnière	434	Vign.	3 10			1	2 42		1108	1861			
18		"	436	Carrez	3 10			1	2 64		1113	1861			
19		La Courbe	646	Carrez	2 00			1	1 70		1108	1861			
20		Les Grottes	743	Carrez	3 00			1	2 55		1108	1861			
21		"	808	Carrez	3 55			1	3 02		1113	1861			
22	F	Grande Rue	92	Sol. Sillage	1 60			1	1 58		1108	1861			
23		"	92	Belvédère	1 10			1	1 0		1108	1861			
24		"	93	Sol. Sillage	1 10			1	1 34		1108	1861			
25		"	93	Arrière	1 10			1	25		1108	1861			
26		"	94	Sol. Sillage	1 38			1	1 32		516	1861			
27		"	94	Belvédère	1 10			1	1 0		516	1861			
28		"	100	Jardin	1 60			1	1 55		516	1861			
29		Arrière au dit de	357	Vign.	1 50			2	1 28		935	1860			
30		Arrière au dit de	739	Carrez	1 70			2	2 41		935	1878			
31		Grande Rue	41	Jardin	1 60			1	1 55		516	1861			
32	B	La Courbe	372	Carrez	7 18			2	4 57		86 - 1108, 1113	1873	1861		
33		Rue Fichet de Bry	632	Carrez	1 27			1	1 06		86, 1095, 86	1872	1878		
34		"	100	Carrez	1 09			1	1 0		86, 168	1872	1878		
35		La Courbe	1642	Carrez	2 04			2	1 41		86 - 1108	1860	1861		

Matrice cadastrale de François Marin BIGET



Champigny en 1907.

420

⁴²⁰ Plan de la ville en 1907, source : marie de Champigny sur Marne www.champigny94.fr.

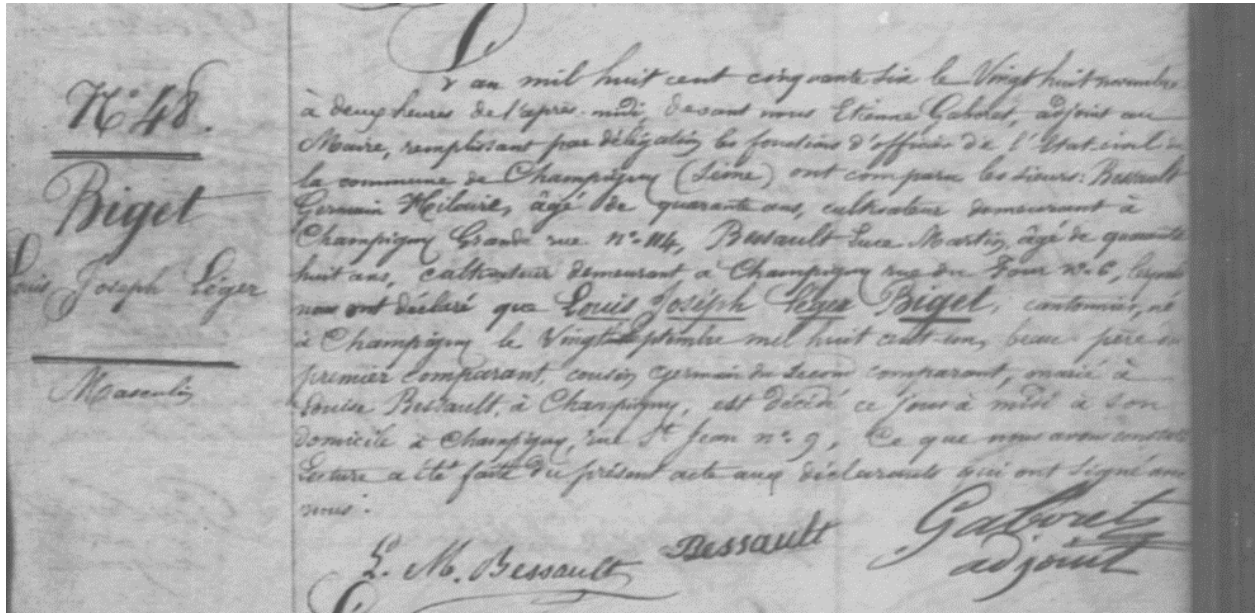


Intérieur de l'église Saint Saturnin de Champigny sur Marne



AD 94, 3P 883, plan minute, tableau d'assemblage, 1813

Décès de Louis Joseph Léger BIGET



[N°48

Biget

Louis Joseph Léger

Masculin]

L'an mil huit cent cinquante six le vingt huit novembre

à deux heures de l'après-midi devant nous Etienne Gaboret, adjoint au Maire, remplissant par délégation les fonctions d'officier de l'Etat civil de la commune de Champigny (seine) ont comparu les sieurs : Bessault Germain Hilaire, âgé de quarante ans, cultivateur demeurant à Champigny grande rue n°114, Bessault Luce Martin, âgé de quarante huit ans, cultivateur demeurant à Champigny rue du four n°6, lesquels nous ont déclarés que Louis Joseph Léger Biget, cantonnier, né à Champigny le vingt huit septembre mil huit cent un, beau père du premier comparant, cousin germain du second comparant, marié à Louise Bessault à Champigny est décédé ce jour à midi en son Domicile à Champigny, rue Saint Jean n°9, ce que nous avons constaté Lecture a été faite du présent acte aux déclarants qui ont signé avec nous

L. M. Bessault

Bessault

Gaboret

Adjoint

Décès de Louise BESSAULT

No 69
Bessault Louis
Jean Biget

Par mariage
Du dimanche sept diembre mil huit cent vingt
deux neuf à neuf heures du matin acte de décès de
deuxième. Bessault, âgé de soixante quinze ans
décédé hier à quatre heures du soir en son domicile
en cette Commune, sur de l'Église Mairie quatorze
Né à Champigny (Seine) le dix-sept fructidor de
l'an douze de la République Française. Fils
légitime de Jacques Bessault et de Marie Jeanne
et son épouse, décédés. Veuve en premières
noces de Lalorci Hubert en secondes noces de
Biget Louis Joseph Léger. Le dit décès dûment
constaté par nous Ferdinand Jubé, Honoré
adjoint au maire, remplissant par délégation les
fonctions d'officier de l'État-Civil de la Commune
de Champigny (Seine). L'acte fait sur la
déclaration de Hubert Lalorci, âgé de cinquante
deux ans, marié demeurant en cette Commune

Grande rue Naniro cent sept. fils de la Dix sept
décédé et de Louis Auguste Capelle âgé de 69
ans et un ans, décédé en bâtiment demeurant
en cette Commune Grande rue Naniro quatre vingt
sept. Cause de la dite et, lesquels ont 119 ni ans
après lecture fait du présent acte.
Lalorci Hubert
Ferdinand Jubé
Honoré



Possessions bâties et jardins de François Marin BIGET à Champigny S/M indiquée par un point rouge.

1863 Bessaull, premier tableau sur lequel a été inscrit le No. 1834) *Relevé Emile Jules, l'Etat, sous le No. 5.*

INDICATION	CONTENANCE IMPOSABLE				CLASSES	REVENU				FOLIOS DE LA MATRICE		ANNÉE		NOMBRE d'inscriptions imposées.
	DES TRACES OU LIEUX DITS et des noms particuliers des parcelles.	du numéro du plan.	de la nature de la propriété.	par parcelle.		par parcelle.	total.		de la MATRICE		LA MUTATION.			
				hect.			ares cent.	fr.	c.	fr.	c.	tiré de	porté à	
Les Mailles	173	terre	1 50	4 50	1	1 58	2 42	16					1860	
Les grands jardins	177	vigne	3 30	1 40	2	2 55	14 45	5						
Le huetlin	310	terre	1 15	2 25	3	1 61	1 22	1						
"	312	terre	1 15	2 25	3	1 74	2 26	1						
Les mouillères	767	vigne	1 15	82 68	1	1 12	37 50		912				1901	
"	173	terre	1 15	38 15	2	1 15	43 13		1805				1891	
Les grands jardins	1670	vigne	1 20	76 45	1	1 24	49 34							
"	1709	terre	2 20	1 02 35	2	2 02	49 24	290	1599				1901	1902
"	1740	vigne	1 15	1 00 35	2	1 15	149 14	290	1599				1901	1902
2. Chénobryon	178	Sol.	1 15	1 14 50	1	1 15	1 15	15						
à Chénobryon	183	Sol. au	1 15	1 03 36	1	1 15	2 17 17	15						
Les grands jardins	2632	terre	1 15	1 03 36	2	1 15	2 00 47	629	3375				1901	1902
Les Couraumes	1667	terre	4 70		2	2 00	10 17	66	931-1805				1860	1881
"	1697	terre	5 85	1 03 64	2	2 10	10 16	60						
Les grands jardins	1691	terre	2 20	7 07 77	2	1 10	2 01 14							
Les champs au-dessus du	312	vigne	1 10	3 35 12	2	1 10	2 01 43	3	1786				1901	
Le mouillères	211	terre	2 20	3 13 14	4	2 64	19 16	223	931-1600-1805				1901	
Les mouillères	291	terre	1 20	2 14 44	1	1 20	44 41	36	2092				1860	1899
Les mouillères	312	terre	2 25	3 11 29	3	1 10	2 00 04	30						
Les mouillères	133	terre	1 12	3 10 44	1	1 12	14 42	40	1076					1906
Les mouillères	275	vigne	3 35	7 44 44	1	3 35	44 44	30						
Les mouillères	267	terre	1 10	2 05 14	3	1 10	11 17	83						1782
Les mouillères	290	terre	6 30	2 04 46	1	1 30	15 63	763	2 92				1860	1904
Grande rue	211	Mouillères		2 04 44		1 10	1 00 36						1860	1891
Grande rue	181	Mouillères	2 25	2 01 16	1	1 03	1 01 17	749	1807				1860	1885
"	181	Mouillères		2 01 16		2 10	7 00 05		B. 1805					1882
Les mouillères	1662	terre	4 71	2 47 41	2	2 72	14 42	931	3111				1881	1902
Les mouillères	497	Sol. au	2 50	2 31 21	1	2 12	1 19 34	130					1886	
Les mouillères	77	terre	6		1	1 10		678					1881	
Les mouillères	390	terre	10 85		3	4 34	14 14							
Les mouillères	1322	terre	1 85	7 04 41	1	1 15	12 20							
Les mouillères	715	terre	1 85	1 51 70	1	1 15	1 17 05							
Les mouillères	1667	terre	3 15	2 31 21	2	2 20	1 19 34							
Les mouillères	87	terre	2 20		1	1 15			3187				1909	
Les mouillères	170	terre	2 15		1	1 15			61				1908	
Les mouillères	81	terre	7 25		1	2 67								
Les mouillères	113	terre	2 10		1	1 15								
Les mouillères	2092	vigne	3 15		2	3 15								
Les mouillères	117	terre	1 10		2	1 15								
Les mouillères	1216	terre	7 08	1 04 76	2	4 60	7 7 47							
Continués au fo	036	vigne		7 11 41			22 12 12							

Matrice de Germain Hilaire BESSAULT

Matrice de Charles Louis DUVAL

1508
(Folio 444)
M. Duval, Charles Louis, à Champigny

N ^o de la section.	INDICATION		CONTENANCE IMPOSABLE.				CLASSES.	REVENU		FOLIOS DE LA MATRICE d'où sont tirés et où sont portés les articles vendus ou acquis.		ANNÉE de la répartition.			
	DES PRACES OU LIEUX DITS et des noms particuliers des parcelles.	du numéro du plan.	de la nature de la propriété.	par parcelle.		totale.		par parcelle.	total.	tiré de	porté à	Entrée.	Sortie.		
				hect.	ares.									cent.	hect.
1	B	Le Duvion de l'Église	2100	bois	11	55	22	24	2	2	91	44	55	86	1866
2	C	La croix	310	bois	2	39	67	64	2	1	56	27	47	19	1867
3		Les glacières	416	bois	2	30	62	69	1	1	96	62	78		
4	E	Les haies	1126	bois	3	10	64	74	1	2	64	64	47	1923 ³	1887
5		Les haies de l'Église	200	bois	2	55			1	2	02	34	00	1831	1896
6	B	aux glaciers de l'Église	607	bois	11	70	77	66	1	11	00	27	76	90	
7		Les Anglais	1363	bois	1	65	67	49	1	1	100			90	
8	A	Les quinées	118	bois	10	50			1	2	70	26	86	397	1869
9		Bois d'houilles	399	bois	1	75	62	14	1	3		27	67		
10		Les Courtils	441	bois	6	15	74	74	1		83	24	64		
11		id	463	bois	4	85	55	44	1		7	33	59		
12	B	Bois marais	1120	bois	3	35	52	09	1	2	85	30	84	1912	1901
13		Champ de l'Église	303	bois	2	26	49	09	2	1	27	29	17	2832	1907
14		Les haies de l'Église	2224	bois	1	60			3		64			1190	1900
15	C	Les glacières	528	bois	1	60			1	1	36				
16		Le marais de l'Église	955	bois	3	60			2	2	34				
17	E	Le bois de l'Église	213	bois	3	70			1	3	14			1912 ³	1887
18		Me de l'Église	1011	bois	1	60			1	4	76				
19	F	à Champigny Bois de l'Église	222	sol bât. cour	1	10			1		94			391	1894
			222	maison							25			77	1871
			223	fontaine					1		11			91	1871
			224	bâtiment					1		26			20	1871
20	B	Les haies de l'Église	2221	bois	1	60			1		62			237	1190
21	C	Les glacières	416	bois	2	30			1	1	96			62	1887
22	F	à Champigny Bois de l'Église	223	fontaine					1		11			15	1891
		id	224	sol bât. cour	1	10			1	1	29	30	6	1981	1891
23	E	Me de l'Église	1010	bois	3	5			1	81		33	59	333	1883

24 X^{bre} 1894 Description
de testament

Ceci est mon testament

Je soussigné Charles
Chaponet demeurant à Paris
Père des Personnes s^{rs} bonne et
Légitime la pleine propriété
à Louise Labrie mon
épouse tous les biens
meubles et immeubles que
je laisserai au jour de
mon décès ainsi que les
héritages qui pourraient
m'arriver ensuite

Paris le dix huit 1894
Charles Chaponet

Signé pour nous juge France
Le Président
Le dix huit quatre décembre 1894
H. J.

note

Extrait

minutes du
du Tribunal
de première
et de la Sen
à Paris
un huit au
unigt quat
unigt au Tal
par devant
sieur le Pré
de première
la Senie sea
à Paris, a
Greffier de

u. Naïke
nommes
a présent
ine, ouvert.

Poy

Testament de Charles CHAPONET

Transcription :
Ceci est mon testament

*Je soussigné Charles
Philippe Chaponet
Demeurant à Paris rue des
Pyrennées 50, donne et
Luègue en pleine propriété
à Louise Lalevée mon
épouse tous les biens
meubles et immeubles que
je laisserai au jour de
mon décès ainsi que les
héritages qui pousseront
me revenir ensuite.*

*Paris 16 août 1894
Charles Chaponet*